



Convention territoriale globale (Ctg)

Entre :

D'une part

- **La Communauté de communes MAINE SAOSNOIS**, représentée par son Président, Monsieur Frédéric Beauchef, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire du 04 juillet 2024 ;

Ci-après dénommée « la communauté de communes Maine Saosnois » ;

Et

- **La commune de Mamers**, représentée par son Maire, Monsieur Frédéric Beauchef, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 18/09/2023

Et

- **La commune de Nogent le Bernard**, représentée par son Maire, Madame Anita Mercurin-Launay, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du XX/XX/2024

Et

- **La commune de Courcemont**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Bernard Choplin, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du XX/XX/2024

Ci-après dénommées « les communes »

Et d'autre part

- **La caisse d'Allocations familiales de la Sarthe** représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-François Dorschner et par sa directrice, Mme Ymane Alihamidi-Chanfi, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- **La mutualité sociale agricole Mayenne-Orne-Sarthe** représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean Grimbert et par sa directrice Madame Véronique Pilette, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « La Msa »

Sommaire

Article préliminaire :	Le Préambule	4
Article 1 :	L'objet de la convention territoriale globale	4
Article 2 :	Les champs d'intervention des différents signataires	8
Article 3 :	Les enjeux et objectifs partagés.....	6
Article 4 :	L'engagement de signataires	6
Article 5 :	Les modalités de collaboration	7
Article 6 :	L'échange de données	8
Article 7 :	La communication.....	8
Article 8 :	L'évaluation	15
Article 9 :	La durée de la convention.....	9
Article 10 :	L'exécution formelle de la convention.....	9
Article 11 :	Les recours	9
Article 12 :	La confidentialité.....	10

ANNEXES :

Annexe 1 : Démarche de renouvellement

Annexe 2 : Bilan Ctg 2020-2023 et financements Caf

Annexe 3 : Actualisation du diagnostic territorial et fiche repères Caf

Annexe 4 : Enjeux, Objectifs, Plan d'actions et indicateurs d'évaluation partagés 2024-2028

Annexe 5 : Fiche de poste chargée de coopération Ctg

Annexe 6 : Comptes-rendus réunions comité de pilotage, commission sociale enfance jeunesse,
Groupe projet et groupes thématiques

Annexe 7 : Délibérations des collectivités

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu les orientations de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe fixées par sa convention d'objectifs et de gestion 2021-2025

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Article préliminaire : Préambule

La communauté de communes Maine Saosnois

Située au Nord Est du département, la Communauté de communes Maine Saosnois issue de la fusion de trois territoires : CC du Saosnois, CC Maine 301 et CC du Pays Marollais, a vu le jour le 1^{er} janvier 2017 et compte 27534 habitants (source : Insee 2021).

Ce territoire rural est composé de quatre pôles principaux : Mamers, Bonnétable, Saint Cosme en Vairais et Marolles les Braults et est identifié Zone France Ruralité Revitalisation. Territoire reconnu comme fragile sur le plan socio-économique marqué par un certain déclin démographique et un enclavement territorial en l'absence de gare SNCF et d'accès autoroutier qui ne facilite pas la mobilité de ses habitants.

La population présente des signes de vieillissement tout en enregistrant néanmoins en moyenne 230 naissances par an.

En novembre 2017, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire les services relevant des domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale, services gérés en direct par la collectivité ou par délégation au centre social CASCADE.

L'attractivité du territoire est un véritable enjeu afin de maintenir les habitants présents et en attirer de nouveaux et ainsi garantir le renouvellement de sa population. Cette attractivité passera par un projet de territoire global, offrant un cadre de vie de qualité avec des services, des commerces, des logements et de l'emploi.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'elle prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114
accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de
l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté, actualisation du diagnostic local en annexe 3

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- La CDC Maine Saosnois compte en 2022 4531 foyers allocataires de la Caf qui couvrent 11458 personnes ; 54% des foyers ont des enfants à charge dont 40% au sein de familles en couple et 14 % au sein de familles monoparentales.
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles :
 - **PETITE ENFANCE** : 677 enfants de 0 à moins de 3 ans vivent sur le territoire dont 65% d'entre-eux ont des parents qui occupent un emploi contre 60,3% en Sarthe. Le nombre d'assistantes maternelles pour 100 enfants est de 19,5 contre 17,5 à l'échelle départementale, avec une diminution annuelle de 4%, situation qui devrait se confirmer compte-tenu de la pyramide des âges des professionnelles en exercice. Fin 2023, les trois crèches du territoire proposaient 72 places, soit une diminution de 4 places depuis 2020. Globalement, l'offre d'accueil sur la communauté de communes est insuffisante et notamment en accueil collectif, mode d'accueil plébiscité par les familles. Le portage du Relais petite Enfance par deux entités (CDC et centre social associatif) a montré ses limites dans la mesure où les postes d'animateur sur des

temps partiels, les rendent peu attractifs ; une réorganisation et reprise en gestion directe par la CDC devrait apporter plus de stabilité et garantir une continuité de service.

- **ENFANCE** : 2323 enfants de 3 à 11 ans vivent sur le territoire dont près de 69% ont des parents en emploi, situation identique à l'ensemble du département. Hors temps scolaire, ces enfants peuvent être accueillis au sein des différents sites d'Alsh communautaires, le mercredi et les vacances scolaires. La fréquentation des centres de loisirs a augmenté de façon conséquente au cours des quatre dernières années, avec une hausse de près de 30% pour les Alsh extrascolaires et de 63% pour l'Alsh du mercredi. Cette forte hausse de fréquentation conduit les services à refuser des familles en raison de locaux trop petits et/ou de difficultés de recrutement d'animateurs pour l'encadrement des enfants dans le respect des règles.

L'accueil périscolaire, matin, midi et soir les jours de classe est de compétence communale et est développé ou pas par ces collectivités, dans le cadre d'une déclaration accueil collectif de mineurs. Les communes de Courcemont, Nogent le Bernard et Mamers s'engagent à ce titre dans la Ctg.

- **JEUNESSE** : 1557 jeunes de 12 à 17 ans vivent sur le territoire ; si cette tranche d'âge a moins besoin d'un mode de garde en dehors des temps scolaires, il n'en demeure pas moins que les adolescents peuvent être demandeurs d'activités de loisirs, d'espaces d'échanges et de construction de projets entre pairs.
La communauté de communes propose 4 espaces jeunesse sur les communes de Bonnétable, Mamers, Marolles les Braults et Saint Cosme en Vairais.
La fréquentation de ces lieux est en progression depuis 4 ans avec une évolution de + 69% du nombre d'heures d'accueil réalisées et + 60% pour le nombre de jeunes accueillis chaque année.
- **PARENTALITÉ ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE** : Le territoire de la CDC Maine Saosnois dispose de deux structures d'animation de la vie sociale : le centre social CASCADE, implanté à Marolles les Braults et qui rayonne sur les 15 communes de l'ancienne CDC du Pays Marollais et le centre social intercommunal Mazagran implanté à Bonnétable et qui rayonne sur les 10 communes de l'ex-CDC Maine 301.
Cela signifie que 26 communes du territoire communautaire ne sont pas desservies par ce type d'équipement, soit la moitié du territoire dont la ville de Mamers.
- **ACCES AUX DROITS** : Deux Maisons France Service sont présentes sur le territoire au sein des bureaux de poste de Marolles les Braults et de Bonnétable. La CDC développe des Espaces Publics Numériques qui permettent aux habitants d'avoir un accès dématérialisé aux différentes administrations. La question de la mobilité et de l'accès au numérique constituent encore des obstacles pour de nombreux habitants.

La Mutualité Sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe

Conformément à la mission « accompagner les familles dans leur parcours de vie » inscrite dans les orientations fixées par sa convention d'objectif et de gestion 2021-2025, la MSA initie le dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR). Il a pour but de contribuer au développement de nouveaux projets ou actions et favoriser l'amélioration des structures ou services existants. En répondant aux besoins enfance-jeunesse des familles agricoles ou rurales considérés comme prioritaires en finançant et/ou en favorisant l'émergence de projets innovants, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de la Sarthe, La Communauté de communes Maine Saosnois, les communes de Courcemont, Nogent le Bernard et Mamers ainsi que la MSA Mayenne-Orne-Sarthe souhaitent s'engager dans une collaboration au projet de territoire par la signature de la présente convention incluant la convention territoriale globale de services aux familles (CTG) et le dispositif **Grandir** en Milieu Rural (GMR)

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf, la Communauté de Communes, les communes et la MSA.



Article 1 : Objet de la Convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est construit à partir de l'engagement des différentes parties dans une démarche de renouvellement de la CTG (annexe 1), du bilan de la première Ctg arrivée à échéance le 31/12/2023 (annexe 2), de l'actualisation du diagnostic (annexe 3), tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes et les trois communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et mettre en œuvre une stratégie de développement des services aux familles le cas échéant ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 4).

Elle a vocation à renforcer les politiques territoriales d'action sociale famille, les coopérations entre acteurs en structurant la dynamique du projet de territoire.

Elle s'inscrit dans l'articulation du schéma départemental des services aux familles et tout autre schéma mise en œuvre sur le territoire.

Article 2 : Les champs d'intervention des différents signataires

Les compétences de la Communauté de communes Maine Saosnois

Par arrêté préfectoral du 12/07/2018, la communauté de communes Maine Saosnois définit son action sociale d'intérêt communautaire par la mise en place et la gestion de services et d'actions contribuant au développement social du territoire, par la gestion du personnel nécessaire ou par délégation auprès de l'association Cascade à Marolles les Braults.

Dans ce cadre sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Multi accueil, halte-garderie, crèche familiale pour les 0-3 ans
- Relais Assistantes Maternelles pour les assistantes maternelles et les parents de jeunes enfants,
- Accueils de loisirs sans hébergement les mercredis en période scolaire, pour les 3-12 ans,
- Accueils de loisirs sans hébergement pendant les petites et grandes vacances scolaires, pour les 3- 12 ans,
- Séjours jeunes pour les 11-18 ans,
- Espaces jeunes pour les 11-25 ans,
- Centre social, espace de vie sociale agréés Animation Globale et Coordination et Animation Collective Famille ou Animation Locale par la Caf pour les familles, personnes seules et séniors.
- Coordination de la Convention Territoriale Globale

Les compétences des communes de Mamers, Nogent le Bernard et Courcemont :

Ces trois communes, comme toutes les communes du territoire communautaire, exercent la compétence accueil périscolaire, les matins, midis et soirs avant et après la classe.

A ce titre, les trois communes signataires bénéficient du Bonus Territoire Alsh Périscolaire depuis le 1^{er} janvier 2020. Dans la continuité, elles s'engagent dans le renouvellement de la CTG.

Les champs d'intervention de la Caf de la Sarthe

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur la Communauté de Communes Maine Saosnois visent à :

De la petite enfance à la parentalité

- Soutenir le développement de l'offre d'accueil collectif et individuel en tenant compte des inégalités territoriales
- Soutenir le métier d'assistant maternel et accompagner le déploiement des maisons d'assistants maternels (MAM)
- Améliorer l'accessibilité aux modes d'accueil pour tous les enfants en partenariat avec l'ensemble des acteurs
- Poursuivre le développement d'une offre de loisirs de qualité de tous les temps périscolaires
- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes en prenant appui sur les acteurs associatifs et les missions locales pour capter les « publics » invisibles
- Accompagner les parents dans leur rôle de parents
- Développer les actions de prévention dès le plus jeune âge
- Renforcer l'accompagnement des jeunes en partenariat avec l'Education nationale, les centres de loisirs et espaces jeunes

2 axes majeurs :

- Intégrer les services aux familles dans les parcours liés aux événements de vie,
- Faire la promotion de l'offre de service (communication proactive, public cible) en associant les usagers.

De l'aide au logement à la prévention des expulsions

- Renforcer l'information (rénovation ANAH, aides Caf),
- Lutter contre les expulsions,
- Prévenir les impayés de loyers,
- Améliorer l'accès au logement (premiers logements pour les jeunes, spécificités gens du voyage),
- Améliorer le vivre ensemble, le cadre de vie et l'entraide,
- Permettre la revitalisation des centres bourgs,
- Agir contre l'indécence des logements,
- Diversifier l'offre de logement (FJT, logement temporaire, apprentis),
- Prendre appui sur les partenariats (bailleurs, collectivités, Soliha, PIG, département, collectivités locales, associations, missions locales, artisans),
- S'inscrire dans le cadre de la politique de la ville.

2 axes majeurs :

- Informer sur les droits et faciliter l'accès et le maintien dans le logement
- Encourager et renforcer le partenariat et la concertation des acteurs locaux

L'accompagnement social et l'animation de la vie sociale

- Faire connaître les offres de service de travail social Caf et les rendre visibles (procédure de contact...)
- Poursuivre les interventions de travail social Caf sur les événements du socle national
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales et les situations de violence
- Développer les structures AVS sur les territoires dépourvus d'équipements
- Fiabiliser et sécuriser les économies des projets des équipements existants

2 axes majeurs :

- Intégrer l'AVS dans les projets de territoire pour développer et consolider l'offre
- Accompagner les familles fragilisées par un événement familial

L'accès aux droits et l'inclusion numérique :

- Renforcer l'inclusion numérique (bornes, ateliers collectifs)
- Proposer un accompagnement adapté aux publics fragilisés (handicap, précarité, illettrisme, ruptures familiales)
- Renforcer la médiation administrative
- Améliorer le recours aux services en ligne (actions individuelles, collectives, monenfant.fr, Caf.fr)
- Améliorer la détection des droits et lutter contre le non-recours (datamining, proactivité)
- Proposer une offre accessible, de proximité en prenant appui sur les réseaux locaux et le développement territorial
- Mettre en place des parcours en fonction des situations de vie

- Développer les partenariats (MFS, autres organismes, association, tiers lieux type bibliothèque ou Espaces Publics Numériques) et proposer des possibilités de formation et de concertation

2 axes majeurs :

- Accompagner tous les publics selon leurs spécificités et parcours de vie
- Développer le partenariat (faire ensemble, signalement/détection, partenariats d'accueil, mise à disposition d'outils) et accompagner le maintien des connaissances des personnels relais d'informations

Les champs d'intervention de la MSA

- La MSA a retenu le territoire de la communauté de communes Maine Saosnois comme un territoire prioritaire pour développer l'offre GMR. Cette offre permet aux acteurs de l'enfance et de la jeunesse, de développer et mettre en place des projets en faveur des familles agricoles et des territoires ruraux pour :
 - Développer et diversifier des services
 - Améliorer la qualité et favoriser l'innovation des services existants
- GMR a vocation à soutenir l'action innovante de la collectivité dans ses thématiques cibles. L'innovation devant être entendue comme des solutions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales (ex : horaires atypiques, travail saisonnier, handicap, insertion professionnelle...) et qui sont susceptibles de compléter, diversifier ou améliorer l'offre dans les territoires.
- GMR propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :
 - Un volet opérationnel, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de GMR.
 - Un volet « pilotage », afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.



Article 3 : Enjeux et objectifs partagés au regard des besoins

Le bilan de la première CTG, l'actualisation du diagnostic et les éléments recueillis aux cours des différents groupes de travail permettent d'identifier les enjeux et les objectifs prioritaires pour la Communauté de communes Maine Saosnois et les trois communes signataires, dans le respect des compétences de chaque entité, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, de l'accès aux droits, de la mobilité et de la santé pour les cinq prochaines années.

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un *continuum* d'interventions sur le territoire, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services concernent :

Enjeu 1 : Une solution de garde de qualité pour chaque enfant de moins de 3 ans

Action N°1 : Maintenir les services existants

Action N°2 : Optimiser les services

Action N°3 : Créer de nouvelles structures d'accueil collectif 0-3 ans pour équilibrer et mailler le territoire

Action N°4 : Promouvoir les métiers de la petite enfance

Enjeu 2 : Une dynamique territoriale au service de la petite enfance

Action N°1 : Développer une coordination petite enfance

❖ L'ENFANCE (3-11 ans)

Enjeu 1 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants du territoire, le mercredi et les vacances scolaires

Action N°1 : Maintenir les services existants de la CDC

Action N° 2 : Répondre aux demandes insatisfaites notamment sur les petites vacances

Action N°3 : Permettre l'accès à la formation continue des permanents des Alsh et faciliter l'accès aux formations BAFA-BAFD des jeunes du territoire

Action N°4 : Développer la concertation/coordination des acteurs de l'enfance

Enjeu 2 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants des communes de Courcemont, Mamers et Nogent-le-Bernard, sur les temps d'accueil périscolaire (matin, midi et soir)

Action N°1 : Maintien du service périscolaire matin et soir sur la commune de Courcemont

Action N°2 : Maintien du service périscolaire matin, midi et soir sur la commune de Mamers

Action N°3 : Maintien du service périscolaire matin et soir sur la commune de Nogent le Bernard

❖ LA JEUNESSE (12-25 ans)

Enjeu 1 : Une dynamique territoriale au service de la jeunesse

Action N°1 : Développer la concertation/coordination entre les acteurs de la jeunesse

Enjeu 2 : Une offre d'accueil au sein des espaces jeunes pour découvrir de nouveaux horizons et élaborer des projets

Action N° 1 : Renforcer les passerelles ALSH/Espace jeunesse

Action N° 2 : Déployer l'accès à la formation continue des permanents des Alsh passerelle et Espaces Jeunesse et faciliter l'accès aux formations au-delà des BAFA-BAFD-BPJEPS

❖ LA PARENTALITÉ

Enjeu 1 : Un accompagnement adapté et des ressources disponibles pour chaque parent dans son quotidien

Action N°1 : Renforcer les collaborations entre les partenaires

Action N°2 : Développer des actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire

❖ **L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

Enjeu 1 : Les habitants du territoire contribuent à la conception et l'élaboration de projets au service du collectif

Action N°1 : Maintenir l'implication des habitants et la dynamique AVS au sein des 2 centres sociaux

Enjeu 2 : Les structures d'animation sociale du territoire (les 2 centres sociaux) permettent de fédérer les acteurs du territoire au service de projets collectifs

Action N°1 : Développer l'AVS sur le nord du territoire

❖ **LA MOBILITÉ**

Enjeu 1 : Les habitants peuvent se déplacer sur le territoire et hors du territoire

Action N°1 : Développer l'entraide pour les déplacements

❖ **L'ACCES AUX DROITS**

Enjeu 1 : Les habitants peuvent accéder aux informations et être accompagnés pour faire valoir leurs droits

Action N°1 : Renforcer l'accompagnement numérique des habitants

❖ **LA SANTÉ**

Enjeu 1 : Les habitants peuvent bénéficier d'actions de sensibilisation et de prévention de la santé

Action N°1 : Développer des actions de prévention concertées entre acteurs du territoire en faveur de la santé

❖ **LA COORDINATION CTG ET LA GOUVERNANCE**

Enjeu 1 : La CTG permet une véritable concertation entre les collectivités signataires, la Msa et la Caf au service du projet de politique sociale et familiale pour l'attractivité du territoire

Action N°1 : Garantir une coordination territoriale et transversale par un poste de chargé de coopération CTG

Action N°2 : Garantir le fonctionnement des instances de gouvernance de la CTG

Action N°3 : Développer une communication interne et externe



Article 4 : Engagements des partenaires

La Caf de la Sarthe, la Communauté de communes Maine Saosnois, les communes de Courcemont, Nogent le Bernard et Mamers s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectif et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf et du contrat pluriannuel d'objectif et de gestion conclu entre la Caf de la Sarthe et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114
des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libre de s'engager avec leurs
partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et
utile.

La Ctg formalise l'engagement conjoint de la Caf, de la Msa et des collectivités à poursuivre leur appui
financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à soutenir financièrement les collectivités signataires et les structures du territoire
qu'elle soutient sous la forme de « Bonus Territoire ».

**Dans le cadre de la mise en œuvre de GMR sur le territoire de la communauté de communes des
Vallées de la Braye et de l'Anille, la MSA Mayenne-Orne-Sarthe met à disposition un référent. Elle
s'engage à apporter une contribution financière sur.....**

**L'engagement de la MSA se tient uniquement dans le cadre de la durée de sa Convention d'Objectif et
de Gestion qu'elle passe avec l'Etat.**

**La MSA Mayenne-Orne-Sarthe s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires (humains,
techniques, matériels) pour atteindre les objectifs fixés, veiller au respect des objectifs afférents à la
mise en œuvre de GMR, représenter la MSA lors des comités de pilotage et favoriser le développement
du partenariat et le travail en réseau.**

Article 5 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et
matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la
présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre
en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de :

- De représentants de la CDC Maine Saosnois (Président et vice-présidente en charge de la politique sociale et familiale)
- De l'ensemble des élus siégeant à la commission sociale -enfance – jeunesse
- Des maires des communes de Courcemont, Nogent le Bernard et Mamers
- Des représentants de la Caf Sarthe (Chargée de Conseils et développement et Responsable du Service Accompagnement et Développement des Territoires)
- Des représentants de la Msa Mayenne-Orne-Sarthe
- Des directions des deux centres sociaux du territoire
- Du président du centre social CASCADE
- De la Chargée de coopération CTG
- Du Directeur Général des Services de la Communauté de communes

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des
thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Assure le relais vers les instances décisionnaires ;
- Assure le suivi financier des actions inscrites au plan d'actions.

Le comité de pilotage sera co-piloté par la communauté de communes et la Caf et se réunira deux fois par an

Le secrétariat est assuré par la communauté de communes.

La chargée de coopération CTG, salariée de la CDC Maine Saosnois à 0,7 Etp :

- Contribue à mobiliser les partenaires du territoire dans les différents groupes de travail existants ou à venir,
- Renforce la coordination des acteurs au service du projet de politique sociale et familiale du territoire,
- Rend compte de l'avancée des travaux au sein du comité de pilotage,
- Assure le suivi global du plan d'actions et de son évaluation tout au long de la Ctg.

L'équipe territoriale Caf :

- Mobilise les moyens internes Caf nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions,
- Participe aux différents groupes de travail prévus au plan d'actions,
- Assure le suivi et l'accompagnement de la CDC dans la mise en œuvre et l'évaluation de la CTG.



Article 6 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties, feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mise à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 7 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 8 : Evaluation

Une évaluation est conduite à l'issue de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation seront détaillés suivant les objectifs de la présente convention.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue à compter du **1^{er} janvier 2024** jusqu'au 31 décembre N+5 inclus, soit le **31 décembre 2028**.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

Article 10 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaut sur le titre.

Article 11 : Les recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 12 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Mamers,

Le ... 20

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

**Le Président du conseil d'administration de la
caisse d'Allocations familiales de la Sarthe,**
Monsieur Jean-François DORSCHNER

**La Directrice de la caisse d'Allocations
familiales de la Sarthe,**
Madame Ymane ALIHAMIDI-CHANFI

**Le Président du conseil d'administration de la
MSA Mayenne-Orne-Sarthe**
Monsieur Jean GRIMBERT

**La Directrice de la MSA
Mayenne-Orne-Sarthe**
Madame Véronique PILETTE

Le Président de la Communauté de Communes
Maine Saosnois
Monsieur Frédéric BEAUCHEF

Le Maire de Courcemont
Monsieur Jean-Bernard CHOPLIN

Le Maire de Nogent le Bernard
Madame Anita MERCURIN-LAUNAY

Le Maire de Mamers
Monsieur Frédéric BEUCHEF

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

ANNEXE 1

Démarche de renouvellement

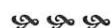
AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Démarche de renouvellement

Sous la présidence de Sandrine Plessix, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Social, différents temps d'échanges ont été proposés dans le cadre du renouvellement de la politique sociale et familiale et de la future convention territoriale globale pour la période 2024-2028, pour la CC Maine Saosnois.

L'ensemble de ces réunions a été animé par **Corinne Pelloille** (chargée de conseil et développement CAF), **Emilie Benoist** (chargée de coopération Convention Territoriale et Globale), en présence de **Gladys Le Bihan** (conseillère sociale spécialisée animation et développement des territoires MSA).

Ces temps de travail ont permis de réfléchir aux axes à maintenir, à améliorer ou à développer pour rendre ce territoire attractif et apprécié des familles.



2022. Comité de Pilotage Annexe n°6-1	*Présentation de la démarche de renouvellement proposée par la Chargée de Coopération CTG et la chargée de Conseil et de Développement Caf. Validation de la démarche par les membres présents. Composition : VP en charge du social, de l'enfance et de la jeunesse, Président et directrice du Centre Social Cascade, directrice du Centre Social Mazagran, la Caf, le Directeur Général des Services.
2023. Commission sociale, enfance, jeunesse Annexe n°6-2	Juillet *Présentation d'un calendrier et de modalités d'évaluation de la précédente Convention Territoriale Globale, *Proposition d'une démarche de renouvellement pour la future Convention Territoriale Globale. Validation de la démarche par les membres présents. Composition : membres de la Commission Social, petite enfance, enfance, jeunesse.
2023. Plénière Annexe n°6-3	Lundi 2 octobre Présentation du bilan de la première Convention Territoriale Globale (CTG 2020/2023), Réflexion autour de la connaissance des actions déployées, Echanges sur les besoins et préoccupations actuels. Composition : élus, professionnels et partenaires
2023. Groupe projet n°1	5 décembre Présentation, échanges et interconnaissances entre les personnes présentes puis propositions de questions dans l'optique de réaliser un questionnaire à diffuser auprès d'élus et partenaires locaux (associations et éducation nationale). Composition : élus, professionnels et partenaires
2023. Commission sociale, enfance, jeunesse Annexe n°6-4	Novembre *Présentation du bilan de la matinée plénière organisée début octobre, *Communication des dates des groupes projet. Validation des dates par les membres présents. <i>La matinée plénière fut consacrée à la présentation du bilan de la première Convention Territoriale Globale, à des échanges autour de la connaissance des acteurs et à des travaux de réflexions pour l'écriture de la future CTG.</i> Composition : membres de la Commission Social, petite enfance, enfance, jeunesse.

<p>2024. Questionnaire Annexe n°6-5</p>	<p>Janvier Diffusion d'un questionnaire pour recueillir les points de vue des élus et des acteurs du territoire qui travaillent au plus près des habitants afin de connaître leur vécu, les manques et/ou attentes repérées des habitants, les ambitions pour le territoire autour de différentes thématiques (mobilité, santé, culture, communication, logement et emploi, mode de garde des enfants, parentalité). Au total, 62 répondants.</p>
<p>2024. Groupe projet n°2 Annexe n°6-6</p>	<p>6 février *Présentation des résultats de l'enquête, *Réflexion sur des propositions concrètes à proposer, *Présentation des missions du chargé de développement économique et de la personne en charge de l'urbanisme (services interne à la Communauté). Composition : élus, professionnels et partenaires</p>
<p>2024. Groupes thématiques Annexe n°6-7</p>	<p>Mars *Organisation de temps de rencontre pour recueillir la parole des professionnels qui œuvrent au quotidien auprès des familles et enfants afin d'évoquer les idéaux, les cibles prioritaires, les forces et faiblesses et les chemins à suivre pour arriver à ces idéaux. parfois méconnues. Il a par la suite été *12 mars, 13h30-16h, à Bonnétable, groupe Petite enfance *19 mars, 9h30 à 12h, à Bonnétable, groupe Enfance *20 mars, de 9h30 à 12h, à Marolles-les-Braults, groupe Famille (accès aux droits et à la santé, animation de la vie sociale, parentalité) *26 mars, de 14h à 16h30, à Bonnétable, groupe Jeunesse En parallèle, la chargée de coopération CTG avait recueilli différents propos de personnes n'ayant pu venir aux réunions : collèges, écoles, services de la Protection Maternelle Infantile, directrice eaje. Composition : professionnels et partenaires</p>
<p>2024. Groupe projet n°3 Annexe n°6-8</p>	<p>2 avril *Présentation du bilan des échanges des groupes thématiques, *Réflexions autour des moyens à mettre en œuvre. Composition : élus, professionnels et partenaires</p>
<p>2024. Commission sociale, enfance, jeunesse Annexe n°6-9</p>	<p>Avril 2024 *Présentation du travail en cours sur les fiches actions rendus possible par les travaux recueillis des différents groupes proposés pour croiser les regards des techniciens, des élus et de partenaires présents. *Proposition d'une date commune pour échanger conjointement avec les partenaires CAF et MSA, cosignataires de la CTG. Validation des dates par les membres présents. Composition : membres de la Commission Social, petite enfance, enfance, jeunesse.</p>
<p>2024. Commission sociale, enfance, jeunesse élargie au Comité de Pilotage Annexe n°6-10</p>	<p>Juin 2024 *Présentation de la démarche de renouvellement *Présentation d'un diagnostic mis à jour *Présentation du plan d'actions et validation par les membres présents du comité de pilotage</p>

ANNEXE 2

Bilan CTG 2020-2023 et financements Caf

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

BILAN DE LA POLITIQUE SOCIALE ET FAMILIALE

CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
MAINE SAOSNOIS
2020-2023

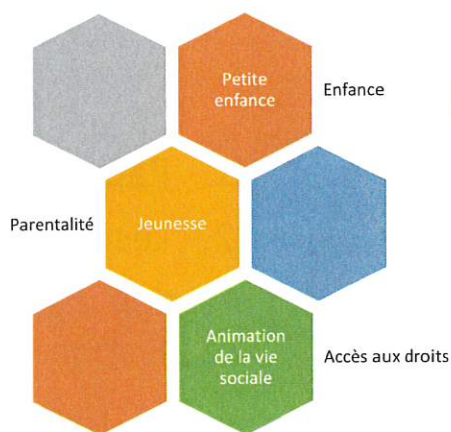


1. Rappel de la démarche CTG
2. Les enjeux identifiés et partagés Caf-Cdc
Le plan d'actions pluriannuel et leur niveau de réalisation
3. Les travaux d'évaluation
4. Échéancier

1- Rappel de la démarche Convention Territoriale Globale (CTG)

- La CTG est une **convention cadre**, signée entre la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe, la Communauté de communes Maine Saosnois et les communes de Mamers, Courcemont et Nogent le Bernard pour la période 2020-2023
- A partir d'enjeux partagés, elle a permis de fixer les orientations de la politique sociale et familiale, partie intégrante du projet de territoire,
- Au regard des priorités identifiées et des compétences exercées par la CDC et les communes, un plan d'actions pluriannuel a été défini.

2- ENJEUX, OBJECTIFS, PLAN D'ACTIONS et RÉALISATIONS DU TERRITOIRE





Petite Enfance 2 OBJECTIFS

Enjeu

Toutes les familles du territoire, quelque soit leur situation sociale et territoriale, accèdent à un véritable service petite enfance communautaire.

1-Optimiser le fonctionnement du Relais Petite Enfance à l'échelle communautaire

2-Ajuster l'offre d'accueil collectif du jeune enfant avec une attention particulière pour les familles plus modestes ou touchées par le handicap



PETITE ENFANCE

Objectif n° 1

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

1

Projet commun Rpe pour les 3 antennes

Réalisé depuis 2020

2

Itinérance des ateliers jeux et rencontres

Diminution importante du nombre d'assistantes maternelles en exercice
Adaptation et développement de l'itinérance en fonction de la présence des assistantes maternelles

3

Continuité de service sur l'ensemble du territoire

Absence d'animatrice sur l'antenne de Marolles à plusieurs reprises et sur Bonnétable depuis plusieurs mois
Maintien du service

4

Meilleure identification du service communautaire

Plaquette commune réalisée aux 3 antennes et création d'outils communs



PETITE ENFANCE

Objectif n° 2

AJUSTER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES FAMILLES PLUS MODESTES OU TOUCHÉES PAR LE HANDICAP

1

Adaptation du fonctionnement des multi-accueils

1^{er}/01/2020 : Fusion de la halte-garderie et de la crèche familiale sur Mamers en multi accueil familial
09/2020 : Élargissement de l'amplitude horaire et création de 2 places supplémentaires sur Marolles
09/2021 : Ouverture le mercredi sur Bonnétable

2

Renforcement de la communication

Non réalisé

3

Mise en place d'une commission d'attribution des places

Non réalisé

4

Accueil des enfants en situation de handicap ou dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle

Pas d'accueil d'enfants en situation de handicap
3 enfants accueillis dont les parents étaient en 2022 inscrits dans un parcours d'insertion



Enfance 2 OBJECTIFS

Enjeu

Toutes les familles du territoire, selon leurs besoins et leurs moyens, peuvent bénéficier d'un accueil éducatif de qualité, hors temps scolaire, pour leurs enfants de 3 à 11 ans

1-Définir un projet éducatif communautaire

2-Garantir une équité territoriale



ENFANCE

Objectif n° 1

DÉFINIR UN PROJET ÉDUCATIF COMMUNAUTAIRE

1

Élaboration du projet éducatif communautaire comme élément structurant

Réalisé en 2020 par les élus de la commission sociale enfance jeunesse puis validation en conseil communautaire et présentation aux équipes professionnelles

Le projet éducatif de la communauté de communes Maine Saosnois a permis de définir les orientations des politiques petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité pour l'ensemble des services.



ENFANCE

Objectif n° 2

GARANTIR UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE

A. Définir une politique tarifaire des Alsh

1

Harmonisation tarifaire et d'inscription

Modalités harmonisées - tarifs selon un taux d'effort appliqué au QF de la famille depuis 01/2023

2

Temps de concertation : communes/accueil périscolaires

Non réalisé

Modalités de construction d'un PEDT intercommunal complexes à mettre en oeuvre

B. Adapter les conditions d'accès

1

Adaptation des ALSH pour offrir une continuité de service sur le territoire

Plus d'ouvertures : août, Noël...



ENFANCE

Objectif n° 2

GARANTIR UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE

C. Prendre en compte la question de la mobilité

1

Développement d'antennes péricentres et mise en place de transport vers les 4 sites d'ALSH

Mise en place de transport

D. Prendre en compte l'accueil d'enfants en situation de handicap

1

Promotion et accueil des enfants en situation de handicap

3 enfants ont été accueillis en 2022



ENFANCE

Objectif n° 2

GARANTIR UNE ÉQUITÉ TERRITORIALE

E. Renforcer quantitativement l'offre d'accueil sur certaines antennes du territoire et optimiser leur fonctionnement

1

Développement des accueils passerelles

Accueils passerelles sur 2 sites

2

Utilisation de locaux adaptés aux tranches d'âges

Locaux insuffisants à Bonnétable et chez les maternelles à Mamers



Jeunesse 5 OBJECTIFS

Enjeu

Les jeunes de 12 à 25 ans sont accompagnés vers l'âge adulte

1-Développer l'offre et la politique d'animation à destination des jeunes de 12-17 ans,

2-Favoriser les activités passerelles Alsh- Espaces jeunesse

3-Accueillir, informer, orienter les jeunes de 12 à 25 ans,

4-Susciter, encourager les initiatives des adolescents,

5-Renforcer la présence éducative numérique.



JEUNESSE

Objectif n° 1

DÉVELOPPER LA POLITIQUE D'ANIMATION ET L'OFFRE À DESTINATION DES JEUNES DE 12-17 ANS

1

Développement de sites d'accueils jeunes

Juillet 2020 : Ouverture à Bonnétable avec création d'un poste d'animatrice et d'un second poste en 2023
Rénovation de l'Espace jeunes de St Cosme en 2022, pérennisation d'un poste animateur en attente
Rénovation de l'Espace Jeunes à Mamers en cours

2

Mise en place d'une politique tarifaire

Réalisé en janvier 2023

3

Augmenter la mobilité des jeunes et le « hors les murs »

Achat de minibus : Marolles, St Cosme et Mamers



JEUNESSE

Objectif n° 2

ACCUEILLIR, INFORMER, ORIENTER LES JEUNES DE 12 A 25 ANS

1

Développement de partenariat avec des acteurs locaux

Actions plus portées par les deux centres sociaux que par la coordination CTG.

Collèges : Bonnétable, Mamers et Marolles : prévention des risques d'embrigadement via les réseaux sociaux, harcèlement, violences intrafamiliales...) présences hebdomadaires d'animateurs.

Planning familial, SPA : Bonnétable

Inalta, Planning familial : Mamers

FJT Les Glycines à développer



JEUNESSE

Objectifs n° 3 et 4

3-SUSCITER, ENCOURAGER LES INITIATIVES DES ADOLESCENTS

4-RENFORCER LA PRÉSENCE ÉDUCATIVE NUMÉRIQUE

1

Promotion d'outils auprès des animateurs jeunesse

Dispositif « promeneurs du net » mis en place depuis septembre 2022 au sein du CS à Marolles (Cascade)

Conventionnement Relais Info Jeunes avec les espaces jeunes de Mamers, Bonnétable et Marolles.

PS Jeunes non mise en œuvre (absence de projet adapté)



Parentalité 2 OBJECTIFS

Enjeu

Les parents sont valorisés dans leur rôle éducatif et accompagnés en cas de difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants

1-Favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale

2-Accompagner les parents dans leur rôle éducatif pour favoriser le bien-être de la famille.



PARENTALITE

Objectif n° 1

FAVORISER LA QUALITÉ DES LIENS PARENTS-ENFANTS AUX MOMENTS CLÉS DE LA VIE FAMILIALE

1 Réflexion sur la mise en place de LAEP

2023 : pré-projet au CS Cascade, départ professionnelle (difficulté de recrutement) poursuite de l'expérimentation sur la fin de l'année 2023.

Objectif n° 2

ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RÔLE ÉDUCATIF POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DE LA FAMILLE

1 Promotion des actions de parentalité

Temps d'échanges avec les parents de collégiens sur les questions des réseaux sociaux, des relations filles-garçons, des violences intrafamiliales.
Actions limitées aux territoires d'intervention des 2 CS soit 26 communes sur 51.



Animation de la Vie Sociale Et logement 6 OBJECTIFS

Enjeu

Une véritable politique communautaire d'AVS favorise l'intégration sociale des habitants dans leur environnement et contribue à la cohésion sociale sur le territoire

1-Développer l'AVS sur l'ensemble du territoire communautaire

2-Favoriser la participation et l'implication des habitants à la vie sociale de leur territoire

3-Organiser la coordination de la politique d'AVS en associant les acteurs concourant à l'animation du territoire.

4-Contribuer à lutter contre l'isolement social des habitants

5-Favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité

6-Prendre en compte la présence des 2 aires d'accueil des gens du voyage



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOGEMENT

Objectifs n° 1 et 2

1-DÉVELOPPER L'AVS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

2-FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DES HABITANTS À LA VIE SOCIALE DE LEUR TERRITOIRE

1

Consolider les 2 Centres Sociaux existants

Démarche de renouvellement des projets sociaux : implication élus et habitants mais nécessité de faire reconnaître l'utilité sociale de l'AVS

2

Réflexion d'un 3^{ème} équipement

Pas de création d'un 3^{ème} équipement mais renfort humain sur les 2 centres sociaux existants



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOGEMENT

Objectifs n° 3 et 4

**3-ORGANISER LA COORDINATION DE LA POLITIQUE D'AVS EN ASSOCIANT LES ACTEURS
CONCOURANT À L'ANIMATION DU TERRITOIRE**

4-CONTRIBUER À LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL DES HABITANTS

1

Construction de partenariats CS-acteurs du territoire

Partenariats ponctuels (renouvellements de projet social, diffusion d'informations)

Partenariat Msa : réseau des veilleurs, Monalisa

Partenariat Préfecture : réseau de lutte contre les violences faites aux femmes

Mise en place d'un comité d'usagers au sein du centre social Mazagran afin de les impliquer dans l'élaboration de leurs projets



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOGEMENT

Objectif n° 5

FAVORISER DES CONDITIONS DE LOGEMENT ET UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

1

Développement d'informations sur les aides possibles pour les habitants

Démarrage d'une OPAH en octobre 2022 pour les 51 communes

2

Information des collectivités sur les aides possibles

Validation du projet « petites villes de demain »



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOGEMENT

Objectif n° 6

PRENDRE EN COMPTE LA PRÉSENCE DES 2 AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LA CC ET LE PHÉNOMÈNE DE SÉDENTARISATION DE CES POPULATIONS

1

Développement d'une communication adaptée sur les Centres Sociaux

Non réalisé, difficultés de collaboration avec le référent de la CDC

En projet : adhésion de la CDC au Syndicat Mixte des Gens du Voyage



Accès aux droits 2 OBJECTIFS

Enjeu

Chaque habitant du territoire
peut faire valoir ses droits

1-Favoriser l'inclusion numérique en maillant le territoire de points d'accès numériques

2-Identifier sur le territoire des partenaires relais, les former pour faciliter l'accès aux droits des allocataires.



ACCES AUX DROITS

Objectif n° 1

FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE EN MAILLANT LE TERRITOIRE DE POINTS D'ACCÈS NUMÉRIQUES

1

Organisation de journées de sensibilisation des habitants

Non réalisé



ACCES AUX DROITS

Objectif n° 2

IDENTIFIER SUR LE TERRITOIRE DES PARTENAIRES RELAIS, LES FORMER POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES ALLOCATAIRES

1

Proposition de formations aux secrétaires de mairie

Octobre 2022 : rencontre animée par la Caf avec les secrétaires de mairies, les animateurs d'EPN, la conseillère numérique du département pour une présentation du Caf.fr

2


Création d'un guide numérique

Non réalisé

3

Evolution des permanences CAF à Mamers

Permanences sur Rdv, mais locaux toujours inadaptés (accessibilité et sécurité)



3- MAINTENANT C'EST A VOUS !

Démarche proposée :

Après ce bilan exhaustif des actions prévues et conduites dans chaque domaine (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits), nous vous proposons 2 temps :

1- Avez-vous connaissance de ce qui a été réalisé sur la période ? Si oui sur quel(s) domaine(s), quelle(s) action(s) et quels sont les retours des habitants ?

2- Nous vous invitons ensuite à réfléchir et à échanger sur 4 sujets en vous posant la question suivante : Comment je vois le territoire, quelles actions dans les prochaines années dans les domaines suivants :

- Soutien à la parentalité
- Accès aux droits et au numérique
- Participation des habitants dans les projets
- Partenariat et collaboration entre les acteurs du territoire

Organisation des travaux :

- Vous avez reçu en arrivant une carte de couleur, rendez-vous à la table de la même couleur
- Vous avez 20 mn pour traiter le sujet que vous trouverez sur la table
- Ensuite, les groupes tournent et complètent les réflexions des groupes précédents, 15 mn pour chacun des 3 autres sujets



**4- SUITES ET
ÉCHÉANCIER**

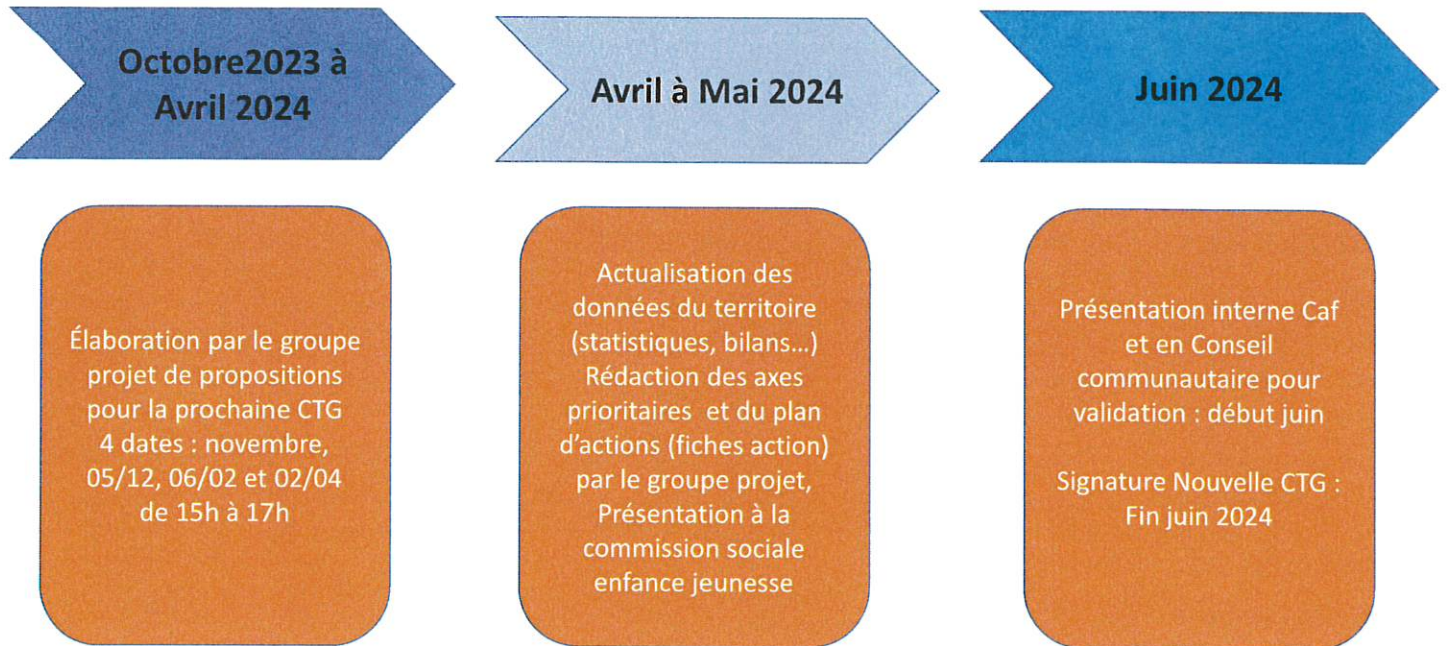


Synthèse des travaux

Les suites :

- Constitution d'un groupe projet avec des élus du territoire, des partenaires et des professionnels des services (les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le tableau),
- A partir des éléments recueillis aujourd'hui, des éléments de bilan et du Schéma Départemental de Services aux Familles, le groupe projet sera chargé de construire des propositions pour le prochain projet de politique sociale et familiale du territoire (Comment voyons-nous le territoire communautaire dans 5 ans ?)

Le calendrier :



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

**Annexe 2 : RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS CAF OCTROYÉS SUR LA CDC MAINE SAOSNOIS
 AUX DIFFERENTS ACTEURS DEVELOPPANT DES SERVICES INSCRITS DANS LE PLAN D'ACTIONS DE LA CTG 2020-2023**

1- AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

	2020		2021		2022		2023		TOTAL PERIODE CTG	
	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter
PETITE ENFANCE										
MULTI ACCUEIL MAMERS	114 300,00	74 452,00	165 320,00	93 100,00	164 311,00	93 100,00	168 799,24	89 500,00	612 730,24	350 152,00
AIDE COVID / FERMETURE EAJE MAMERS	76 376,00		14 097,00		1 917,00				92 390,00	
MULTI ACCUEIL BONNETABLE	40 101,00	21 876,00	55 688,00	30 600,00	70 989,00	30 600,00	87 972,07	30 600,00	254 750,07	113 676,00
AIDE COVID / FERMETURE EAJE BONNETABLE	28 739,00		6 372,00		1 215,00				36 326,00	
MULTIACCUEIL MAROLLES LES BRAULTS	56 813,00	24 430,00	86 274,00	32 700,00	85 314,00	32 700,00	87 210,59	32 700,00	315 611,59	122 530,00
AIDE COVID / FERMETURE EAJE MAROLLES	18 670,00		3 725,00		598,40				22 993,40	
RPE ANTENNE MAMERS - BONNETABLE	28 173,00	18 532,00	33 687,00	18 532,00	35 146,00	18 532,00	28 334,89	12 829,82	101 389,59	56 237,49
RPE ANTENNE MAROLLES LES BRAULTS	8 549,00	1 775,00	10 812,00	3 722,00	7 615,00	971,00	4 383,59	641,49	26 976,00	6 468,00
TOTAL 2020-2023									1 463 166,89	649 063,49

2 112 230,38

	2020		2021		2022		2023		TOTAL PERIODE CTG	
	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter
ENFANCE										
ALSH MERCREDI MAMERS	10 088,00	11 927,46	9 033,36	10 723,22	12 808,10	11 927,46	17 818,79	11 927,46	49 748,25	46 505,60
ALSH MERCREDI BONNETABLE	6 969,00	8 597,00	5 601,86	7 981,45	6 744,62	9 520,27	10 638,09	9 520,27	29 953,57	35 618,99
ALSH MERCREDI ST COSME EN VAIRES	3 819,00	3 812,75	4 680,51	3 812,75	4 958,93	3 812,75	5 599,12	3 812,75	19 057,56	15 251,00
ALSH MERCREDI MAROLLES LES BRAULTS	1 984,00	2 056,00	2 887,55	2 055,68	3 512,73	2 055,68	4 834,30	2 055,68	13 218,58	8 223,04
ALSH EXTRASCOLAIRE MAMERS	29 105,27	33 929,64	34 328,91	36 453,76	35 989,18	36 453,76	42 378,74	36 453,76	141 802,10	143 290,92
ALSH EXTRASCOLAIRE BONNETABLE / BEAUFAY	19 038,38	22 193,88	19 085,46	21 706,88	16 566,39	21 706,88	21 932,74	21 706,88	76 622,97	87 314,52
ALSH EXTRASCOLAIRE ST COSME EN VAIRES	9 187,77	10 711,04	10 886,52	10 440,96	12 343,65	10 440,96	14 954,92	10 440,96	47 372,86	42 033,92
ALSH EXTRASCOLAIRE MAROLLES LES BRAULTS	10 039,00	10 089,49	12 427,63	10 089,49	13 866,61	10 089,60	16 385,58	10 089,60	52 718,82	40 358,18
TOTAL 2020-2023									430 494,71	418 596,17

849 090,38

	2020		2021		2022		2023		TOTAL PERIODE CTG	
	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter
JEUNESSE										
ESPACE JEUNES MAMERS	7 107,00	7 638,67	8 764,92	7 638,67	15 259,56	7 638,67	13 059,45	7 638,67	44 190,93	22 916,01
ESPACE JEUNES BONNETABLE	1 009,00		4 537,17		9 211,40		12 077,75		26 835,32	0,00
ESPACE JEUNES ST COSME EN VAIRES	2 392,00	2 570,89	3 754,35	2 570,89	3 827,50	2 570,89	4 293,86	2 570,89	14 267,71	7 712,67
ESPACE JEUNES MAROLLES LES BRAULTS	2 928,00	2 718,72	4 776,81	2 718,72	8 767,44	2 718,72	7 565,30	2 718,72	24 037,55	8 156,16
SEJOURS JEUNES MAMERS-BONNETABLE-ST COSME		0,00		503,70		788,40		591,30		1 883,40
SEJOURS JEUNES MAROLLES LES BRAULTS		420,48		525,60		840,96				1 787,04
TOTAL									109 331,51	42 455,28

151 786,79

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

	2020		2021		2022		2023		TOTAL PERIODE CTG	
	PS AGC	PS ACF	PS AGC	PS ACF	PS AGC	PS ACF	PS AGC	PS ACF	PS AGC	PS ACF
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE										
CS MAZAGRAN - BONNETABLE	45 787,38	14 617,96	50 825,02	15 007,04	55 269,18	23 682,00	62 403,26	24 655,20	214 284,84	77 962,20
CS CASCADE - MAROLLES LES BRAULTS	68 709,00	12 090,56	69 739,00	9 986,40	70 785,00	21 472,21	73 694,00	24 655,20	282 927,00	68 204,37
TOTAL									497 211,84	146 166,57
										643 378,41
										81 366,00
CHARGÉE DE COOPÉRATION CTG									81 366,00	
										81 366,00
	50%		48%		46%		64%			

2- AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

	2020		2021		2022		2023		TOTAL PERIODE CTG	
	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter	PSO/PSU	Bonus Ter
ENFANCE										
COMMUNE MAMERS - APS	36 663,91	1 987,44	30 796,26	8 414,28	30 796,26	8 414,28	51 850,36	9 937,20	150 106,79	28 753,20
COMMUNE NOGENT LE BD - APS	2 602,40	2 107,86	1 976,15	1 727,78	2 454,99	2 107,86	1 419,29	1 188,94	8 452,83	7 132,44
COMMUNE COURCEMONT - APS	3 879,12	3 108,95	3 917,32	3 117,58	3 345,41	2 681,20	2 137,22	1 641,15	13 279,07	10 548,88
COMMUNE BEAUFAY - APS	10 446,33		8 484,04		10 808,28		8 225,83		37 964,48	
COMMUNE BONNETABLE - APS	12 684,49		12 354,55		14 029,95		14 758,96		53 827,95	
TOTAL									263 631,12	46 434,52
										310 065,64

3-AU TITRE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	2020		2021		2022		2023		TOTAL PERIODE CTG	
	Accordée	Versée	Accordée	Versée	Accordée	Versée	Accordée	Versée	Accordée	Versée
SUBVENTION INVESTISSEMENT										
CDC MAF MAMERS	8 925,00			8 925,00		8 925,00			8 925,00	8 925,00
CDC MOBILIER CASCADE	13 309,00			13 309,00		13 309,00			13 309,00	13 309,00
CASCADE AIDE MATERIEL COVID	400,00	400,00							400,00	400,00
CS CASCADE - INFORMATIQUE	1 122,00	1 031,47							1 122,00	1 031,47
CDC - AIDES COVID EAJE	3 600,00	3 572,22							3 600,00	3 572,22
CDC - ESPACE JEUNES ST COSME			12 600,00			12 600,00			12 600,00	12 600,00
CDC - ESPACE JEUNES MAMERS			122 282,00				1 156,00		122 282,00	1 156,00
CS MAZAGRAN - ESPACE ACCUEIL			3 326,00			3 268,24			3 326,00	3 268,24
CDC - MULTIACCUEILS + RPE + ALSH					37 952,00	14 897,68			37 952,00	14 897,68
CDC - MULTIACCUEILS + RPE + ALSH							28 701,00		28 701,00	0,00
CS CASCADE - MULTIACCUEIL + SEJOURS					2 299,00	2 299,00			4 846,00	2 299,00
CS CASCADE VEHICULE							14 993,00		14 993,00	14 993,00
MAIRIE MAMERS - AIDES COVID	3 424,00	2 661,92							3 424,00	2 661,92
TOTAL SUBVENTIONS INVESTISSEMENT SUR LA DUREE DE LA CTG									255 480,00	79 113,53

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

4- AU TITRE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTION FONCTIONNEMENT	2020		2021		2022		2023		TOTAL PERIODE CTG	
	Accordée	Versée	Accordée	Versée	Accordée	Versée	Accordée	Versée	Accordée	Versée
CS MAZAGRAN - AAP AVS	2 650,00	2 309,63			1 298,00	936,35	1 886,00	1 557,00	5 834,00	4 802,98
CS MAZAGRAN - REAAP	600,00	420,00	2 100,00	1 470,00	1 734,00	1 496,87	1 550,00		5 984,00	3 386,87
CASCADE - ALSH ET HANDICAP	1 200,00	840,00	1 200,00	625,00	855,00	598,50	750,00		4 005,00	2 063,50
CASCADE - EXPERIMENTATION LAEP									3 782,00	0,00
CASCADE - REAPP					2 120,00	2 120,00	1 690,00		3 810,00	2 120,00
CASCADE - AAP AVS							1 590,00		1 590,00	0,00
TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUR LA DUREE DE LA CTG										12 373,35

MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS CAF SUR LE TERRITOIRE DE LA CDC MAINE SAOSNOIS SUR LA PERIODE 2020-2023	4 428 403,10 €
---	-----------------------

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

ANNEXE 3

Actualisation du diagnostic

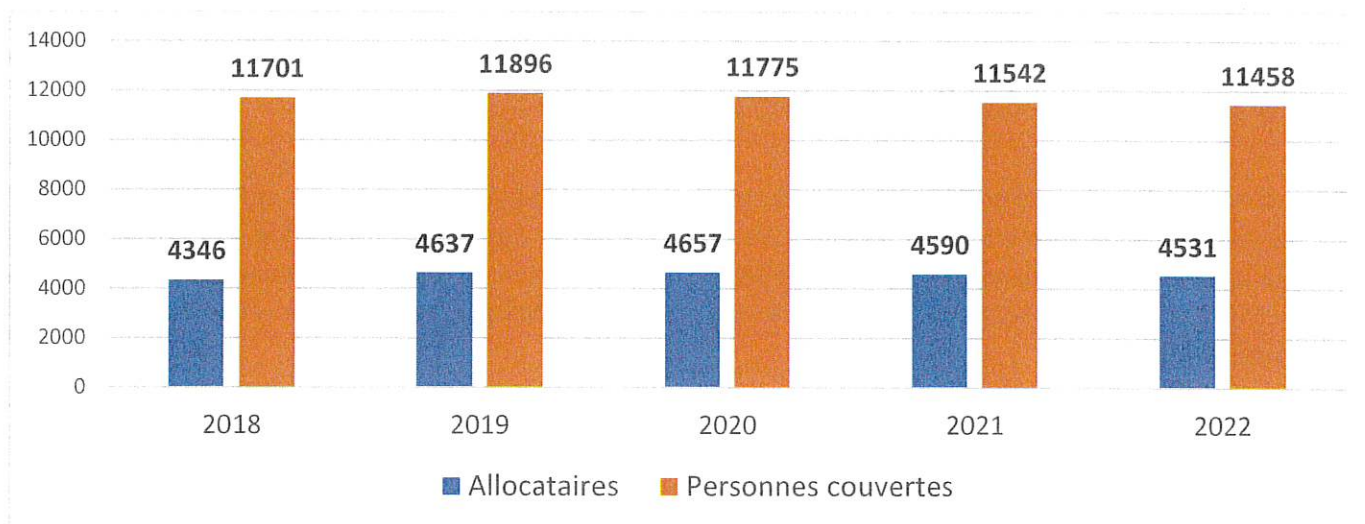
AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Les éléments suivants sont issus des données statistiques 2022 de la Caf Sarthe et de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe ainsi que des éléments partagés entre les participants aux différents groupes de travail mis en place pour l'évaluation de la première CTG.

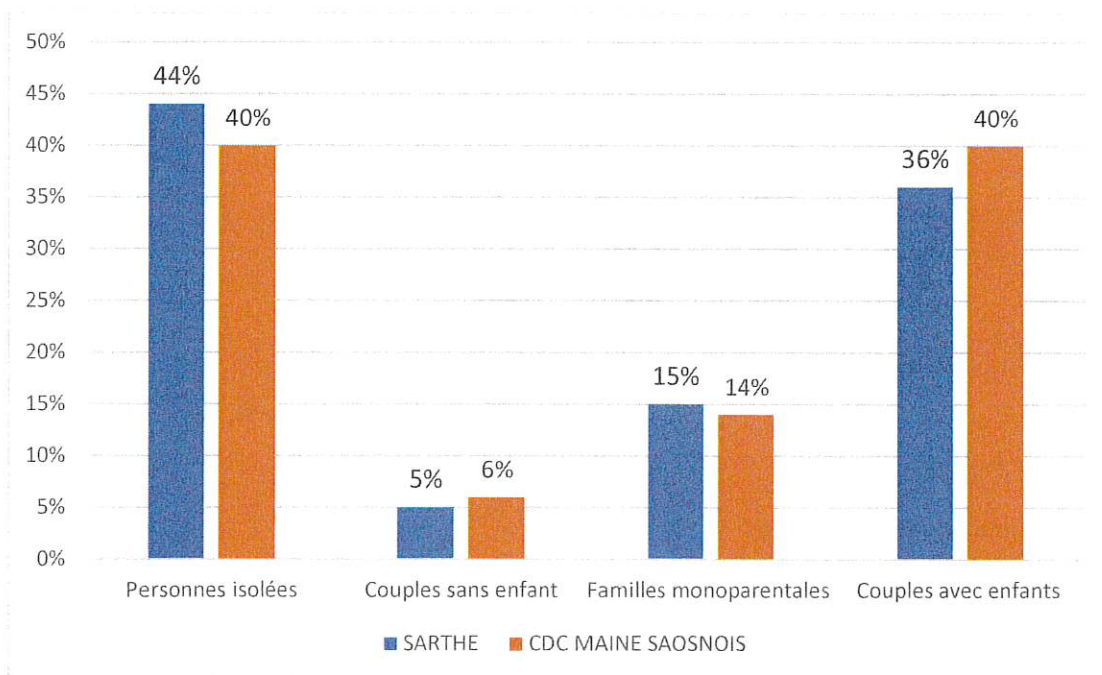
Le territoire de la communauté de communes Maine Saosnois compte 27409 habitants répartis au sein de 14412 ménages dont 4531 foyers allocataires Caf couvrant 11458 personnes, soit un taux de couverture Caf de 43% (pour les 49 communes sarthoises de l'EPCI) contre 47% à l'échelle du département sarthois.

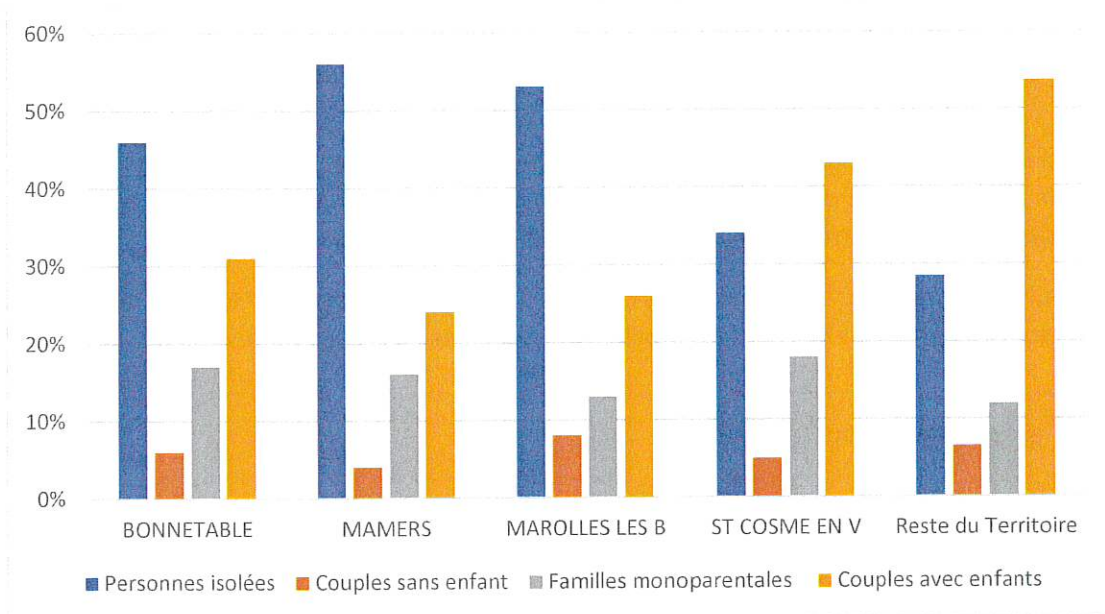
On observe des variations importantes entre les principales communes du territoire avec un taux de couverture Caf de 48% sur Mamers, 41% sur Bonnétable et Marolles les Braults, 38% sur Saint Cosme en Vairais et 41% sur les autres communes.

1-Évolution du nombre d'allocataires Caf sur le territoire :



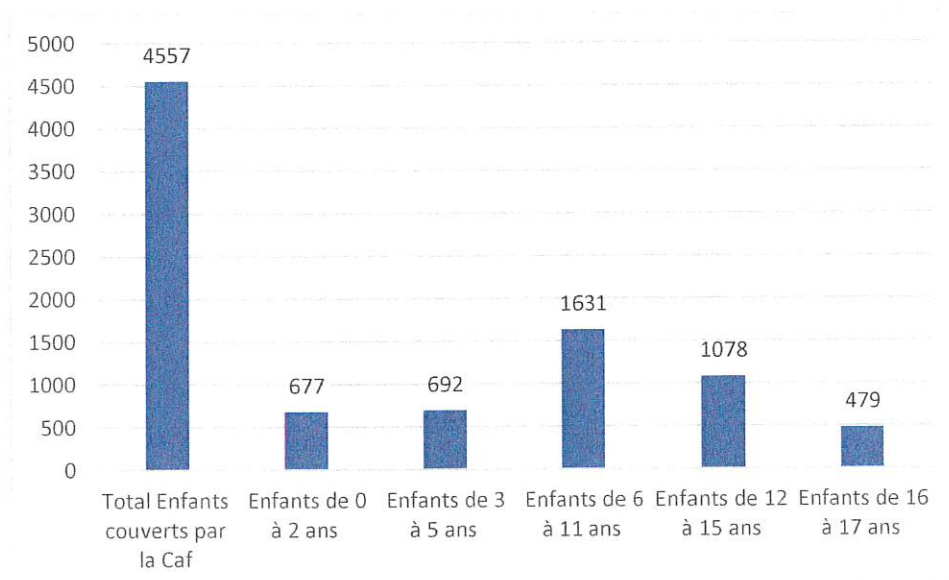
2-La typologie des allocataires Caf en 2022 :





On observe que les allocataires Caf sans enfant à charge (personnes isolées et couple sans enfant) sont majoritaires sur les communes de Mamers (60%), Marolles les Braults (61%) et Bonnétable (52%) alors que les familles avec enfants (couples et monoparents) sont majoritaires sur le territoire en dehors des 4 communes principales (66% contre 61% à St Cosme, 48% à Bonnétable, 40% à Mamers, et 39% à Marolles) avec une moyenne de 54% à l'échelle communautaire.

3-Les enfants des allocataires Caf :



Parmi les 677 enfants de 0 à 2 ans :

- 101 vivent sur la commune de Bonnétable
- 94 vivent la commune de Mamers
- 32 vivent sur la commune de Marolles les Braults
- 64 vivent sur la commune de St Cosme en V
- 386 vivent sur les autres communes du territoire, soit 57% des enfants

Parmi les 692 enfants de 3 à 5 ans :

- 92 vivent sur la commune de Bonnétable
- 126 vivent la commune de Mamers
- 36 vivent sur la commune de Marolles les Braults

- 58 vivent sur la commune de St Cosme en V
- 380 vivent sur les autres communes du territoire, soit 55% des enfants

Parmi les 1631 enfants de 6 à 11ans :

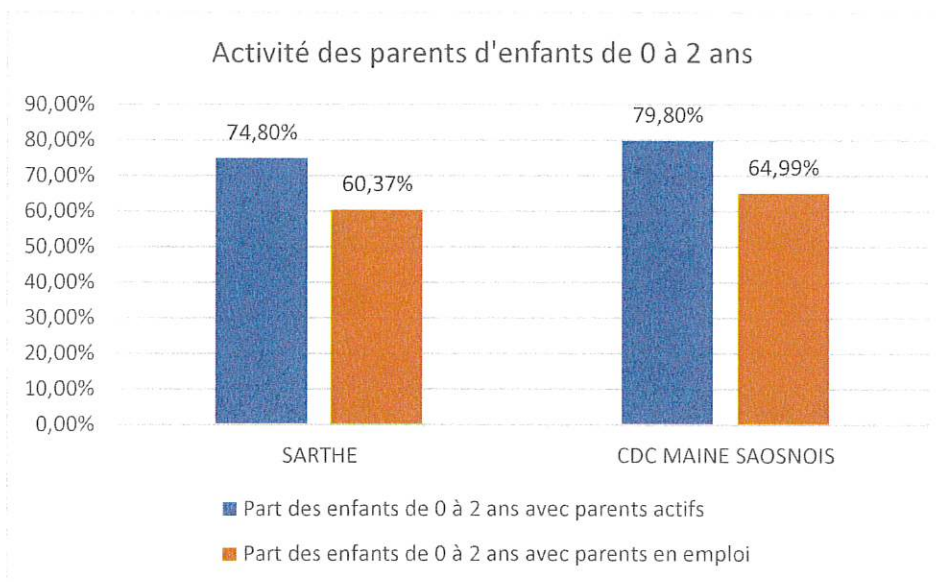
- 223 vivent sur la commune de Bonnétable
- 298 vivent la commune de Mamers
- 102 vivent sur la commune de Marolles les Braults
- 106 vivent sur la commune de St Cosme en V
- 902 vivent sur les autres communes du territoire, soit 55 % des enfants

Parmi les 1557 enfants de 12 à 17 ans :

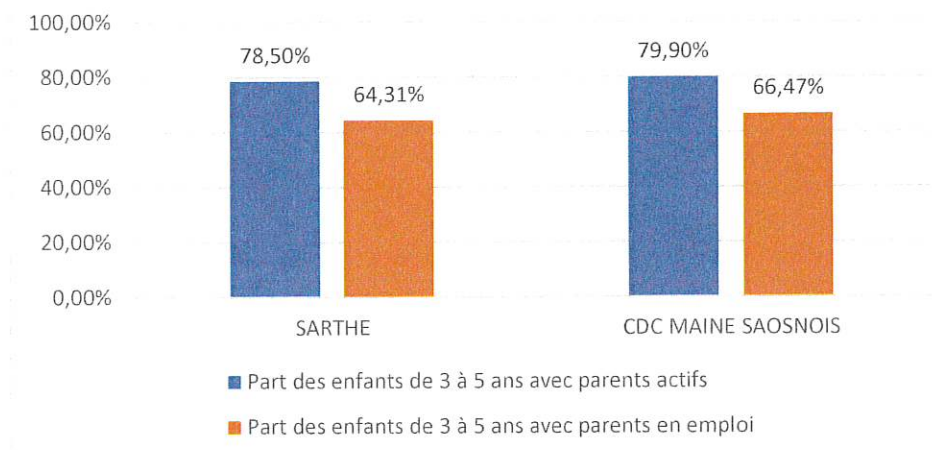
- 203 vivent sur la commune de Bonnétable
- 316 vivent la commune de Mamers
- 101 vivent sur la commune de Marolles les Braults
- 108 vivent sur la commune de St Cosme en V
- 829 vivent sur les autres communes du territoire, soit 53%

Pour chaque tranche d'âge, on observe que la majorité des enfants vit en dehors des 4 communes où sont déployés les services petite enfance, enfance et jeunesse ; néanmoins cette situation n'est pas incohérente puisque ces 4 communes regroupent les services et commerces indispensables à la vie quotidienne des familles. Néanmoins, il convient de prendre en compte cette répartition des enfants sur le territoire pour faciliter l'accès aux services et tout particulièrement pour les familles rencontrant des difficultés de mobilité.

4- Activité des allocataires Caf, parents de jeunes enfants :



Activité des parents d'enfants de 3 à 5 ans



En moyenne, sur la CDC Maine Saosnois, les parents de jeunes enfants sont plus actifs et occupent plus souvent un emploi que la moyenne départementale. Cela signifie qu'ils ont potentiellement un besoin de garde de leurs enfants plus conséquent.

Cette situation est particulièrement vraie sur la commune de St Cosme avec un taux de parents actifs de plus de 87% et un taux de parents occupant un emploi de plus de 70% avec des enfants de 0 à 2ans. Cette tendance est également observée sur le reste du territoire (hors les 4 communes) avec un taux de parents actifs de plus de 84% et de plus de 71% pour les parents occupants un emploi.

5-L'offre de service et accueil des enfants de moins de 4 ans sur les trois équipements petite enfance présents sur la communauté de communes :

MULTI ACCUEIL CRECH'ENDO - BONNETABLE	2020	2021	2022	2023
Nombre de places	18	18	18	18
Capacité théorique modulée	21920	27800	33580	33084
Heures réalisées	10282	13968	18119	19854
Taux occupation / HR	46,91%	50,24%	53,96%	60,01%
Nombre d'enfants différents accueillis	36	40	40	41

MULTI ACCUEIL FAMILIAL CHEZ LES BAMBINS - MAMERS	2020	2021	2022	2023
Nombre de places	41	38	38	37
Capacité théorique modulée	67671	74100	68592	74128
Heures réalisées	31069	40409	42611	40847
Taux occupation / HR	45,91%	54,53%	62,12%	55,10%
Nombre d'enfants différents accueillis	81	78	80	84

MULTI ACCUEIL L'ILE AUX ENFANTS - MAROLLES BRAULTS	2020	2021	2022	2023
Nombre de places	17	17	17	17
Capacité théorique modulée	22261	30538	34268	35946
Heures réalisées	14946	23185	25313	26767
Taux occupation / HR	67,14%	75,92%	73,87%	74,46%
Nombre d'enfants différents accueillis	42	41	44	44

Des taux d'occupation relativement faibles sur le multi accueil Crêch'Endo et le multi accueil familial Chez les Bambins qui méritent de réinterroger l'offre d'accueil et de l'adapter au plus près des besoins des familles (modulation de l'offre entre accueil régulier et accueil occasionnel).

6- L'accueil chez les assistantes maternelles du territoire des enfants de moins de 6 ans :

	2020	2021	2022
Assistants maternelles en activité au 31/12	156	154	146
Assistants maternelles actives au moins un mois dans l'année	176	167	168
Assistants maternelles actives pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans	21,2	20,8	19,5
Assistants maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	54	61	59
Part des assistants maternelles de plus de 55 ans en activité au 31/12	34,62%	39,61%	40,41%
Enfants de moins de 3 ans gardés par une assistante maternelle	370	386	400
Enfants de 3 ans à moins de 6 ans gardés par une assistante maternelle	268	248	220

On observe que le nombre d'assistants maternelles diminue sur le territoire (- 6,41% entre 2020 et 2022) alors que le nombre d'enfants de 3 ans gardés par une assistante maternelle est en augmentation (+ 8,10% entre 2020 et 2022).

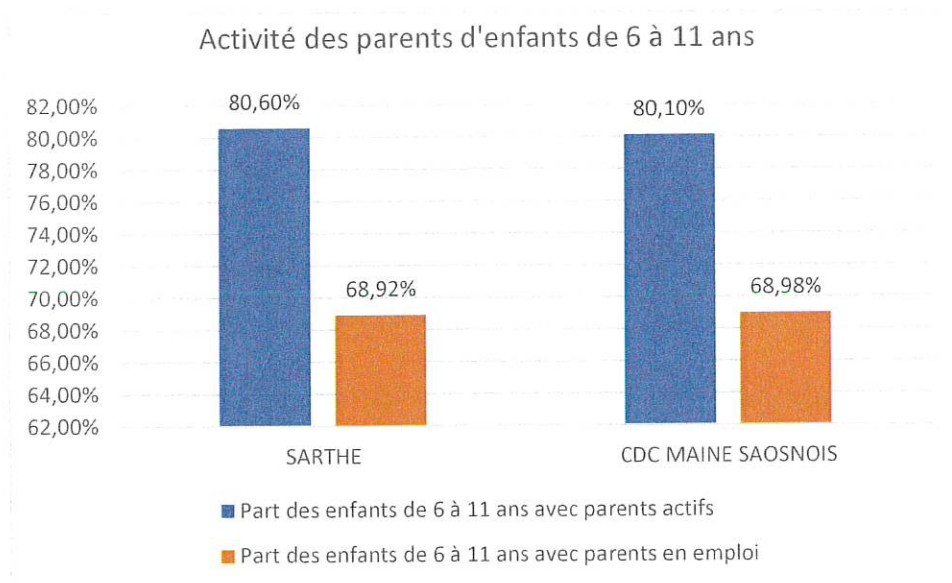
Par ailleurs, la part des assistants maternelles en activité, âgées de plus de 55 ans augmente de près de 6% sur la même période.

Année 2022	Enfants de la commune gardés sur leur commune	Enfants gardés hors de leur commune de résidence	Enfants d'une autre commune gardés sur la commune	Enfants gardés sur la commune quel que soit leur lieu de résidence	Enfants de la commune gardés quel que soit le lieu de garde	Attractivité de la commune
Mamers	42	10	48	91	52	38
Bonnétable	46	30	41	87	76	11
St Cosme	44	18	19	63	62	1
Marolles	10	13	12	22	23	-1
Beaufay	42	21	15	57	63	-6
Neufchâtel	20	11	25	45	31	14
Reste de la CDC	84	228	146	230	313	-82
Total CDC	288	331	306	595	620	-25

Ce tableau met en évidence que les assistants maternelles sont en nombre insuffisant sur les petites communes puisqu'en dehors des communes principales, l'attractivité est de -82 sur le reste de la CDC alors qu'elle est de +38 sur

Mamers, +11 sur Bonnetable ou +14 sur Neufchâtel. La situation est en revanche plus tendue sur Marolles, St Cosme et Beaufay.

7- Activité des allocataires Caf, parents d'enfants de 6 à 11 ans



Pour les parents avec des enfants de 6 à 11 ans, la situation de la CDC est totalement identique à celle du département.

Les modes d'accueil des enfants scolarisés demeurent un besoin sur le territoire avec près de 70 % des enfants qui ont des parents occupant un emploi, soit un potentiel de plus 1100 enfants (1631 x 70%) pouvant avoir un besoin d'accueil les mercredis et vacances scolaires. En 2023, les Alsh du territoire ont accueillis 699 enfants le mercredi et 1326 sur les vacances scolaires.

8- L'offre de service et accueil des enfants de 4 à 11 ans sur les 4 sites d'accueil de loisirs présents sur la communauté de communes :

ALSH EXTRASCOLAIRES (vacances)	HEURES RÉALISÉES			
	2020	2021	2022	2023
BONNETABLE et BEAUFAY	35386	33635	25196	37115
MAMERS	54097	60500	63426	71714
SAINT COSME EN VAIRAIS	17077	19186	21754	25307
MAROLLES LES BRAULTS	18659	21902	24438	27728
NOMBRE TOTAL HEURES RÉALISÉES	125219	135223	134814	161864
NOMBRE ENFANTS ACCUEILLIS SUR LES 4 SITES	1181	1131	1193	1326

ALSH PÉRISCOLAIRES (mercredi)	HEURES RÉALISÉES			
	2020	2021	2022	2023
BONNETABLE	12953	10412	12536	18944
MAMERS	18750	16790	23806	31732
SAINT COSME EN VAIRAIS	7098	8699	9217	9971
MAROLLES LES BRAULTS	3688	5367	6529	8609
NOMBRE TOTAL HEURES RÉALISÉES	42489	41268	52088	69256
NOMBRE ENFANTS ACCUEILLIS SUR LES 4 SITES	498	538	644	699

On observe sur les 4 dernières années une augmentation constante du nombre d'heures réalisées et du nombre d'enfants accueillis, + 11 % d'enfants entre 2020 et 2023 et + 29% d'heures entre 2020 et 2023 pour les accueils extrascolaires. Les augmentations sont encore plus fortes pour l'accueil du mercredi avec + 40% d'enfants entre 2020 et 2023 et +63% d'heures réalisées entre 2020 et 2023.

Les enfants accueillis au sein des différents sites d'Alsh ne sont pas obligatoirement des enfants habitant le territoire communautaire.

Une étude menée sur la période des vacances de la Toussaint 2023 fait ressortir que près de 20% des effectifs sont des enfants extérieurs à la CDC ; les explications peuvent être diverses : enfants en vacances chez des grands-parents habitants de la CDC, enfants dont les parents travaillent sur la CDC mais domiciliés hors CDC, enfants scolarisés sur une commune de la CDC car habitant une commune sans école et limitrophe à la CDC, enfants qui avaient précédemment une assistante maternelle sur la CDC...

9-Les jeunes de 12 à 17 ans :

Le territoire compte 1557 enfants de 12 à 17 ans au sein des familles allocataires de la Caf ; si cette tranche d'âge a moins besoin d'un mode de garde en dehors des temps scolaires, il n'en demeure pas moins que les adolescents peuvent être demandeurs d'activités de loisirs, d'espaces d'échanges et de construction de projets entre pairs.

La communauté de communes propose 4 espaces jeunes sur les communes de Bonnétable, Mamers, Marolles les Braults et Saint Cosme en Vairais.

La fréquentation de ces lieux en progression depuis 4 ans avec une évolution de + 69% du nombre d'heures d'accueil réalisées + 60% pour le nombre de jeunes accueillis chaque année.

ALSH ADOLESCENTS	HEURES RÉALISÉES			
	2020	2021	2022	2023
BONNETABLE	1876	5396	8988	13785
MAMERS	13209	10424	14637	14906
SAINT COSME EN VAIRAIS	4446	4465	4567	4901
MAROLLES LES BRAULTS	5442	5681	10427	8635
NOMBRE TOTAL HEURES RÉALISÉES	24973	25966	38619	42227
NOMBRE ENFANTS ACCUEILLIS SUR LES SITES	261	327	483	417

10- Parentalité et Animation de la vie sociale

Le territoire de la CDC Maine Saosnois dispose de deux structures d'animation de la vie sociale : le centre social CASCADE, implanté à Marolles les Braults et qui rayonne sur les 15 communes de l'ancienne CDC du Pays Marollais et le centre social intercommunal Mazagran implanté à Bonnétable et qui rayonne sur les 10 communes de l'ex-CDC Maine 301.

Cela signifie que 26 communes du territoire communautaire ne sont pas desservies par ce type d'équipement, soit la moitié du territoire dont la ville de Mamers.

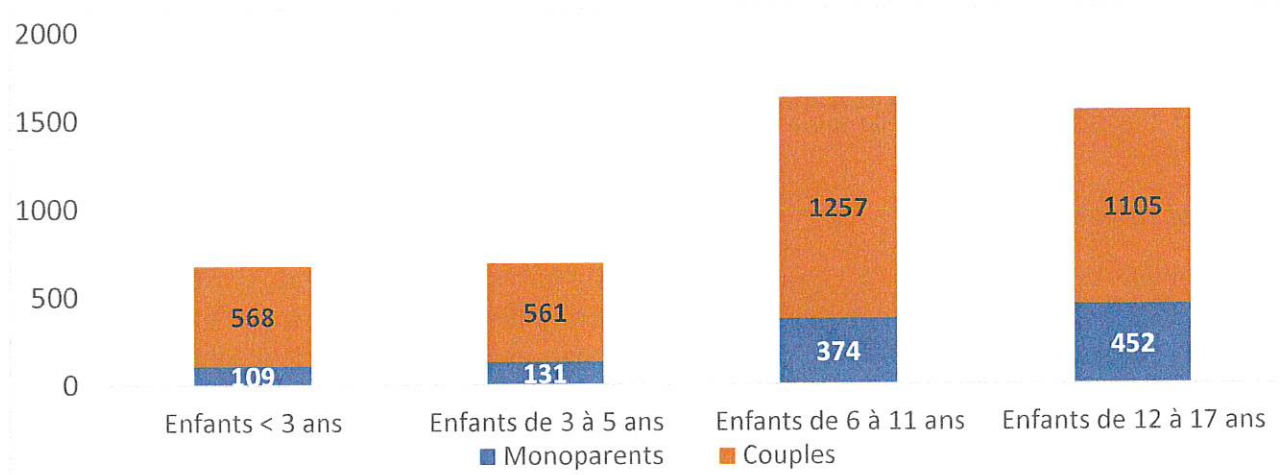
Les structures AVS offrent à tous les habitants la possibilité d'agir collectivement sur leur territoire, pour répondre à leurs aspirations, pour élaborer des projets. Elles prennent en compte l'individu dans sa globalité afin de lui permettre de s'épanouir, de faciliter le vivre ensemble dans le respect des différences.

Les deux centres sociaux proposent des actions de soutien à la parentalité au travers des services proposés aux familles (multi accueil, centres de loisirs) et au sein de projets développés par les professionnelles en charge de l'animation collective famille, où parents et enfants construisent ensemble des réponses au plus près de leurs aspirations.

Parmi les allocataires Caf, 14% sont des familles monoparentales, soit 634 foyers dont plus de 11 % ont des enfants de moins de 3 ans,

Parmi l'ensemble des foyers Caf avec enfants à charge (couples et monoparents) près de 22 % sont des familles nombreuses avec au moins 3 enfants.

Parmi les 382 allocataires de moins de 25 ans, 17% ont au moins un enfant à charge alors qu'ils ne sont que 10% à l'échelle départementale. Près de 32% sont de jeunes monoparents.



On observe que la situation de monoparentalité augmente avec l'âge des enfants ; ils sont 16% à vivre au sein d'une famille monoparentale lorsqu'ils ont moins de 3 ans, puis 18,9% entre 3 et 5 ans, puis 23,9% entre 6 et 11 ans et 29% entre 12 et 17 ans.

Les éléments de connaissance partagés entre les professionnels de l'éducation et de la famille lors des travaux d'évaluation de la 1^{ère} CTG, convergent vers des problématiques de parents en difficulté avec leurs enfants et ceci dès le plus jeune âge ; difficultés à poser des limites et des interdits, à maintenir des règles.

La problématique de l'exposition des enfants aux écrans est identifiée dans tous les lieux d'accueil des enfants : crèches, écoles maternelles et élémentaires, Alsh, collèges qui génèrent des problèmes de fatigue, d'incapacité à se concentrer.

11-Les ressources des allocataires Caf :

Ressources des foyers allocataires	SARTHE	CDC MAINE SAOSNOIS
Part des allocataires bénéficiaires de l'AAH/RSA/PPA (cumul possible)	53,20%	55,20%
Part des allocataires bénéficiaires uniquement d'une aide au logement	18,20%	14,60%
Part des allocataires percevant uniquement les prestations familiales	28,70%	30,20%
Part des allocataires sans enfant à bas revenus	36,93%	34,37%
Part des allocataires sans enfant "fragiles"	17,18%	19,76%
Part des monoparents à bas revenus	52,51%	49,30%
Part des monoparents "fragiles"	28%	31,88%
Part des couples avec enfants à bas revenus	13,83%	15,34%
Part des couples avec enfants "fragiles"	9,61%	10,39%

La situation financière des ménages allocataires sur la CDC Maine Saosnois est assez représentative de la situation départementale, néanmoins on note que les familles avec enfants dites « fragiles » sont plus nombreuses. Il s'agit de familles pour lesquelles les prestations sociales et familiales représentent une part importante de leurs ressources et qu'un changement de situation peut conduire rapidement vers plus de précarité. Les prestations familiales perçues représentent pour 820 foyers allocataires plus de 50% de leurs ressources, soit 18% des allocataires.

1181 foyers allocataires sont des foyers à bas revenus dont 720 foyers avec enfants,

860 foyers allocataires sont bénéficiaires de minima sociaux,

1804 Allocataires bénéficiaires de la Prime d'activité dont 764 foyers avec enfants,

1615 Foyers bénéficiaires d'une aide au logement dont 641 foyers avec enfants,

1184 foyers sont bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire pour 2064 enfants de 5 à 17 ans,

429 allocataires sont bénéficiaires de l'Aah dont 68 avec enfants à charge

81 % des familles monoparentales disposent de bas revenus ou peuvent être fragiles contre près de 26% pour les couples avec enfants.

En 2022, la Caf a versé en moyenne, chaque mois, 2 219 700 € aux 4531 foyers allocataires dont plus de 880 000 € au titre des minima sociaux (Rsa, Aah et Prime Activité)

Il est important de prendre en compte ces éléments de ressources lors de la définition de la tarification des services aux familles ; ainsi la mise en place d'une tarification selon un taux d'effort appliqué au quotient familial de chaque famille permet une tarification équitable et au plus près des possibilités d'effort financier pour chaque famille. Ce choix a été déployé au cours de la 1^{ère} CTG pour l'ensemble des centres de loisirs financés par la CDC Maine Saosnois.

12- Le logement :

En 2019, l'INSEE recense sur le territoire 15 167 logements dont 81% de résidences principales, 70% de propriétaires, 19% de locataires dans le secteur privé et 8% de locataires dans le parc public.

Le parc est très essentiellement composé de maisons individuelles occupées par des propriétaires souvent installés de longue date dans leur logement, à l'exception notable de Mamers qui tend vers un équilibre entre le parc en propriété et le parc locatif.

Le parc du logement est très majoritairement vieillissant avec 60% des résidences principales datant d'avant 1970 : il présente de fait des faiblesses intrinsèques le rendant peu attractif : inadéquation entre la taille importante de ces logements et la demande de petits logements eu égard à l'évolution de la taille des ménages,

Un parc énergivore construit avant toute réglementation thermique,

Un parc parfois disqualifié en termes de normes de confort voire insalubre,

Un parcellaire des résidences individuelles souvent inadapté dans les bourgs,

Certains logements en vente de faible qualité restent sur le marché locatif mais constituent une offre peu attrayante captée par des populations paupérisées.

1615 foyers allocataires Caf bénéficient d'une aide au logement : 47,9% dans le parc privé, 34,7 % dans le parc public, 6% au titre de l'accession et 11,4% au titre de l'hébergement au sein d'un établissement (maison de retraite, établissement personnes handicapées).

Le montant mensuel des prestations versées par la Caf au titre du logement est 336 800 €.

Données Msa de la CDC du Maine Saosnois

Présence du régime agricole



Indicateurs	CC Maine Saosnois	France
<u>Patients au régime agricole</u>	2 956	3 154 515
<u>Taux de présence du régime agricole (%)</u>	10,7 ▲	4,8

2017 2018 2019 2020 2021 **2022**

Source : MSA, DCIR + MSA, DCIR, INSEE - 2022

La population agricole, au titre de l'assurance maladie est bien représentée, sur la CDC du Maine Saosnois. Le taux de présence est deux fois plus élevé qu'au niveau de la France.

Patients NSA au RA



Indicateurs	CC Maine Saosnois	France
<u>Patients NSA au RA</u>	1 793	1 213 755
<u>Part des patients NSA au RA (%)</u>	60,4 ▲	38,5

2015 2017 2019 2020 **2021**

Source : CCMSA + SNIIRAM, DCIR, CCMSA - 2021

La part des non-salariés agricoles, exploitants et/ou employeurs de main d'œuvre agricole. est en augmentation par rapport à 2015 est 1.5 fois plus importante que celle de la France.

Indice de vieillissement au RA

Indicateurs	CC Maine Saosnois	France
<u>Indice de vieillissement au RA</u>	296,7 ▲	175,4

Source : MSA, DCIR - 2021

La population agricole du Maine Saosnois est vieillissante. L'indice de vieillissement est bien au-dessus de celui de la France.

Allocataires à bas revenus régime agricole

Indicateurs	CC Maine Saosnois	Sarthe
<u>Allocataires à bas revenus</u>	164	2 060
<u>Pt. alloc. à bas revenus (%)</u>	43,7 ▲	39,2

régime agricole ▼

Source : CCMSA - SISPREFAL - 2021

RSA au régime agricole



Indicateurs	CC Maine Saosnois	Sarthe
<u>Nombre de personnes couvertes par le RSA à la MSA</u>	32	334
<u>Part de la population couverte par le RSA à la MSA</u>	3,3 ▲	2,3

2013 2017 2020

Source : MSA, SISPREFAL + MSA, SISPREFAL, INSEE - 2020

Le nombre d'allocataires à bas revenus du régime agricole est en augmentation. Des phénomènes croissants de précarisation sont observés : faiblesse des salaires et des pensions de retraites tirées de de l'agriculture, proportion significative d'actifs éloignés du marché de l'emploi.

CMUC au régime agricole



Indicateurs	CC Maine Saosnois	Sarthe
<u>Nombre de bénéficiaires de la CMUC à la MSA âgés de moins de 62 ans</u>	67	1 134
<u>Part des bénéficiaires de la CMUC (âgés de moins de 62 ans) à la MSA (%)</u>	4,6 ▼	5,2

Source : MSA + CCMSA, Flux RAAMSES - 2020

Aide au logement au régime agricole



Indicateurs	CC Maine Saosnois	Sarthe
<u>Nombre de personnes couvertes par une aide au logement à la MSA</u>	243	3 744
<u>Part de la population couverte par une aide au logement à la MSA (%)</u>	25,1 ▼	26,3

2013 2017 2020

Source : MSA, SISPREFAL - 2020

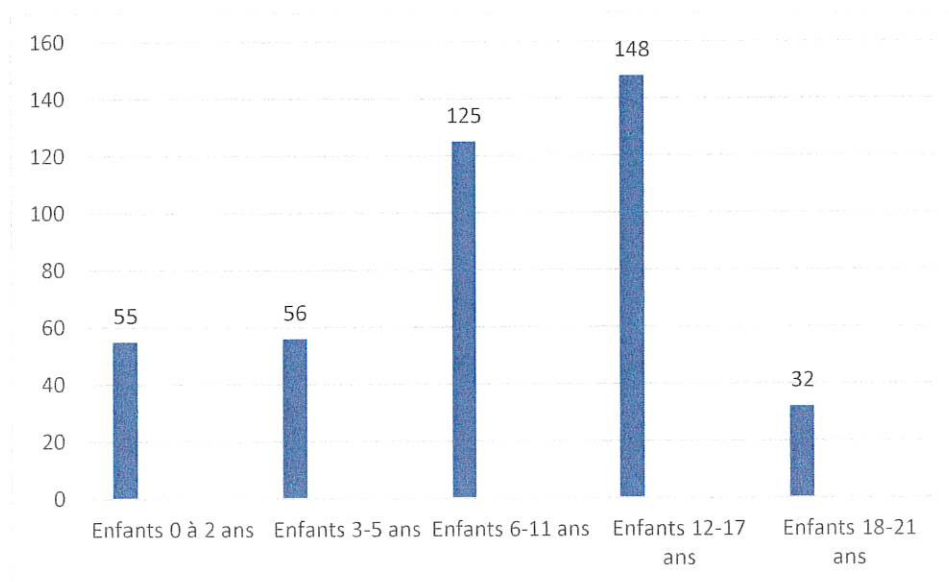
AEEH



Indicateurs	CC Maine Saosnois	Sarthe
<u>Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)</u>	75	1 884
<u>Part des enfants couverts par l'AEEH</u>	1,4 ▼	1,6

Source : CAF : Cnaf, fichier FILEAS, ALLSTAT et BCA - 2019

Les enfants d'allocataires Msa : 416 enfants de 0 à 21 ans



Fiches Repères

données au 31/12/2022



CC MAINE SAOSNOIS (200072676)



Nombre de ménages
12 412

Population
27 409



4531 allocataires
+4,2% Entre 2017 - 2022

11458 personnes couvertes
-2,4% Entre 2017 - 2022

Approche globale synthétique territoriale

Taux de couverture Caf 2019

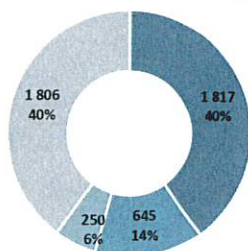
42,6%

Comparaison :

43,0% CC MAINE SAOSNOIS
47,7% Sarthe

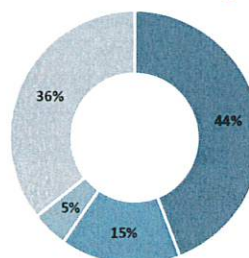
* Couverture Caf 2019 : Nb de personnes couvertes par la Caf au 31/12/2018 (11684) rapporté à la population légale au 01/01/2019.

Structure familiale des ménages allocataires



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Structure familiale des ménages allocataires en Sarthe



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Typologie des allocataires

Revenu garanti (Aah / Rsa/Ppa)

55,2%

Logement (sans revenu garanti)

14,6%

Prestations familiales seules

30,2%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

2 219 704,20 €

Développer l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique

Coordonnées connues par la Caf



3955 allocataires soit

87,3%

Sarthe

88,4%

* pour les 1580 allocataires Caf 721 résidant sur le territoire du 1er janvier au 31 décembre

Répartition des contacts

		%	Sarthe
Rdv à l'accueil (siège)	293	11,45%	38,84%
Contacts téléphoniques	1037	40,54%	31,24%
Mails arrivés (MELALL)	1228	48,01%	29,92%

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience

Taux de couverture global



Taux de couverture Assmat

CC MAINE SAOSNOIS **76,40**

51,8%

CC MAINE SAOSNOIS **76,40**

SARTHE **75,20**

45,6%

Enfants couverts par la Caf

	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	Total
Nb d'enfants	677	692	1631	1078	4078
dont parent(s) actif*	540	553	1306	878	3277
% parent(s) actif	79,8%	79,9%	80,1%	81,4%	80,36%
% parent(s) actif Sarthe	74,8%	78,5%	80,6%	82,1%	
dont parent(s) en emploi*	440	460	1125	774	2799
% parent(s) en emploi	64,99%	66,47%	68,98%	71,80%	68,64%
% parent(s) en emploi Sarthe	60,37%	64,31%	68,92%	72,27%	

*Parents actifs : monoparent ou biparents en emploi ou au chômage

*Parents en emploi : monoparent en emploi ou couple où les deux parents sont en emploi

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants

Couverture des enfants par la Caf

	CC MAINE SAOSNOIS		Sarthe	
	Population couverte Caf 31/12/2022	Répartition	Répartition	Taux de couverture 2017
- 3 ans	677	5,91%	5,84%	90,67%
3-5 ans	692	6,04%	5,92%	89,27%
6 -11 ans	1631	14,23%	13,79%	90,05%
12-15 ans	1078	9,41%	9,50%	86,51%
16-17 ans	479	4,18%	4,18%	75,14%
- 18 ans	4557	39,77%	39,22%	87,43%

Profil des familles

	CC MAINE SAOSNOIS		Sarthe
	Allocataires	Poids parmi les familles	
Familles avec enfant de - 3 ans	629	25,66%	25,55%
monoparents	72	11,45%	17,75%
couples	557	88,55%	82,22%
Familles nombreuses (3 enf. et +)	538	21,95%	23,04%

Nb allocataires bénéficiaires de la prestation

Allocations familiales (Af)	1748	38,6%
	Sarthe	36,9%
Complément familial (Cf)	357	3,1%
	Sarthe	6,9%
Allocation de soutien familial (Asf)	260	2,1%
	Sarthe	7,1%



Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

Répartition par parc des logements (Insee - 2019)



15167 logements

Nb résidences principales
 dont propriétaire
 dont locatif non Hlm
 dont locatif Hlm

	CC MAINE SAOSNOIS		Sarthe	
	12325	81,26%	86,08%	
	8678	70,41%	64,60%	
	2334	18,94%	18,79%	
	998	8,10%	14,02%	

Bénéficiaires aide au logement

	CC MAINE SAOSNOIS		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Aide au logement	1615	35,64%	40,09%
Parc privé	773	47,86%	42,39%
Parc public	560	34,67%	46,40%
Accession	97	6,01%	3,25%
Etablissement	185	11,46%	7,94%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

	336 847 €
Aif	106 279 €
Als	98 086 €
Apl	132 481 €

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Familles et bas revenus (population champ de référence Ruc)

	CC MAINE SAOSNOIS		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Allocataires sans enfant	1731		
bas revenus	595	34,37%	36,93%
personnes fragiles	342	19,76%	17,18%
Monoparent	643		
bas revenus	317	49,30%	52,51%
avec enfant - 3 ans	41	12,93%	18,01%
familles fragiles	205	31,88%	28,00%
avec enfant - 3 ans	25	12,20%	16,25%
Couples avec enfant	1799		
bas revenus	276	15,34%	13,83%
avec enfant - 3 ans	70	25,36%	34,08%
familles fragiles	187	10,39%	9,61%
avec enfant - 3 ans	84	44,92%	37,30%

Situation des jeunes
 Personnes couvertes (18-24)

794

-> soit 6,9% des personnes couvertes
 contre 9,7% en Sarthe

Taux de couverture 2019

50,6%

-> contre 55,4% en Sarthe

Population champ de référence Ruc : population prise en compte pour le calcul du Ruc (revenu par unité de consommation), c'est à dire tous les allocataires hors étudiants, allocataires âgés de plus de 65 ans et bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée.
 (seuil de bas revenus à 1063 € par unité de consommation en 2022)

Familles fragiles : allocataires se situant au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations de la Caf

	CC MAINE SAOSNOIS		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Allocataires -25 ans	382		
Avec enfant	66	17,28%	10,31%
dont monoparents	21	31,82%	5,00%
Bas revenu	112	29,32%	27,01%
Fragiles	52	13,61%	11,01%
Bénéficiaires Rsa	18	4,71%	4,82%
Bénéficiaires Al	110	28,80%	57,33%
Parc privé	80	72,73%	79,97%
Parc public	21	19,09%	11,89%

	CC MAINE SAOSNOIS		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Revenus garantis	2501	55,20%	19,35%
dont Rsa	435	3,80%	11,11%
dont Aah	429	3,46%	8,23%
dont Ppa	1804	6,58%	15,23%

Attention : RSA, PPA et AAH peuvent se cumuler



Montant des revenus RSA, AAH et PPA versés au titre de décembre

	880 292 €
Rsa	221 847 €
Aah	317 230 €
Ppa	341 215 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Fiches Repères

données au 31/12/2022



COURCEMONT (72101)



Nombre de ménages

263

Population

675



100 allocataires

- 3,8% Entre 2017 - 2022

311 personnes couvertes

- 11,9% Entre 2017 - 2022

Approche globale synthétique territoriale

Taux de couverture Caf 2019

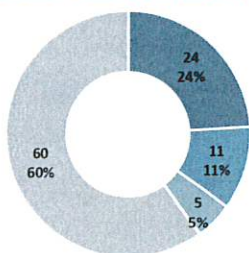
49,0%

Comparaison :

43,0% CC MAINE SAOSNOIS
47,7% Sarthe

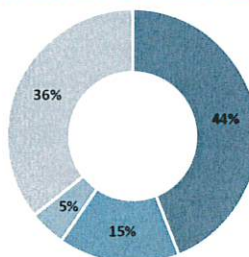
* Couverture Caf 2019 : Nb de personnes couvertes par la Caf au 31/12/2018 (331) rapporté à la population légale au 01/01/2019.

Structure familiale des ménages allocataires



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Structure familiale des ménages allocataires en Sarthe



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Typologie des allocataires

Revenu garanti (Aah / Rsa/Ppa)

38,0%

Logement (sans revenu garanti)

6,0%

Prestations familiales seules

56,0%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

42 987,00 €

Développer l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique

Coordonnées connues par la Caf



90 allocataires soit

90,0%

Sarthe

88,4%

* pour les 76 allocataires Caf 721 résidant sur le territoire du 1er janvier au 31 décembre

Répartition des contacts

		%	Sarthe
Rdv à l'accueil (siège)	7	14,58%	38,84%
Contacts téléphoniques	17	35,42%	31,24%
Mails arrivés (MELALL)	24	50,00%	29,92%

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience

Taux de couverture global

COURCEMONT

34,50

CC MAINE SAOSNOIS

76,40

SARTHE

75,20



Taux de couverture Assmat

47,4%

45,6%

Enfants couverts par la Caf

	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	Total
Nb d'enfants	19	10	60	41	130
dont parent(s) actif*	17	10	51	35	113
% parent(s) actif	89,5%	100,0%	85,0%	85,4%	86,92%
% parent(s) actif Sarthe	74,8%	78,5%	80,6%	82,1%	
dont parent(s) en emploi*	15	8	49	32	104
% parent(s) en emploi	78,95%	80,00%	81,67%	78,05%	80,00%
% parent(s) en emploi Sarthe	60,37%	64,31%	68,92%	72,27%	

*Parents actifs : monoparent ou biparents en emploi ou au chômage

*Parents en emploi : monoparent en emploi ou couple où les deux parents sont en emploi

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants

Couverture des enfants par la Caf

	COURCEMONT		Sarthe	
	Population couverte Caf 31/12/2022	Répartition	Répartition	Taux de couverture 2017
- 3 ans	19	6,11%	5,84%	90,67%
3-5 ans	10	3,22%	5,92%	89,27%
6-11 ans	60	19,29%	13,79%	90,05%
12-15 ans	41	13,18%	9,50%	86,51%
16-17 ans	12	3,86%	4,18%	75,14%
- 18 ans	142	45,66%	39,22%	87,43%

Profil des familles

	COURCEMONT		Sarthe
	Allocataires	Poids parmi les familles	
Familles avec enfant de - 3 ans	18	25,35%	25,55%
monoparents	0	0,00%	17,75%
couples	18	100,00%	82,22%
Familles nombreuses (3 enf. et +)	n.c	n.c	23,04%

Nb allocataires bénéficiaires de la prestation

Allocations familiales (Af)	55	55,0%
	Sarthe	36,9%
Complément familial (Cf)	12	3,9%
	Sarthe	6,9%
Allocation de soutien familial (Asf)	7	2,7%
	Sarthe	7,1%



Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

Répartition par parc des logements (Insee - 2019)



349 logements

Nb résidences principales
 dont propriétaire
 dont locatif non Hlm
 dont locatif Hlm

	COURCEMONT		Sarthe
	262	75,07%	86,08%
	226	86,26%	64,60%
	27	10,31%	18,79%
	4.9969	n.c	14,02%

Bénéficiaires aide au logement

	COURCEMONT		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Aide au logement	13	13,00%	40,09%
Parc privé	9	69,23%	42,39%
Parc public	n.c	n.c	46,40%
Accession	n.c	n.c	3,25%
Etablissement	0	0,00%	7,94%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

	3 875 €
Alf	1 680 €
Als	841 €
Apl	1 354 €

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Familles et bas revenus (population champ de référence Ruc)

	COURCEMONT		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Allocataires sans enfant	27		
bas revenus	n.c	n.c	36,93%
personnes fragiles	n.c	n.c	17,18%
Monoparent	11		
bas revenus	n.c	n.c	52,51%
avec enfant - 3 ans	0	#VALEUR!	18,01%
familles fragiles	n.c	n.c	28,00%
avec enfant - 3 ans	0	#VALEUR!	16,25%
Couples avec enfant	60		
bas revenus	6	10,00%	13,83%
avec enfant - 3 ans	n.c	n.c	34,08%
familles fragiles	n.c	n.c	9,61%
avec enfant - 3 ans	n.c	n.c	37,30%

Situation des jeunes

Personnes couvertes (18-24)

19

-> soit 6,1% des personnes couvertes
contre 9,7% en Sarthe

Taux de couverture 2019

50,0%

-> contre 55,4% en Sarthe

Population champ de référence Ruc : population prise en compte pour le calcul du Ruc (revenu par unité de consommation), c'est-à-dire tous les allocataires hors étudiants, allocataires âgés de plus de 65 ans et bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée

(seuil de bas revenus à 1063 € par unité de consommation en 2022)

Familles fragiles : allocataires se situant au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations de la Caf

	COURCEMONT		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Allocataires -25 ans	11		
Avec enfant	n.c	n.c	10,31%
dont monoparents	0	#VALEUR!	5,00%
Bas revenu	n.c	n.c	27,01%
Fragiles	n.c	n.c	11,01%
Bénéficiaires Rsa	0	0,00%	4,82%
Bénéficiaires A1	n.c	n.c	57,33%
Parc privé	n.c	n.c	79,97%
Parc public	0	#VALEUR!	11,89%

	COURCEMONT		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Revenus garantis	38	38,00%	19,35%
dont Rsa	n.c	#VALEUR!	11,11%
dont Aah	n.c	#VALEUR!	8,23%
dont Ppa	33	4,89%	15,23%

Attention : RSA, PPA et AAH peuvent se cumuler



Montant des revenus RSA, AAH et PPA versés au titre de décembre

	8 358 €
Rsa	n.c
Aah	n.c
Ppa	4 999 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Fiches Repères

données au 31/12/2022



MAMERS (72180)



Nombre de ménages

2 607

Population

5 231



1087 allocataires

- 3,6% Entre 2017 - 2022

2305 personnes couvertes

- 7,0% Entre 2017 - 2022

Approche globale synthétique territoriale

Taux de couverture Caf 2019

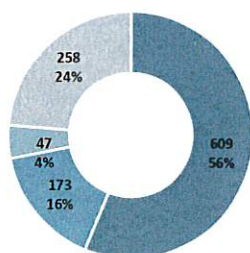
47,9%

Comparaison :

43,0% CC MAINE SAOSNOIS
47,7% Sarthe

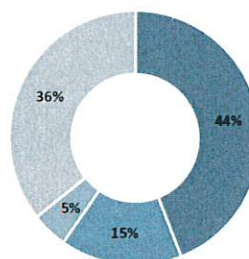
* Couverture Caf 2019 : Nb de personnes couvertes par la Caf au 31/12/2018 (2308) rapporté à la population léegale au 01/01/2019.

Structure familiale des ménages allocataires



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Structure familiale des ménages allocataires en Sarthe



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Typologie des allocataires

Revenu garanti (Aah / Rsa/Ppa)

62,9%

Logement (sans revenu garanti)

23,5%

Prestations familiales seules

13,6%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

593 618,00 €

Développer l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique

Coordonnées connues par la Caf



885 allocataires soit

81,4%

Sarthe

88,4%

* pour les 886 allocataires Caf 721 résidant sur le territoire du 1er janvier au 31 décembre

Répartition des contacts

		%	Sarthe
Rdv à l'accueil (siège)	112	18,01%	38,84%
Contacts téléphoniques	250	40,19%	31,24%
Mails arrivés (MELALL)	260	41,80%	29,92%

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience

Taux de couverture global

MAMERS

110,80

CC MAINE SAOSNOIS

76,40

SARTHE

75,20



Taux de couverture Assmat

30,9%

45,6%

Enfants couverts par la Caf

	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	Total
Nb d'enfants	94	126	298	204	722
dont parent(s) actif*	64	80	212	156	512
% parent(s) actif	68,1%	63,5%	71,1%	76,5%	70,91%
% parent(s) actif Sarthe	74,8%	78,5%	80,6%	82,1%	
dont parent(s) en emploi*	42	62	162	131	397
% parent(s) en emploi	44,68%	49,21%	54,36%	64,22%	54,99%
% parent(s) en emploi Sarthe	60,37%	64,31%	68,92%	72,27%	

*Parents actifs : monoparent ou biparents en emploi ou au chômage

*Parents en emploi : monoparent en emploi ou couple où les deux parents sont en emploi

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants

Couverture des enfants par la Caf

	MAMERS		Sarthe	
	Population couverte Caf 31/12/2022	Répartition	Répartition	Taux de couverture 2017
- 3 ans	94	4,08%	5,84%	90,67%
3-5 ans	126	5,47%	5,92%	89,27%
6-11 ans	298	12,93%	13,79%	90,05%
12-15 ans	204	8,85%	9,50%	86,51%
16-17 ans	112	4,86%	4,18%	75,14%
- 18 ans	834	36,18%	39,22%	87,43%

Profil des familles

	MAMERS		Sarthe
	Allocataires	Poids parmi les familles	
Familles avec enfant de - 3 ans	89	20,65%	25,55%
monoparents	23	25,84%	17,75%
couples	66	74,16%	82,22%
Familles nombreuses (3 enf. et +)	118	27,38%	23,04%

Nb allocataires bénéficiaires de la prestation

Allocations familiales (Af)	304	28,0%
	Sarthe	36,9%
Complément familial (Cf)	84	3,6%
	Sarthe	6,9%
Allocation de soutien familial (Asf)	80	3,1%
	Sarthe	7,1%



Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

Répartition par parc des logements (Insee - 2019)



3113 logements

Nb résidences principales
 dont propriétaire
 dont locatif non Hlm
 dont locatif Hlm

	MAMERS	Sarthe
Nb résidences principales	2571	86,08%
dont propriétaire	1262	64,60%
dont locatif non Hlm	613	18,79%
dont locatif Hlm	519	14,02%

Bénéficiaires aide au logement

	MAMERS		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Aide au logement	630	57,96%	40,09%
Parc privé	240	38,10%	42,39%
Parc public	268	42,54%	46,40%
Accession	14	2,22%	3,25%
Etablissement	108	17,14%	7,94%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

	131 630 €
Alf	29 533 €
Als	39 046 €
Apl	63 051 €

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Familles et bas revenus (population champ de référence Ruc)

	MAMERS		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Allocataires sans enfant	516		
bas revenus	207	40,12%	36,93%
personnes fragiles	119	23,06%	17,18%
Monoparent	172		
bas revenus	90	52,33%	52,51%
avec enfant - 3 ans	13	14,44%	18,01%
familles fragiles	58	33,72%	28,00%
avec enfant - 3 ans	6	10,34%	16,25%
Couples avec enfant	255		
bas revenus	84	32,94%	13,83%
avec enfant - 3 ans	19	22,62%	34,08%
familles fragiles	36	14,12%	9,61%
avec enfant - 3 ans	10	27,78%	37,30%

Situation des jeunes
 Personnes couvertes (18-24)

192

-> soit 8,3% des personnes couvertes
 contre 9,7% en Sarthe

Taux de couverture 2019

64,5%

-> contre 55,4% en Sarthe

Population champ de référence Ruc : population prise en compte pour le calcul du Ruc (revenu par unité de consommation), c'est-à-dire tous les allocataires hors étudiants allocataires âgés de plus de 65 ans et bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée.
 (seuil de bas revenus à 1063 € par unité de consommation en 2022)

Familles fragiles : allocataires se situant au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations de la Caf

	MAMERS		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Allocataires -25 ans	97		
Avec enfant	12	12,37%	10,31%
dont monoparents	9	75,00%	5,00%
Bas revenu	37	38,14%	27,01%
Fragiles	10	10,31%	11,01%
Bénéficiaires Rsa	n.c	n.c	4,82%
Bénéficiaires A1	52	53,61%	57,33%
Parc privé	30	57,69%	79,97%
Parc public	13	25,00%	11,89%

	MAMERS		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Revenus garantis	684	62,93%	19,35%
dont Rsa	158	6,85%	11,11%
dont Aah	127	4,87%	8,23%
dont Ppa	442	8,45%	15,23%

Attention : RSA, PPA et AAH peuvent se cumuler



Montant des revenus RSA, AAH et PPA versés au titre de décembre

	276 789 €
Rsa	83 581 €
Aah	100 775 €
Ppa	92 433 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Fiches Repères

données au 31/12/2022



NOGENT-LE-BERNARD (72220)



Nombre de ménages

375

Population

908



114 allocataires

- 12,3% Entre 2017 - 2022

311 personnes couvertes

- 13,1% Entre 2017 - 2022

Approche globale synthétique territoriale

Taux de couverture Caf 2019

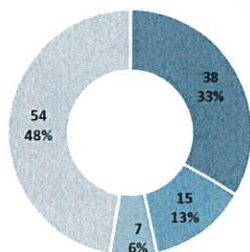
35,6%

Comparaison :

43,0% CC MAINE SAOSNOIS
47,7% Sarthe

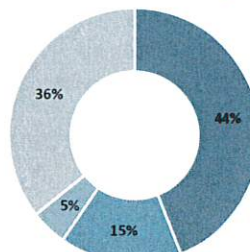
* Couverture Caf 2019 : Nb de personnes couvertes par la Caf au 31/12/2018 (323) rapporté à la population légale au 01/01/2019.

Structure familiale des ménages allocataires



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Structure familiale des ménages allocataires en Sarthe



- Personnes isolées
- Familles monoparentales
- Couples sans enfant
- Couples avec enfant

Typologie des allocataires

Revenu garanti (Aah / Rsa/Ppa)

49,1%

Logement (sans revenu garanti)

13,2%

Prestations familiales seules

37,7%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

51 754,00 €

Développer l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique

Coordonnées connues par la Caf



102 allocataires soit

89,5%

Sarthe

88,4%

* pour les 94 allocataires Caf 721 résidant sur le territoire du 1er janvier au 31 décembre

Répartition des contacts

		%	Sarthe
Rdv à l'accueil (siège)	5	10,00%	38,84%
Contacts téléphoniques	20	40,00%	31,24%
Mails arrivés (MELALL)	25	50,00%	29,92%

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience

Taux de couverture global

NOGENT-LE-BERNARD

44,50

CC MAINE SAOSNOIS

76,40

SARTHE

75,20



Taux de couverture Assmat

57,1%

45,6%

Enfants couverts par la Caf

	0 à 2 ans	3 à 5 ans	6 à 11 ans	12 à 15 ans	Total
Nb d'enfants	14	22	44	32	112
dont parent(s) actif*	13	20	37	25	95
% parent(s) actif	92,9%	90,9%	84,1%	78,1%	84,82%
% parent(s) actif Sarthe	74,8%	78,5%	80,6%	82,1%	
dont parent(s) en emploi*	12	18	33	25	88
% parent(s) en emploi	85,71%	81,82%	75,00%	78,13%	78,57%
% parent(s) en emploi Sarthe	60,37%	64,31%	68,92%	72,27%	

*Parents actifs : monoparent ou biparents en emploi ou au chômage

*Parents en emploi : monoparent en emploi ou couple où les deux parents sont en emploi

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents - enfants

Couverture des enfants par la Caf

	NOGENT-LE-BERNARD		Sarthe	
	Population couverte Caf 31/12/2022	Répartition	Répartition	Taux de couverture 2017
- 3 ans	14	4,50%	5,84%	90,67%
3-5 ans	22	7,07%	5,92%	89,27%
6 -11 ans	44	14,15%	13,79%	90,05%
12-15 ans	32	10,29%	9,50%	86,51%
16-17 ans	14	4,50%	4,18%	75,14%
- 18 ans	126	40,51%	39,22%	87,43%

Profil des familles

	NOGENT-LE-BERNARD		Sarthe
	Allocataires	Poids parmi les familles	
Familles avec enfant de - 3 ans	13	18,84%	25,55%
monoparents	0	0,00%	17,75%
couples	13	100,00%	82,22%
Familles nombreuses (3 enf. et +)	n.c	n.c	23,04%

Nb allocataires bénéficiaires de la prestation

Allocations familiales (Af)	52	45,6%
	Sarthe	36,9%
Complément familial (Cf)	8	2,6%
	Sarthe	6,9%
Allocation de soutien familial (Asf)	5	1,3%
	Sarthe	7,1%



Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

Répartition par parc des logements (Insee - 2019)



496 logements

Nb résidences principales
 dont propriétaire
 dont locatif non Hlm
 dont locatif Hlm

	NOGENT-LE-BERNARD	Sarthe
375	75,60%	86,08%
299	79,73%	64,60%
64	17,07%	18,79%
8	2,13%	14,02%

Bénéficiaires aide au logement

	NOGENT-LE-BERNARD		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Aide au logement	31	27,19%	40,09%
Parc privé	10	32,26%	42,39%
Parc public	5	16,13%	46,40%
Accession	8	25,81%	3,25%
Etablissement	8	25,81%	7,94%

Montant des prestations périodiques versées au titre de décembre

5 784 €
Af 1 735 €
Als 2 705 €
Apl 1 344 €

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

Familles et bas revenus (population champ de référence Ruc)

	NOGENT-LE-BERNARD		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Allocataires sans enfant	32		
bas revenus	10	31,25%	36,93%
personnes fragiles	n.c	n.c	17,18%
Monoparent	15		
bas revenus	n.c	n.c	52,51%
avec enfant - 3 ans	0	#VALEUR!	18,01%
familles fragiles	7	46,67%	28,00%
avec enfant - 3 ans	0	0,00%	16,25%
Couples avec enfant	53		
bas revenus	10	18,87%	13,83%
avec enfant - 3 ans	n.c	n.c	34,08%
familles fragiles	n.c	n.c	9,61%
avec enfant - 3 ans	n.c	n.c	37,30%

Situation des jeunes

Personnes couvertes (18-24)

14

-> soit 4,5% des personnes couvertes contre 9,7% en Sarthe

Taux de couverture 2019

57,1%

-> contre 55,4% en Sarthe

Population champ de référence Ruc : population prise en compte pour le calcul du Ruc (revenu par unité de consommation), c'est-à-dire tous les allocataires hors étudiants, allocataires âgés de plus de 65 ans et bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée.

seuil de bas revenus à 1063 € par unité de consommation en 2022)

Familles fragiles : allocataires se situant au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations de la Caf

	NOGENT-LE-BERNARD		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Allocataires -25 ans	n.c		
Avec enfant	0	#VALEUR!	10,31%
dont monoparents	0	#DIV/0!	5,00%
Bas revenu	0	#VALEUR!	27,01%
Fragiles	0	#VALEUR!	11,01%
Bénéficiaires Rsa	0	#VALEUR!	4,82%
Bénéficiaires A1	0	#VALEUR!	57,33%
Parc privé	0	#DIV/0!	79,97%
Parc public	0	#DIV/0!	11,89%

	NOGENT-LE-BERNARD		Sarthe
	Allocataires	Répartition	
Revenus garantis	56	49,12%	19,35%
dont Rsa	5	1,61%	11,11%
dont Aah	11	2,93%	8,23%
dont Ppa	42	4,63%	15,23%

Attention : RSA, PPA et AAH peuvent se cumuler



Montant des revenus RSA, AAH et PPA versés au titre de décembre

	20 118 €
Rsa	2 443 €
Aah	9 152 €
Ppa	8 523 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

ANNEXE 4

Enjeux et plan d'actions partagés sur la CDC Maine Saosnois

Sommaire

❖ PETITE ENFANCE (< 3 ans)

p 4-10

Enjeu 1 : Une solution de garde de qualité pour chaque enfant de moins de 3 ans

- Action N°1 : Maintien des services existants
- Action N°2 : Optimisation des services
- Action N°3 : Création de structures d'accueil collectif 0-3 ans
- Action N°4 : Promotion les métiers de la petite enfance

Enjeu 2 : Une dynamique territoriale au service de la petite enfance

- Action N°1 : Développement d'une coordination petite enfance

❖ ENFANCE (3-11 ans)

p 11-19

Enjeu 1 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants du territoire, le mercredi et les vacances scolaires

- Action N°1 : Maintien des services existants
- Action N°2 : Réponse aux demandes insatisfaites notamment sur les petites vacances
- Action N°3 : Déploiement de la formation continue des permanents des alsh et faciliter l'accès aux formations BAFA-BAFD des jeunes du territoire
- Action N°4 : Développement du temps de concertation/coordination des acteurs de l'enfance

Enjeu 2 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants des communes de Courcemont, Mamers et Nogent-le-Bernard, sur les temps d'accueil périscolaire (matin, midi et soir)

- Action N°1 : Maintien du service périscolaire matin et soir sur la commune de Courcemont
- Action N°2 : Maintien du service périscolaire matin, midi et soir sur la commune de Mamers
- Action N°3 : Maintien du service périscolaire matin et soir sur la commune de Nogent le Bernard

❖ JEUNESSE (12-25 ans)

p 20-23

Enjeu 1 : Une dynamique territoriale au service de la jeunesse

- Action N°1 : Développement du temps de concertation/coordination entre les acteurs de la jeunesse

Enjeu 2 : Une offre d'accueil au sein des espaces jeunes pour découvrir de nouveaux horizons et élaborer des projets

- Action N° 1 : Renforcement des passerelles ALSH/Espace jeunesse
- Action N° 2 : Déploiement de la formation continue des permanents des alsh passerelle et Espaces Jeunesse et faciliter l'accès aux formations au-delà des BAFA-BAFD-BPJEPS

❖ PARENTALITE

p 24-26

Enjeu 1 : Un accompagnement adapté et des ressources disponibles pour chaque parent dans son quotidien

Action N°1 : Renforcement des collaborations entre les partenaires

Action N°2 : Développement d'actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire

❖ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

p 27-29

Enjeu 1 : Les habitants du territoire contribuent à la conception et l'élaboration de projets au service du collectif

Action N°1 : Maintien de l'implication des habitants et de la dynamique AVS au sein des 2 centres sociaux

Enjeu 2 : Les structures d'animation sociale du territoire (les 2 centres sociaux) permettent de fédérer les acteurs du territoire aux services de projets collectifs

Action N°1 : Développement de l'AVS sur le nord du territoire

❖ MOBILITÉ

p 30-31

Enjeu 1 : Les habitants peuvent se déplacer sur le territoire et hors du territoire

Action N°1 : Développement de l'entraide pour les déplacements

❖ ACCES AUX DROITS

p 32-33

Enjeu 1 : Les habitants peuvent accéder aux informations et être accompagnés pour faire valoir leurs droits

Action N°1 : Renforcement de l'accompagnement numérique des habitants

❖ SANTÉ

p 34-35

Enjeu 1 : Les habitants peuvent bénéficier d'actions de sensibilisation et de prévention de la santé

Action N°1 : Développement des actions de prévention concertées entre acteurs du territoire en faveur de la santé

❖ COORDINATION ET GOUVERNANCE DE LA CTG

p 36-38

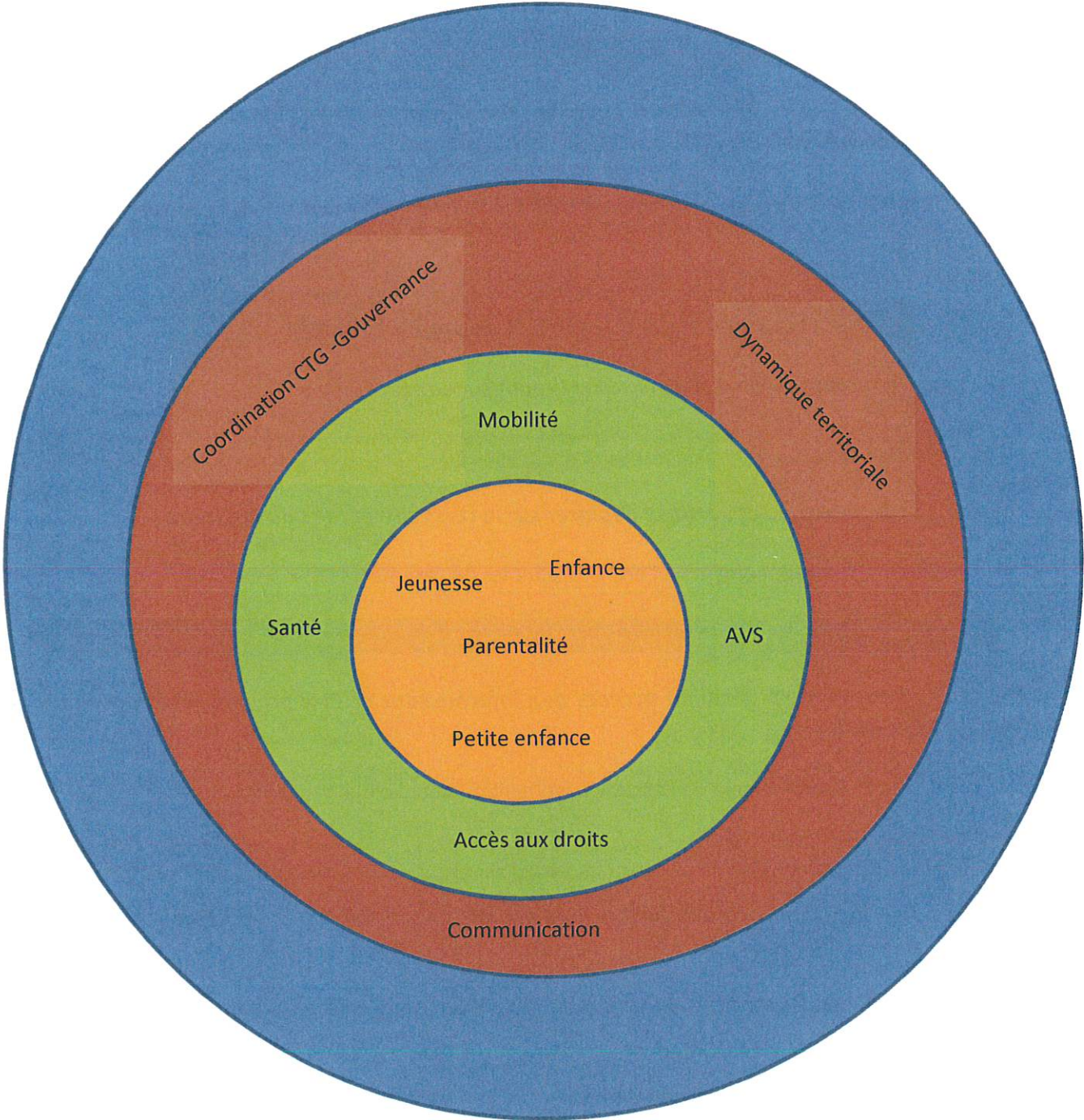
Enjeu 1 : La CTG permet une véritable concertation entre les collectivités signataires, la Msa et la Caf au service du projet de politique sociale et familiale pour l'attractivité du territoire

Action N°1 : Rôle et missions de la chargée de coopération CTG

Action N°2 : Les instances de gouvernance de la CTG

Action N°3 : La communication interne et externe

Projet de territoire de la CDC
Maine Saosnois





Enjeu 1 : Une solution de garde de qualité pour chaque enfant de moins de 3 ans

Action N°1 : Maintien des services existants

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une moyenne de 230 naissances par an sur le territoire de la CDC. ❖ 749 enfants de moins de 3 ans, relevant de la Caf ou de la Msa vivent sur le territoire. ❖ Parmi ces enfants, 677 relèvent de la Caf et vivent au sein de 629 familles dont 11% au sein d'une famille monoparentale. ❖ Près de 80% des enfants Caf de moins de 3 ans ont des parents actifs (personnes en situation de chômage + celles qui ont un emploi) et 65% ont des parents qui occupent un emploi, contre respectivement 75% et 60 % sur le département. ❖ Près d'un enfant Caf de moins de 3 ans sur 4, habitant le territoire, est accueilli au sein de l'un des trois établissements d'accueil du jeune enfant. ❖ 531 familles emploient une assistante maternelle pour la garde de leurs enfants de moins de 6 ans dont 46% sont gardés sur le territoire et 54% hors du territoire. 	<p>Les familles avec des enfants de moins de 3 ans.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Maintenir les services existants : 72 places au sein des 3 EAJE 1 RPE avec 1,8 Etp d'animateurs</p>	<p>- Contribution au déploiement du Service Public de la Petite Enfance en collaboration avec les communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guichet unique • Commission d'attribution des places <p>- Adaptation des locaux prenant en compte les nouvelles normes publiées par décret en août 2021.</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Tout au long de la CTG</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Les 3 EAJE Le RPE Les 2 centres sociaux du territoire</p>	<p>Une meilleure lisibilité de l'offre d'accueil petite enfance pour les familles. Une réponse adaptée aux besoins de chaque famille.</p>



Petite enfance

Enjeu 1 : Une solution de garde de qualité pour chaque enfant de moins de 3 ans

Action N° 2 : Optimisation des services

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les EAJE affichent des taux d'occupation assez faibles, notamment sur le multi accueil Crech'N'Do et le multi accueil Chez les Bambins et dans une moindre mesure pour le multi accueil l'Ile aux Enfants. ❖ Le RPE a connu des difficultés de fonctionnement les deux dernières années avec 2 postes d'animatrices vacants à plusieurs reprises. ❖ La commission d'attribution des places, prévue sur la 1^{ère} CTG n'a pas été mise en place. ❖ L'offre d'accueil occasionnel au sein des crèches ne correspond plus aux attentes des familles, en recherche d'un accueil régulier sur des amplitudes journalières plus larges. ❖ Au cours de la 1^{ère} CTG, diminution de l'offre d'accueil de 4 places sur la structure à Mamers (départ d'une assistante maternelle non remplacée) ❖ Les crèches sont contraintes de diminuer leur offre accueil lors d'absence de professionnelles. 	<p>Les familles avec des enfants de moins de 3 ans.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Répondre aux besoins de garde des jeunes enfants des familles du territoire. Proposer une solution la plus en adéquation avec les besoins de chaque famille. Être réactif face aux demandes des familles.</p>	<p>Redimensionnement des agréments PMI des structures sur Bonnétable et Mamers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir plus de places en accueil régulier, • Etudier la modulation de l'offre sur la période des vacances scolaires. <p>Création d'une commission d'attribution des places, Mise en place du guichet unique via le RPE Réorganisation du RPE avec une gestion totalement portée par la CDC et recrutement d'un nouvel animateur à temps plein en remplacement des 2 temps partiels.</p>
	Echéances de réalisation
	<p>A compter de juin 2024 pour le RPE A compter de 2025 pour les EAJE</p>

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Les 3 EAJE Le RPE Les deux centres sociaux du territoire	Meilleur taux d'occupation des 3 EAJE, 1 RPE véritablement communautaire.

Petite enfance



Enjeu 1 : Une solution de garde de qualité pour chaque enfant de moins de 3 ans

Action N°3 : Création de structures d'accueil collectif 0-3 ans

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des familles se voient refuser une place au sein des 3 multi accueils du territoire, notamment pour un accueil régulier. ❖ Un nombre de places en accueil individuel qui diminue chaque année avec le départ d'assistantes maternelles (retraite : 17% des assistantes maternelles ont 60 ans ou plus, changement professionnel) non compensé par de nouvelles professionnelles. ❖ Une demande de plus en plus forte de la part des familles pour de l'accueil collectif. ❖ Des parents contraints d'arrêter leur emploi pour garder leur enfant. ❖ Le mode de garde est l'une des premières questions posées en mairie. ❖ Horaires atypiques. 	<p>Familles du territoire ayant des besoins de mode garde pour leurs enfants de moins de 4 ans.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Faire face à la diminution de l'offre d'accueil chez les assistantes maternelles. Mieux répondre à la demande des familles en recherche d'un mode d'accueil collectif. Équilibrer l'offre d'accueil collectif sur le territoire.</p>	<p>Augmentation de l'offre d'accueil collectif par la création de structures (crèche, micro crèches...) Mobilisation des fonds d'aide à l'investissement petite enfance de la Caf, de la Msa et des autres financeurs. Mobilisation des employeurs pour l'achat de berceaux (réservation de places pour le personnel des dites entreprises, hôpital...).</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Ouverture en 2028</p>
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Les 3 EAJE Le RPE La PMI Le Club des entreprises et le chargé de de développement économique de la CDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de familles trouvent une réponse conforme à leurs attentes (accueil collectif) - Capacité d'accueil augmentée (nombre de places plus important)

Petite enfance



Enjeu 1 : Une solution de garde de qualité pour chaque enfant de moins de 3 ans

Action N°4 : Promotion des métiers de la petite enfance

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le métier d'assistant maternel n'est plus assez attractif et n'attire pas de nouveaux professionnels, d'où une diminution du nombre d'agrément sur le territoire. ❖ Les EAJE font face à des difficultés de recrutement au sein des équipes, notamment en cas de nécessité de remplacements pour arrêts maladie, maternité, congés. ❖ Des assistants maternels en activité ou des candidats au métier sont de plus en plus tentés d'exercer au sein de Maisons d'Assistants Maternels (présence de 3 Mam sur le territoire : René, St Cosme en V et Neufchâtel en S). ❖ Des parents contraints de faire garder leur enfant hors du territoire faute de solution adaptée. ❖ D'ici 5 ans, des assistants maternels feront valoir leurs droits à la retraite. ❖ Les assistants maternels ne peuvent accueillir de stagiaires. ❖ Absence de formation EJE en Sarthe. 	<p>Candidats potentiels à l'agrément d'Assistant maternel.</p> <p>Public élargi aux personnes en recherche d'emploi ou de reconversion et sensibles aux métiers de la petite enfance.</p> <p>Jeunes en parcours d'orientation professionnelle.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Promouvoir et valoriser les métiers de la petite enfance.</p> <p>Travailler en collaboration avec les acteurs de l'insertion professionnelle et de l'orientation professionnelle pour faire connaître les métiers de la petite enfance.</p> <p>Accompagner le fonctionnement des Mam existantes, notamment dans des moments de tension ou de changement.</p> <p>Informers sur les possibilités de soutien financier relatives à l'installation de nouveaux professionnels (aide investissement MAM, aide au démarrage MAM, aide à l'installation assistant maternel...)</p> <p>Inciter les communes à se regrouper pour la mise à disposition de locaux pouvant accueillir une MAM.</p>	<p>Participation du RPE et des EAJE au forum métiers mis en place par le service développement économique de la CDC.</p> <p>Mise en place par le RPE d'événementiels et de supports de communication sur les métiers de la petite enfance.</p> <p>Mise en relation des assistants maternels souhaitant travailler en MAM.</p> <p>Concertation entre les communes intéressées par le déploiement des Mam (création, rénovation de bâtiment...).</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Durée de la CTG</p>

Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
<p>Le RPE La coordination CTG et/ou petite enfance Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Les 3 EAJE Le service Communication Le service Développement économique La PMI Les communes volontaires France Travail Mission locale Les Mam existantes</p>	<p>Nombre d'actions de promotion des métiers de la petite enfance, développées sur le territoire. Stabilisation du nombre de places d'accueil individuel auprès des assistants maternels. Augmentation du nombre de places d'accueil chez les assistants maternels sur le territoire. Une réponse en accueil individuel ou collectif adaptée aux besoins des familles. Nombre de MAM créées et soutenues sur le territoire.</p>

Petite enfance



Enjeu 2 : Une dynamique territoriale au service de la petite enfance

Action N°1 : Développement d'une coordination petite enfance

<p>Diagnostic initial</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Un manque de regards croisés entre les acteurs de la famille et de la petite enfance. ❖ La nécessité de développer de la concertation pour garantir des services de qualité. 	<p>Public cible</p> <p>Les acteurs de la petite enfance. Les familles avec de jeunes enfants.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Etudier la possibilité de développer une fonction de coordination petite enfance sur l'ensemble du territoire, pour construire des projets collectifs au service de la prévention précoce et du bien-être des jeunes enfants et de leurs familles.</p> <p>Garantir une veille sociale sur l'évolution des besoins des familles de jeunes enfants et sur les outils à déployer.</p> <p>Etudier la possibilité de développer des conventions entre Communautés de Communes pour accueillir des enfants de communes limitrophes.</p>	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Etudier la création d'un temps de travail dédié à la coordination petite enfance.</p> <p>Mobilisation des acteurs de la petite enfance autour de projets communs à l'échelle de bassins de vie (semaine de la petite enfance, forums, conférences...).</p>
	<p>Echéances de réalisation</p>
	<p>Durée de la CTG</p>
<p>Services mobilisés et responsable de l'action</p> <p>Coordination CTG et Petite Enfance Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF (service accompagnement familial et service accompagnement et développement des territoires) et MSA Directrices des crèches Animateurs RPE Directeurs écoles maternelles PMI et Service Social du département Référentes familles des centres sociaux</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Nombre de réunions de concertation. Projets développés. Plus-value ressentie par les acteurs impliqués.</p>

Enfance



Enjeu 1 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants du territoire, le mercredi et les vacances scolaires

Action N°1 : Maintien des services existants

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ 748 enfants de 3 à 5 ans et 1756 enfants de 6 à 11 ans, relevant de la Caf ou de la Msa, vivent sur le territoire communautaire. ❖ 80% d'entre-eux relevant de la Caf ont des parents actifs (personnes en situation de chômage + celles qui ont un emploi). ❖ 66% des 3-5 ans relevant de la Caf ont des parents qui occupent un emploi et 69% des 6-11 ans sont dans la même situation. Les besoins de garde, hors temps scolaire, sont donc potentiellement importants. ❖ Le territoire propose 5 sites d'accueil ALSH périscolaire (mercredi) et extrascolaire (vacances) à Bonnétable, à Mamers (maternel et élémentaire), à Marolles-les-Braults et à St Cosme en Vairais. L'été, un 6^{ème} site d'accueil est ouvert à Beaufay. ❖ Les différents sites d'accueils ont accueilli près de 700 enfants le mercredi et 1326 enfants sur les vacances scolaires dont près de 20% d'enfants hors territoire (étude sur vacances de Toussaint 2023 / 11% 3-6 ans et 8% 6-11 ans). 	<p>Les familles avec enfants de 3 à 11 ans.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Maintenir les services existants (Alsh mercredi et extrascolaires) sur les 5 sites pour garantir le maillage du territoire. Garantir un accueil de qualité et accessible financièrement à toutes les familles.</p>	<p>Maintien d'une tarification modulée des Alsh prenant en compte les ressources des familles avec l'application d'un taux d'effort. Accueil des enfants selon les besoins des familles, leurs bassins de vie et leurs déplacements domicile-travail. Valorisation des richesses du territoire pour développer des projets et donner du sens aux apprentissages.</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Tout au long de la CTG</p>

Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Les responsables d'Alsh enfants Les 2 centres sociaux du territoire	Satisfaction des familles et des enfants.

Enfance



Enjeu 1 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants du territoire, le mercredi et les vacances scolaires

Action N°2 : Réponse aux demandes insatisfaites des familles notamment sur les petites vacances

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des parents se voient refuser l'accueil de leur enfant par manque de places, notamment sur les petites vacances scolaires. ❖ Des locaux qui deviennent trop petits pour accueillir dans de bonnes conditions tous les enfants. ❖ Des locaux polyvalents pas toujours adaptés pour un accueil de qualité. ❖ Des difficultés de recrutement d'animateurs, notamment le mercredi. ❖ Près de 20% (11% 3-6 ans et 8% 6-11 ans) des enfants accueillis ne sont pas habitants du territoire. 	Familles avec enfants de 3 à 11 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Répondre à la demande des familles en recherche d'un mode d'accueil éducatif pour leurs enfants de 3 à 11 ans.	Collaboration avec les communes pour une utilisation partagée des locaux scolaires. Etude de l'agrandissement des locaux de certains sites où le manque de places est conséquent (Bonnétable et maternel à Mamers). Mobilisation des fonds Caf et GMR de la Msa pour les aides à l'investissement ALSH.
	Echéances de réalisation
	A compter de 2025
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse Gestionnaires et responsables des ALSH CAF et MSA Écoles et communes des sites d'implantation des Alsh ou volontaires pour accueillir un site	Taux de satisfaction des familles. Diminution du nombre de refus d'accueil des enfants. Qualité de l'accueil renforcée.



Enjeu 1 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants du territoire, le mercredi et les vacances scolaires

Action N°3 : Déploiement de la formation continue des permanents des Alsh et accès aux formations BAFA-BAFD des jeunes du territoire

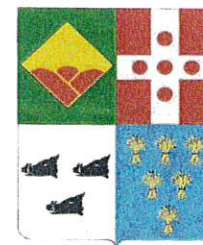
Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des permanents, directeurs et animateurs, des Alsh expriment des besoins de formations. ❖ Une difficulté à recruter des animateurs BAFA sur certaines périodes, notamment le mercredi. ❖ Un turn-over des animateurs qui ne facilite pas une cohésion d'équipe au service de la qualité de l'accueil des enfants. ❖ Des formations sont régulièrement organisées à Neufchâtel et des possibilités de collaborations avec le lycée de Mamers pour en organiser. ❖ Des formations BAFA/BAFD qui demeurent coûteuses. 	<p>Les professionnels de l'enfance, permanents. Les jeunes du territoire intéressés par les métiers de l'animation enfant.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Faciliter le départ en formation des professionnels permanents. Organiser sur le territoire des formations communes en direction des responsables Alsh. Repérer des jeunes intéressés par le métier d'animateur et les accompagner dans l'accès à la formation BAFA puis BAFD. Permettre l'appropriation du projet éducatif communautaire par les équipes d'animation et notamment les directeurs chargés de le mettre en œuvre.</p>	<p>Travail collaboratif sur le projet éducatif communautaire. Communication sur les aides financières individuelles et en direction des gestionnaires pour les formations BAFA-BAFD (CAF et MSA). Mobilisation de l'Appel à Projet GMR (Msa). Déploiement d'un programme de formations.</p>
	Echéances de réalisation
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Directeurs et animateurs permanents ALSH Les directrices des deux centres sociaux du territoire Le service ressources humaines de la CDC Organismes de formation</p>	<p>Tout au long de la CTG</p> <p>Résultats attendus Plus de professionnels formés (nombre de formations suivies par les agents). Meilleure appropriation du projet éducatif communautaire.</p>



Enjeu 1 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants du territoire, le mercredi et les vacances scolaires

Action N°4 : Développement du temps de concertation/coordination des acteurs de l'enfance

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un manque d'interconnaissance entre les acteurs de l'enfance. ❖ Un potentiel d'acteurs présents sur le territoire (Alsh, écoles, vie associative, service culturel, Pmi, travailleurs sociaux...). 	Acteurs de l'enfance sur le territoire.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Renforcer l'interconnaissance des acteurs pour garantir une continuité éducative dans le respect des objectifs de chacun. Faciliter l'élaboration de projets communs et complémentaires.	Mise en place de temps de concertation à l'échelle des sites ALSH (Mamers, St Cosme en V, Bonnetable-Beaufay, Marolles les Braults). Développement de projets communs et concertés. Articulation avec le Territoire Éducatif Rural pour les communes désignées par l'éducation nationale dans celui-ci.
	Echéances de réalisation
	Tout au long de la CTG
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Responsables ALSH Éducation Nationale Associations de parents d'élèves Associations sportives et culturelles Services culturels communautaires (école de musique et de danse, médiathèques...)	Meilleure interconnaissance des acteurs. Concertation renforcée (les acteurs se connaissent et communiquent sur les questions éducatives qu'ils souhaitent partager). Projets communs élaborés.



COMMUNE DE COURCEMONT

Enfance

Enjeu 2 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants des communes de Courcemont, Mamers et Nogent-le-Bernard, sur les temps d'accueil périscolaire (matin, midi et soir)

Commune de Courcemont : enfants du SIVOS, scolarisés à Courcemont ou Mézières sous Ponthouin

Action 1 : Maintien des services existants (périscolaire matin et soir sur la commune de Courcemont)

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • La commune de Courcemont compte 100 foyers allocataires Caf couvrant 311 personnes, • 71 foyers allocataires Caf sont des couples avec enfants ou des familles monoparentales, • Ces 71 foyers ont 70 enfants à charge, âgés de 3 à 11 ans et 53 enfants âgés de 12 à 17 ans. • 81,42% des parents d'enfants de 3 à 11 ans, occupent un emploi contre 66,61% à l'échelle départementale et 68% à l'échelle de la CDC Maine Saosnois. Les besoins de mode de garde des enfants hors temps scolaire sont donc potentiellement importants, • Chaque année scolaire, une cinquantaine d'enfants du Sivos de Courcemont-Mézières-sous-Ponthouin, fréquente l'accueil périscolaire proposée par la commune. 	<p>Les familles avec enfants de 3 à 11 ans ayant un besoin de garde le matin avant la classe et/ou le soir après la classe.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Maintenir l'accueil périscolaire matin et soir sur la commune de Courcemont Garantir un accueil de qualité et accessible financièrement à toutes les familles</p>	<p>Maintien d'une tarification modulée de l'Alsh périscolaire prenant en compte les ressources des familles, Étude à réaliser pour revoir les modalités de tarification (1/4 d'heure ou heure ou séance) et tranches de quotient familial à ajuster pour plus d'équité et de solidarité. Accueil des enfants selon les besoins des familles, leurs bassins de vie et leurs déplacements domicile-travail.</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Tout au long de la CTG</p>
Responsable de l'action et Services et acteurs mobilisés	Résultats attendus

La Directrice de l'accueil périscolaire Les élus de la commune La secrétaire de mairie La Caf	Satisfaction des familles et des enfants
---	--



Enfance

Enjeu 2 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants des communes de Courcemont, Mamers et Nogent-le-Bernard, sur les temps d'accueil périscolaire (matin, midi et soir)

Commune de Mamers

Action 2 : Maintien des services existants (périscolaire matin, midi et soir sur la commune de Mamers)

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> • 424 enfants relevant de la Caf, âgés de 3 ans à 11 ans habitent la commune de Mamers • 49% des enfants de 3 à 5 ans ont des parents qui occupent un emploi et 54% des enfants de 6 à 11 ans sont dans la même situation et peuvent potentiellement avoir besoin d'un mode d'accueil périscolaire. • En 2023, la commune a réalisé plus de 92000 heures d'accueil périscolaire réparties sur 4 sites d'accueil dont 70% au bénéfice des enfants des écoles élémentaires. • 918 enfants ont bénéficié de ces services en 2023, dont une part importante d'enfants domiciliés sur des communes voisines dépourvues d'école. 	<p>Les familles avec enfants de 3 à 11 ans ayant un besoin de garde et d'accueil sur les temps périscolaires.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Maintenir les services existants Garantir un accueil de qualité et accessible financièrement à toutes les familles</p>	<p>Maintien d'une tarification modulée des Alsh prenant en compte les ressources des familles, avec 3 tranches de quotient familial et une tarification à la séance matin et soir et forfaitaire pour la pause méridienne. Accueil des enfants selon les besoins des familles, leurs bassins de vie et leurs déplacements domicile-travail</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Durée de la CTG</p>
Responsable de l'action et Services mobilisés	Résultats attendus
<p>Le responsables d'Alsh périscolaire de la commune La responsable des services financiers, Les élus de la commune La Caf</p>	<p>Satisfaction des familles et des enfants.</p>



COMMUNE DE NOGENT LE BERNARD

Enfance

Enjeu 2 : Une solution d'accueil de qualité pour tous les enfants des communes de Courcemont, Mamers et Nogent-le-Bernard, sur les temps d'accueil périscolaire (matin, midi et soir)

Commune de Nogent le Bernard : enfants du SIVOS, scolarisés à Nogent le Bernard ou Saint Georges du Rosay

Action 3 : Maintien des services existants (périscolaire matin et soir sur la commune de Nogent le Bernard)

Diagnostic initial	Public cible
Afin d'offrir un moyen de garde périscolaire aux familles dont les enfants sont scolarisés sur les communes de Nogent-le-Bernard et St Georges - du-Rosay la commune de Nogent-le-Bernard a mis en place un accueil périscolaire agréé par la SDJES et encadré par des animateurs-trices diplômés. De nombreux enfants des élèves de la Petite Section aux élèves de CM2 fréquentent cet accueil.	Les familles avec enfants de 3 à 11 ans ayant un besoin de garde le matin avant la classe et/ou le soir après la classe.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Maintenir l'accueil périscolaire matin et soir sur la commune de Nogent-le-Bernard, déclaré auprès du SDJES, Garantir un accueil de qualité et accessible financièrement à toutes les familles.	Les horaires peuvent être ajustés en fonction des demandes et besoin des familles à chaque nouvelle rentrée. C'est pourquoi ils l'ont été à la rentrée de septembre 2023. Les horaires sont les suivants : - 7h30 / 8h50 - 16h30 / 18h15 Engagement de la directrice dans une formation BAFD afin de maintenir la déclaration auprès du SDJES et bénéficier des financements Caf.
	Echéances de réalisation
	Tout au long de la CTG
Responsable de l'action et Services et acteurs mobilisés	Résultats attendus
La Directrice de l'accueil périscolaire Les élus de la commune La secrétaire de mairie La Caf	- satisfaction des familles et des enfants - nombre d'enfants accueillis - type de projets réalisés (en partenariat ou non avec l'école, avec des projets initiés par la commune ...)

Jeunesse



Enjeu 1 : Une dynamique territoriale au service de la jeunesse

Action N°1 : Développement de temps de concertation/coordination entre les acteurs de la jeunesse

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ 1705 jeunes de 12 à 17 ans relevant de la Caf ou de la Msa vivent sur le territoire. ❖ Présence de 4 Espaces Jeunesse sur le territoire (à Bonnétable, Mamers, Marolles-les-Braults et St Cosme en Vairais) ; lesquels sont fréquentés par environ 480 jeunes. ❖ Des collaborations bien développées avec les collèges de Bonnétable et Marolles les Braults. ❖ Une présence d'Inalta et de la Mission Locale au sein de l'Espace Jeunes mamertin. ❖ Des jeunes en perte de repères et pour certains en difficultés tant pour leur avenir professionnel que pour l'organisation de leurs temps libres. ❖ Des familles d'adolescents en difficultés face aux démarches administratives qui n'accèdent pas à leurs droits. ❖ Des jeunes peu enclins à sortir du territoire pour leur projet professionnel, qui se limitent ainsi dans leurs ambitions. 	<p>Les jeunes de 12 ans et plus du territoire et leurs familles.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre l'interconnaissance des acteurs de la jeunesse pour garantir une continuité éducative et complémentaire, Favoriser la curiosité des jeunes et les inviter à découvrir de nouveaux horizons (formations, métiers, ...). Maintenir le bon fonctionnement des 4 espaces jeunes avec un personnel formé et suffisant.</p>	<p>Mise en place de temps de concertation des acteurs pour élaborer des projets communs et/ou complémentaires, à l'échelle de chaque site d'accueil (Mamers, st Cosme, Bonnétable et Marolles). Renforcement de la collaboration entre les espaces jeunesse du territoire. Recrutement d'une animatrice permanente sur l'Espace Jeunesse de St Cosme en Vairais afin de mailler le territoire (1 Espace Jeunesse où il y a un collège).</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Tout au long de la CTG Recrutement : 2024</p>

Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Responsables des Espaces jeunesse Éducation Nationale Inalta Maison des ados FJT Les Glycines Mission Locale Chargé de mission développement économique de la CDC Associations (culture, sports, médiathèque...) Espaces Publics Numériques Référentes familles</p>	<p>Meilleure interconnaissance des acteurs de la jeunesse. Projets élaborés ensemble.</p>

Jeunesse



Enjeu 2 : Une offre d'accueil au sein des espaces jeunesse pour découvrir de nouveaux horizons et élaborer des projets

Action N°1 : Renforcement et développement de passerelles ALSH/Espaces jeunesse

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Plus de 800 enfants ont entre 10 et 12 ans, âge qui correspond souvent à la fin de leur accueil au sein des Alsh enfants. ❖ Des pré-ados qui ne trouvent pas toujours leur place dans les Alsh enfants ni dans ceux destinés aux plus grands. ❖ Existence d'actions passerelles sur les sites de Marolles et Bonnétable. 	<p>Les enfants à partir de 10 ans.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Préparer les plus grands enfants des Alsh à passer vers les Espaces jeunesse. Impliquer ces enfants dans des projets qui leur donnent envie de passer vers les Espaces jeunesse.</p>	<p>Développement d'activités passerelles entre Alsh Enfants et espaces jeunesse. Programme de formations commun aux animateurs en charge des espaces jeunesse et des Alsh Passerelles.</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Tout au long de la CTG</p>
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Directeurs Alsh, animateur des Alsh passerelles et des Espaces jeunesse SDJES Collèges</p>	<p>Passage facilité entre les Alsh et les espaces jeunesse (nombre d'enfants). Nombre de projets élaborés en commun (Alsh-Espaces jeunesse). Nombre d'animateurs formés et types de formations suivies.</p>

Jeunesse



Enjeu 2 : Une offre d'accueil au sein des espaces jeunes pour découvrir de nouveaux horizons et élaborer des projets

Action N°2 : Déploiement de la formation continue des permanents des Alsh Passerelle et des Espaces jeunesse et accès aux formations BAFA-BAFD des jeunes du territoire

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des permanents, directeurs et animateurs, des Alsh Passerelles et des Espaces Jeunesse expriment des besoins de formations. ❖ Le public adolescent nécessite que les animateurs accèdent à des formations qualifiantes et professionnalisantes pour rester en veille sur les problématiques jeunesse. 	<p>Les professionnels de la jeunesse, permanents. Les jeunes du territoire intéressés par les métiers de l'animation jeune.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Faciliter le départ en formation des professionnels permanents. Organiser sur le territoire des formations communes en direction des responsables Alsh Passerelle et Espaces Jeunesse. Repérer des jeunes intéressés par le métier d'animateur et les accompagner dans l'accès à la formation BAFA, BAFD puis BEPJEPS. Permettre l'appropriation du projet éducatif communautaire par les équipes d'animation et notamment les directeurs chargés de le mettre en œuvre.</p>	<p>Travail collaboratif sur le projet éducatif communautaire. Déploiement d'un programme de formations. Communication sur les aides financières individuelles et en direction des gestionnaires pour les formations BAFA-BAFD (CAF et MSA). Mobilisation de l'Appel à Projet GMR (Msa).</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Tout au long de la CTG</p>
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Directeurs et animateur permanents ALSH Passerelle et Espaces Jeunesse Les directrices des deux centres sociaux du territoire Le service ressources humaines de la CDC Organismes de formation</p>	<p>Plus de professionnels formés (nombre de formations suivies par les agents). Meilleure appropriation du projet éducatif communautaire. Meilleure collaboration Alsh Passerelle et Espaces Jeunesse.</p>



Enjeu 1 : Un accompagnement adapté et des ressources disponibles pour chaque parent dans son quotidien

Action N°1 : Renforcement des collaborations entre les partenaires

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Présence d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité sur Marolles les Braults et Mézières-Sur-Ponthouin porté par le centre social CASCADE. ❖ Un projet d'expérimentation de Lieu d'Accueil Enfants parents sur le centre social CASCADE. ❖ Des écoles et collèges en demande de concertation autour de l'accompagnement à la scolarité. ❖ Une expérimentation menée avec l'Odas sur l'école de Courcemont. ❖ Un constat partagé par de nombreux acteurs sur les impacts négatifs des écrans dès le plus jeune âge. ❖ Laep et Clas : deux outils favorisant l'accompagnement des parents. 	<p>Les familles et les acteurs de l'Éducation.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Faciliter les collaborations entre acteurs de la famille pour mieux l'accompagner tout au long de l'éducation des enfants.</p> <p>Mobiliser des partenaires pour assurer la fonction d'accueillant au sein de Lieux d'Accueil Enfants Parents.</p> <p>Mobiliser des bénévoles pour développer des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (contrat qui permet d'accompagner à la scolarité : donner du sens aux apprentissages, travailler sur l'estime de soi, la confiance en soi ; accompagnement par des bénévoles, enseignants, retraités....).</p>	<p>Concertation entre les acteurs en lien avec les familles.</p> <p>Possibilité de développer des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité sur les sites où les écoles sont volontaires.</p> <p>Possibilité de déployer l'expérimentation LAEP sur Marolles les Braults, puis sur d'autres sites ultérieurement.</p> <p>Développement d'actions concertées en direction des familles pour les accompagner dans l'éducation des enfants.</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Tout au long de la CTG</p>
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG</p> <p>Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA</p> <p>Référentes familles et directrices des 2 centres sociaux du territoire</p> <p>Les écoles, collèges et lycée</p> <p>Les Travailleurs sociaux du département et de la La PMI</p> <p>L'ARS</p> <p>Les Espaces Publics Numériques</p>	<p>Plus de concertation entre les acteurs.</p> <p>Nombre d'actions concertées mises en place et nombre de participants.</p>

Parentalité



Enjeu 1 : Un accompagnement adapté et des ressources disponibles pour chaque parent dans son quotidien

Action N°2 : Renforcement et développement des actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Présence d'un agrément Animation Collective Familles sur chaque centre social qui permet le développement d'actions de soutien à la parentalité. ❖ Absence de professionnels de l'animation de la vie sociale dédiés au soutien à la parentalité sur la partie nord du territoire communautaire (25 communes). ❖ 14% des foyers allocataires Caf avec enfants sont des familles monoparentales, soit environ 640 foyers. ❖ Des familles qui passent de moins en moins de temps pour partager des moments avec leurs enfants (jeux, discussions...) ❖ Des professionnels de l'Éducation Nationale qui constatent que des familles sont en difficultés éducatives avec leurs enfants. ❖ Des professionnels des Alsh constatent des comportements parfois difficiles à gérer chez les enfants accueillis. 	<p>Les familles avec enfants sur tout le territoire Maine Saosnois.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Maintenir les actions de soutien à la parentalité menées par les deux centres sociaux sur leur zone d'influence respective. Développer, en collaboration avec les 2 centres sociaux, le Rpe et les services petite enfance-jeunesse, des actions de soutien à la parentalité sur la partie nord de la CDC.</p>	<p>Recrutement d'une référente sur le centre social CASCADE (poste vacant depuis mars 2024). Etudier la possibilité de créer un Espace de Vie Sociale sur le nord du territoire avec un professionnel dédié à la parentalité.</p>
	Echéances de réalisation
	<p>Recrutement référente familles : dès que possible. Développement EVS : sur la dernière année du contrat.</p>
Services mobilisés et responsable de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA</p>	<p>Nombre d'actions de soutien à la parentalité développées sur toute la CDC et nombre de familles concernées.</p>

Référentes familles et directrices des 2 centres sociaux du territoire Les écoles, collèges et lycée Les Travailleurs sociaux du département et de la La PMI L'ARS Les Espaces Publics Numériques	
---	--



Enjeu 1: Les habitants du territoire contribuent à la conception et l'élaboration de projets au service du collectif

Action N°1 : Maintien de l'implication des habitants et de la dynamique AVS au sein des 2 centres sociaux (Marolles les Braults et Bonnétable)

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Des comportements individualistes, centrés sur la consommation de services. ❖ Une certaine précarité et fragilité des habitants qui ne favorisent pas l'engagement citoyen. ❖ Une problématique de mobilité pour une part des habitants. ❖ Une connotation « centre social » parfois défavorable qui renvoie une image d'équipement réservé aux plus précaires. ❖ Des habitants qui néanmoins répondent favorablement aux propositions des centres sociaux, moments qui constituent des occasions de les capter pour de nouveaux projets. ❖ Les temps festifs sont favorables à la mixité et aux liens sociaux. ❖ Le centre social a vocation d'être un lieu où se tissent des liens sociaux. 	<p>Les habitants des territoires couverts par les deux centres sociaux.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Identifier les centres d'intérêts et les préoccupations des habitants pour les accompagner dans une démarche de projets collectifs, au service du vivre ensemble.</p> <p>Favoriser la prise de décisions des habitants dans les projets collectifs.</p> <p>Aller à la rencontre des habitants qui ne viennent pas volontairement pour des raisons de mobilité ou de représentation.</p> <p>Renforcer le travail en transversalité des services des centres sociaux : salariés, bénévoles et élus du territoire.</p> <p>Fédérer les acteurs locaux autour de projets communs.</p>	<p>Renforcement et soutien de la fonction accueil de chaque centre social.</p> <p>Remobilisation du comité d'usagers du centre social intercommunal Mazagran.</p> <p>Mise en place de groupes projets en s'appuyant sur les ressources des habitants.</p> <p>Maintien et création d'événements favorables à la rencontre des habitants.</p> <p>Création d'outils de recueil des envies, préoccupations, et propositions des habitants.</p> <p>Renforcement de la communication sur les centres sociaux comme ressources au service des projets d'habitants.</p> <p>Prise en compte des disponibilités et de la mobilité des habitants (actifs, parents, jeunes, personnes âgées...).</p> <p>Développement des actions hors les murs et sur les communes de la zone d'influence de chaque centre social (véhicule « José » de Cascade).</p>

	<p>Echéances de réalisation</p> <p>Tout au long de la CTG</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Directions des centres sociaux Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Équipes (salariés et bénévoles) des centres sociaux, Habitants Partenaires locaux</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Nombre de projets impliquant les habitants, Nombre d'actions hors les murs et sur l'ensemble des communes Nombre d'habitants impliqués, Typologie des projets mis en place, Nouvelles personnes impliquées, Renouvellement des représentants d'habitants au sein du conseil d'administration de CASCADE et du Comité d'usagers du centre Mazagran</p>

Animation de la vie sociale



Enjeu 2 : Les structures d'animation de la vie sociale (les 2 centres sociaux) permettent de fédérer les acteurs du territoire aux services de projets collectifs

Action N°1 : Développement de l'AVS sur le nord du territoire par une structure AVS (espace de vie sociale ou centre social)

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ 25 communes au nord de la CDC non couvertes par une structure AVS. ❖ Existence d'un tissu associatif conséquent sur cette partie du territoire mais qui ne prend pas compte l'habitant dans sa globalité. ❖ Des acteurs qui pointent une absence d'actions autour du soutien de la parentalité. ❖ Présences de services et d'acteurs avec lesquels il serait possible de construire des projets. 	Les habitants des 25 communes concernées.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Donner la possibilité aux habitants des 25 communes d'initier des projets collectifs et de s'impliquer dans leur mise en œuvre. Permettre à tous les habitants de la CDC de bénéficier d'une structure AVS de proximité, tenant compte des bassins de vie.	Valorisation auprès des élus communautaires de l'AVS et de son utilité sociale pour les habitants. Etude de la possibilité de création d'un Espace de Vie Sociale (fixe ou itinérant type « bus itinérant ») s'appuyant sur l'expérience des deux centres sociaux présents sur la CDC et sur un diagnostic local.
	Echéances de réalisation
	Sur la dernière année du contrat
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Les directrices des 2 centres sociaux Des habitants Les acteurs locaux</p>	Couverture AVS sur l'ensemble du territoire. Des projets initiés par les habitants.

Mobilité



Enjeu 1 : Les habitants peuvent se déplacer sur le territoire et hors du territoire

Action N°1 : Développement de l'entraide pour les déplacements

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent une voiture pour aller travailler : 83,7% sur la CDC contre 70,3% en France. ❖ Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement le vélo pour aller travailler : 1.1% contre 2.6 % en France. ❖ Part des ménages ayant au moins une voiture : 88,1% sur la CDC contre 81,1% en France. ❖ Une proportion significative des ménages (12%) ne possède pas de voiture complexifiant de fait le parcours d'insertion économique des populations jeunes, le parcours de santé pour les personnes âgées et plus globalement le parcours d'insertion des publics fragilisés. ❖ Très peu de pistes cyclables et absence totale de train et de gare sur le territoire ainsi que de bus intra CDC. ❖ Seulement quelques bus quotidiens qui permettent de se rendre au Mans et à Alençon, d'où une dépendance à un véhicule personnel qui interroge au vu d'une population vieillissante et fragilisée. ❖ Le réso'ap est bien développé sur les bassins de vie de Marolles et Mamers avec 12 bénévoles, 136 inscrits et 216 accompagnements en 2023, en revanche il peine à se développer sur le bassin de vie de Bonnétable. ❖ La CDC Maine Saosnois n'a pas la compétence mobilité et pas d'aire de covoiturage. 	<p>Les habitants du territoire dépourvus de moyens de locomotion ou susceptibles de partager leur véhicule.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Rendre la population mobile pour accéder aux services présents sur le territoire et hors du territoire.</p>	<p>Maintien, promotion et développement du réso'ap sur l'ensemble du territoire communautaire. Proposition de développer le covoiturage en prenant appui sur les 2 centres sociaux.</p>

	Echéances de réalisation
	Tout au long de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA Chargée de mission aménagement du territoire de la CDC Association Réso'ap Les deux centres sociaux Les communes et leur CCAS</p>	<p>Meilleur accès aux services pour les personnes sans moyen de déplacement. Nombre d'accompagnements réso'ap. Nombre de demandes de covoiturage recenser par les centres sociaux.</p>

Accès aux droits



Enjeu 1 : Les habitants peuvent accéder aux informations et être accompagnés pour faire valoir leurs droits

Action N°1 : Renforcement de l'accompagnement numérique des habitants

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ 87.3% des allocataires de la Caf ont communiqué leur adresse mail. ❖ 293 rendez-vous allocataires ont eu lieu au Mans, 1037 contacts téléphoniques et 1228 mails reçus de la part des allocataires Caf, en 2022. ❖ Présence de 2 France Service au sein des bureaux de poste de Marolles et Bonnétable. ❖ 3 Espaces Publics Numériques communautaires sur Marolles, Mamers et Bonnétable. ❖ 1 Conseillère numérique du département qui assure des permanences sur 7 communes. ❖ 1 point accueil Caf sur rendez-vous, tous les lundis à Mamers. ❖ 1 permanence MSA chaque lundi matin. ❖ 1 agence CPAM à Mamers ouverte 4 jours par semaine. ❖ Organisation d'une rencontre Caf en 2022, des secrétaires de Maire, des animateurs d'EPN et de la conseillère départementale numérique pour présentation du site «caf.fr». ❖ Des liens de parentalité qui changent : les parents demandent aux enfants, les enfants renseignent les outils numériques. ❖ En 2023, 350 adhérents répartis sur les 3 EPN du territoire (Bonnétable, Marolles, Mamers); 1000 passages en atelier individuel et collectif; plus de 1500 visites en accès libre. Des usages d'ordre administratif, d'aide à l'utilisation du téléphone et de l'ordinateur, à la photo, au conseil, à de la maintenance de 1^{er} niveau et à toutes autres actions diversifiées. 	<p>Les habitants non équipés d'accès Internet et/ou en difficultés pour faire valoir leurs droits auprès des différentes administrations.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Permettre l'accès aux droits à tous les habitants, en accompagnant la dématérialisation des démarches et en permettant l'autonomie.</p>	<p>Communication des permanences existantes sur le territoire (les rendre visibles). Développement de temps de concertation et de passerelles entre les acteurs du numériques et les acteurs de l'accès aux droits.</p>

	Développement de temps de concertation, de passerelles et d'accompagnement entre les acteurs du numériques et les acteurs de la famille (ex. accompagnement pour les bourses).
	Echéances de réalisation
	Tout au long de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA animateurs EPN Service Relations Partenariales Caf	



Enjeu 1 : Les habitants peuvent bénéficier d'actions de sensibilisation et de prévention de la santé

Action N°1 : Développement d'actions de prévention concertées entre acteurs du territoire en faveur de la santé

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ 80% de notre état de santé est lié à notre environnement physique et social, à nos habitudes et conditions de vie, or L'ARS identifie comme principaux problèmes de santé sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> ○ La santé mentale, ○ Les cancers, ○ Le diabète, ○ Les maladies cardio-neurovasculaires, ○ Les maladies respiratoires chroniques ❖ Des ados qui ne s'acceptent plus tels qu'ils sont car confrontés à leur image modifiée, détournée via les réseaux sociaux. ❖ Un état de mal être constaté chez des adultes et des adolescents en raison de violences intrafamiliales, une estime de soi défaillante. ❖ Des jeunes passifs, difficiles à mobiliser sur un projet professionnel ou de loisirs. ❖ Des enfants exposés très jeunes à une multitude d'écrans avant même l'entrée à l'école maternelle. ❖ Un taux de suicide important et largement supérieur à la moyenne nationale et régionale. ❖ La MSA soutient les initiatives sur la prévention santé (actions bien-être du plus jeune âge à la famille, mais également pour les professionnels). 	<p>L'ensemble de la population du territoire.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Sensibiliser les habitants du territoire par des actions de prévention santé. Promouvoir les actions de dépistage. Informer les familles sur les impacts négatifs des écrans chez les enfants.</p>	<p>Développement d'actions de prévention pour une bonne santé : alimentation, sommeil, activité physique, exposition aux écrans, ... Développement du réseau des veilleurs de la Msa (prévention du suicide). Veille sur différents appels à projets et mobilisation des ressources de l'IREPS. Élaboration du Contrat Local de Santé pour le territoire. Former les équipes d'animations à ces problématiques.</p>

	Echéances de réalisation
	Tout au long de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse CAF et MSA ARS CPAM Éducation Nationale Centres sociaux, associations Services petite enfance, enfance et jeunesse... Mission Locale FJT Maison des ados et Inalta</p>	<p>Nombre d'actions de prévention mise en œuvre en direction des différents publics. Nombre d'actions partenariales développées et publics atteints.</p>

Coordination et gouvernance de la CTG



Enjeu 1 : La CTG permet une véritable concertation entre les collectivités signataires, la Msa et la Caf au service du projet de politique sociale et familiale pour l'attractivité du territoire

Action N°1 : Rôle et missions de la chargée de coopération CTG

Diagnostic initial	Public cible
❖ 1 poste de chargée de coopération à temps plein depuis 2020.	Les élus et acteurs partenaires du territoire. Les équipes professionnelles de la CDC et de CASCADE. La direction générale des services.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Coordonner, animer le projet de politique social et familiale, en lien étroit avec les élus de la commission, les signataires de la CTG et les acteurs du territoire (Cf. Fiche de poste – annexe n°5).	Co-animation de la commission social-enfance - jeunesse en lien avec la vice-présidente en charge de ce secteur. Des temps d'échanges entre les professionnels de la CDC et de Cascade des différents secteurs. Des temps de concertation avec les référentes Caf et Msa. Co-animation du comité de pilotage Ctg en lien avec la Caf. La participation au réseau départemental des chargés de coopération Ctg. Dimensionnement du poste de chargée de coopération à confirmer.
	Echéances de réalisation
	Poste de chargée de coopération : janvier 2024 Tout au long de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse Les élus des 3 communes signataires de la Ctg CAF et MSA	Nombre de réunions : - De la commission, - Des acteurs du territoire, - Du réseau des chargés de coopération Temps effectif consacré à la coordination CTG et à la concertation des acteurs.

Coordination et gouvernance de la CTG



Enjeu 1 : La CTG permet une véritable concertation entre les collectivités signataires, la Msa et la Caf au service du projet de politique sociale et familiale pour l'attractivité du territoire

Action N°2 : Les instances de gouvernance de la CTG

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une commission social enfance jeunesse composée d'élus et animée par la vice-présidente de la CDC en charge de la politique sociale et familiale. ❖ Un comité de pilotage composé de la vice-présidente, de représentants de Cascade, de la direction du centre social Mazagran, de la direction générale des services et de représentants de la Caf qui s'est réuni une fois par an jusqu'en 2022 pour un bilan annuel. 	Les membres de la commission social enfance jeunesse et du comité de pilotage.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
S'appuyer sur le comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre, l'adaptation et l'évaluation des actions et de la démarche CTG.	2 rencontres annuelles. Secrétariat assuré (convocations, comptes-rendus) par la CDC.
	Echéances de réalisation
	Tout au long de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse Les élus des 3 communes signataires de la Ctg CAF et MSA</p>	La mise en œuvre du plan d'actions et son évaluation tout au long de la CTG.



Enjeu 1 : La CTG permet une véritable concertation entre les collectivités signataires, la Msa et la Caf au service du projet de politique sociale et familiale pour l'attractivité du territoire

Action N°3 : Renforcer la communication interne et externe

Diagnostic initial	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Méconnaissance pour certains services, des services de la CDC. ❖ Difficultés pour orienter les familles vers les services faute d'une bonne connaissance de l'existant. ❖ Un fonctionnement des services qui reste calé et identifié sur les anciennes Cdc. 	Élus, acteurs et familles du territoire.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer des supports communs de communication des services en direction des familles avec une identité communautaire. Donner la possibilité aux élus et aux agents des collectivités d'orienter les familles vers les services de la collectivité en disposant d'annuaires de contacts.	Création de supports de communication (charte graphique). Création d'annuaires papier et/ou en ligne (savoir à qui s'adresser, et pour quoi).
	Echéances de réalisation
	Tout au long de la CTG
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Coordination CTG Les élus communautaires et membres de la commission social-enfance-jeunesse Les élus des 3 communes signataires de la Ctg CAF et MSA	Meilleure connaissance des services existants par les acteurs du territoire. Mesure du taux de satisfaction des familles.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

ANNEXE 5

Fiche de poste chargée de coopération CTG

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114



FICHE DE POSTE
Madame Émilie BENOIST

INTITULE DU POSTE	CHARGÉE DE COOPERATION CTG ET COORDINATRICE DES SERVICES PETITE ENFANCE – ENFANCE ET JEUNESSE GÉRÉS PAR LA CDC
--------------------------	---

IDENTIFICATION DU POSTE	
SERVICE	Enfance Jeunesse – Social
RESPONSABLE DE SERVICE	Directeur Général des Services
RESIDENCE ADMINISTRATIVE	Bonnétable
MOBILITE GEOGRAPHIQUE	Territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois
CADRE D'EMPLOI	Cadre d'emploi d'Animateur, Cadre Catégorie B
POSTE OCCUPÉ PAR	Madame Émilie BENOIST
TEMPS DE TRAVAIL	Temps complet (39 heures hebdomadaires) dont : 70% chargée de coopération CTG 30% coordination services petite enfance – enfance et jeunesse
COUT ANNUEL CHARGES COMPRISES pour 1 ETP	46 982 €

MISSIONS de CHARGÉE DE COOPÉRATION CTG
<p>Sous l'autorité du Directeur Général des Services, l'agent est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Élaborer, suivre évaluer et communiquer la mise en œuvre du schéma de développement de la politique d'action sociale de la CDC, en lien étroit avec la Caf et la Msa, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024-2028,• Animer les différents groupes de travail avec les agents de la collectivité et l'ensemble des partenaires concernés par les différentes thématiques de la Ctg,• Impulser une dynamique, une coopération entre les acteurs et les partenaires du territoire en suscitant et en animant les groupes projets nécessaires aux travaux programmés de la Ctg,• Assurer une veille sociale sur l'évolution des besoins des familles du territoire et proposer, le cas échéant, les adaptations nécessaires,• Assurer un rôle de conseil auprès des élus dans la mise en œuvre de leur politique d'action sociale,• Développer les collaborations nécessaires avec la Caf et la Msa en permettant des échanges réguliers• Préparer, animer le comité de pilotage Ctg, en assurer le secrétariat• Assurer une veille réglementaire : SDJES, PMI, Caf

MISSIONS de COORDINATION DES SERVICES GÉRÉS PAR LA CDC
<p>Sous l'autorité du Directeur Général des Services, l'agent est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonner les services petite enfance, enfance et jeunesse de la CDC, harmoniser les projets pédagogiques en cohérence avec le projet éducatif de territoire,• Organiser et animer les réunions d'équipes à l'interne,

- Assurer une supervision des déclarations d'activités faites par les équipes auprès de la Caf et de la Msa (PSU, PSO, Bonus Territoire)
- Préparer et co-animer les travaux de la commission social-enfance-jeunesse en collaboration avec la vice-présidente en charge du secteur.

ANNEXE 6

Comptes-rendus réunions

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

COMPTE-RENDU
COMITE DE PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE
CDC MAINE SAOSNOIS – CAF Sarthe

Présents :

- Mme PLESSIX Sandrine, élue communautaire, 2^{ème} vice-présidente en charge du Social, de l'Enfance et de la Jeunesse
- M. COUSIN Arnaud, DGS de la Communauté de Communes
- Mme WILLIAME Nadège, Chargée de coopération CTG
- M. COSME Guy, Président du centre social CASCADE
- Mme MERCURIN-LAUNAY, Directrice du centre social CASCADE
- Mme BOUTANTIN Virginie, Directrice du centre social intercommunal Mazagran
- Mme ROGEON Martine, Responsable du Pôle Partenaires Caf Sarthe
- Mme PELLOILLE Corinne, Chargée de Conseils et Développement Caf Sarthe

POINT D'ETAPE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS DE LA CTG

1. Bilan intermédiaire à fin 2022 :

Cf. Tableau du suivi en pièce jointe

2. Domaines sur lesquels des réponses sont attendues de la part des élus communautaires :

SECTEUR PETITE ENFANCE

- Depuis septembre 2022, le poste d'animatrice Rpe de l'antenne de CASCADE est vacant, malgré plusieurs tentatives de recrutement, aucun candidat remplissant les conditions attendues. Aujourd'hui, les deux collègues des deux autres antennes Rpe de la Cdc pallient l'absence en répondant aux appels téléphoniques des assistantes maternelles et des familles, mais cette situation ne pourra pas perdurer.
- Le centre social CASCADE propose, conformément au plan d'actions de la CTG, d'expérimenter un Lieu d'Accueil Parents Enfants, ce qui permettrait de proposer un poste à 0,7 ou 0,8 Etp pour couvrir le Rpe et le Laep. CASCADE se charge d'élaborer un budget prévisionnel et d'estimer le besoin financier à couvrir par la CDC. Ce BP sera présenté en commission mixte (CASCADE-CDC-Caf) puis en commission sociale-enfance-jeunesse avant validation par le Conseil Communautaire.

SECTEUR ENFANCE

- Forte augmentation des effectifs sur tous les sites tant le mercredi que sur les périodes de vacances (+20%), qui pose des problèmes de capacité d'accueil compte-tenu des locaux actuels sur deux sites : Mamers maternel et Bonnétable. Des enfants se sont vus refuser l'accueil sur les Alsh de la Toussaint. Le site de Mamers pourrait être agrandi avec un financement Caf dans le cadre d'un plan mercredi, sous réserve de l'élaboration d'un PEDT intercommunal et de la reconduction des financements nationaux à ce titre, dans la prochaine COG.
- PEDT intercommunal : à ce jour, la CDC a un projet éducatif intercommunal mais sans qu'il soit articulé aux projets d'écoles. Les élus de la commission social-enfance-jeunesse ont émis un avis défavorable à l'élaboration d'un PEDT intercommunal par crainte que les élus des communes se sentent privés de la compétence scolaire. Il serait sûrement utile de reprendre ce dossier en précisant qu'il s'agit seulement d'être cohérent et complémentaire entre les

différents temps éducatifs de l'enfant et proposer aux écoles et aux centres de loisirs de profiter des services intercommunaux : école de Musique et de Danse, Médiathèques...

- L'élaboration d'un PEDT Intercommunal offrirait l'opportunité à la collectivité de construire un plan mercredi, qui serait accompagné financièrement par la Caf (majoration de la PSO et financement d'investissements).
- Certaines communes du territoire sont à 4,5 jours d'école par semaine et se trouvent éloignées des sites d'ALSH. Or ceci pose des difficultés aux équipes d'animation pour maintenir les taux d'encadrement tout en assurant l'accompagnement des enfants scolarisés le mercredi matin pour rejoindre les Alsh y compris le temps de repas. Pour les enfants de Beaufay, la CDC prend en charge le transport via un autocariste et la commune prend en charge le coût d'un agent accompagnateur. Sur St Rémy des Monts (Sivos de la Dive), l'organisation est en cours sur les mêmes bases.

SECTEUR JEUNESSE :

- Site de St Cosme en Vairais : les locaux ont été rénovés avec le soutien financier de la Caf. L'accueil des jeunes est pour le moment limité aux périodes de vacances sans la présence d'un animateur référent de l'Espace Jeunes. Le nombre de jeunes fréquentant le lieu augmente et les jeunes sont en attente d'une ouverture plus régulière, hors vacances scolaires (mercredis, vendredis, samedis). Le recrutement d'un animateur référent (demande des jeunes) est urgent et ne pourra que favoriser l'implication des jeunes dans des projets coconstruits.
- Site de Bonnétable : Nécessité de pérenniser le 2d poste d'animateur jeunes compte-tenu des effectifs accueillis et des obligations réglementaires des Alsh adolescents définis par le SDJES.
- Site de Marolles les Braults : La CDC vient de reprendre les locaux de l'Espace Jeunes en lien avec ses compétences, or des travaux sont nécessaires pour garantir la sécurité du public et favoriser les économies d'énergie.
- Les Promeneurs du Net : inscrits dans le plan d'actions de la CTG, une rencontre à l'échelle du territoire avec le FJT Les Glycines et la Mission Locale a eu lieu le 2 juin avec une présentation du dispositif faite par la Caf. Un retour en commission social-enfance-jeunesse a été fait mais les élus n'ont pas été favorables à la mise en place de ce dispositif. En revanche, l'association CASCADE propose de l'expérimenter sur sa zone d'influence et souhaite déposer son dossier de candidature auprès des instances départementales.

SECTEUR ACCES AUX DROITS :

- Pour rappel, une réunion en direction des secrétaires de mairie, des EPN, les associations du territoire, la conseillère numérique du département et les deux centres sociaux a eu lieu en octobre avec une présentation du Caf.fr par un agent Caf.
- Désormais, il convient, compte-tenu de la présence de 2 Espaces France Service à Marolles et Bonnétable, de clarifier les contractualisations entre les acteurs et la Caf (centres sociaux, EPN) : convention Point Numérique Caf ou convention Point Relais Caf

GOVERNANCE et COORDINATION DE LA CTG :

- Pour rappel, la CTG est une convention cadre Caf-Cdc qui fixe les axes prioritaires et partagés en matière de politique sociale et familiale du territoire. L'ensemble des actions prévues et mises en œuvre doivent être travaillées en concertation. Pour cela, il convient que la Caf soit associée et invitée aux différents niveaux de collaboration : groupes de travail, commission social-enfance-jeunesse, comité de pilotage et si besoin conseil communautaire. La collectivité doit donc faire parvenir à la chargée de conseil et développement les invitations aux différentes réunions et les comptes-rendus.
- Départ de Mme Williame Nadège, Chargée de coopération CTG, à compter du 6/1/2023. Le recrutement est lancé et des entretiens programmés. Avant validation de la candidature

retenue, la CDC devra s'assurer auprès de la Caf que la formation de la personne répond au cahier des charges du chargé de coopération défini par la Cnaf.

FIN DE LA CTG ET EVALUATION AVANT RENOUVELLEMENT :

Compte-tenu du départ de Nadège Williame, celle-ci a travaillé sur une démarche d'évaluation avec Mme Pelloille, chargée de conseil et développement Caf.

Cette proposition, repose sur 4 étapes :

- 1- Bilan exhaustif des actions inscrites au plan de la CTG
- 2- Recueillir ce que les acteurs du territoire connaissent des actions réalisées dans le cadre de la CTG : élaboration d'un questionnaire simple et définition d'une priorité par domaine pour la prochaine CTG
- 3- Recueillir auprès des acteurs, ce que la Ctg a pu produire en termes de collaboration et de partenariat et de dynamique territoriale : questionnaire qualitatif
- 4- Mise en place d'un groupe de travail partenarial et collaboratif des professionnels du territoire sur les questions de la parentalité (de la petite enfance à l'adolescence)

Echéancier :

De Mars à mai 2023 : Elaboration et diffusion des questionnaires

Juin 2023 : Analyse des questionnaires et préparation du groupe de travail

Septembre à décembre 2023 : Mise en place et animation du groupe « parentalité »

Janvier à mai 2024 : Actualisation des données de population

Définition des axes prioritaires et du plan d'actions par les élus de la commission social-enfance-jeunesse

Juin 2024 : Présentation du bilan et des perspectives en conseil communautaire pour validation

Signature de la nouvelle CTG fin juin

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Caisse d'Allocations
familiales de la Sarthe

Monsieur Beauchef, Président de la
CDC Maine Saosnois,
Madame Plessix, Vice-présidente de la
CDC Maine Saosnois

Le Mans, le 09/12/2022

ACTION SOCIALE

Dossier suivi par Corinne PELLOILLE

Objet : Comité de Pilotage CTG

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente,

La Communauté de communes Maine Saosnois a réuni le 21 novembre dernier, le Comité de Pilotage de la Convention Territoriale Globale signée entre la collectivité et la Caisse d'allocations familiales.

A cette occasion, un bilan intermédiaire a été présenté aux membres présents.

2023 sera la dernière année de la convention ; une évaluation devra être menée pour mesurer les réalisations, les écarts et les points d'amélioration afin de construire la nouvelle convention à compter de 2024. Une démarche d'évaluation a été proposée par les professionnels de la Collectivité et de la Caf.

Compte-tenu du prochain départ de Madame Williame, Chargée de coopération Ctg, il m'a semblé utile de compléter le bilan par un relevé des échanges en attente de positionnement de la part des élus communautaires.

En effet, lors du comité de pilotage, plusieurs secteurs ont fait l'objet d'interrogations qui devront être reprises au sein de vos instances afin de permettre aux équipes de poursuivre le déploiement du plan d'actions et à la nouvelle chargée de coopération de prendre le relais.

Vous voudrez bien me tenir informée des suites données,
Dans l'attente de vous lire, veuillez, recevoir, Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, mes sincères salutations.

Martine Rogeon
Responsable du Pôle Partenaires



178 avenue Bollée
72034 LE MANS CEDEX 9

Tél. : 32 30
(prix d'un appel local)

www.caf.fr
www.monenfant.fr

COMPTE-RENDU
COMITE DE PILOTAGE DE LA CONVENTION TERRITORIALE
CDC MAINE SAOSNOIS – CAF Sarthe

Présents :

- Mme PLESSIX Sandrine, élue communautaire, 2^{ème} vice-présidente en charge du Social, de l'Enfance et de la Jeunesse
- M. COUSIN Arnaud, DGS de la Communauté de Communes
- Mme WILLIAME Nadège, Chargée de coopération CTG
- M. COSME Guy, Président du centre social CASCADE
- Mme MERCURIN-LAUNAY, Directrice du centre social CASCADE
- Mme BOUTANTIN Virginie, Directrice du centre social intercommunal Mazagran
- Mme ROGEON Martine, Responsable du Pôle Partenaires Caf Sarthe
- Mme PELLOILLE Corinne, Chargée de Conseils et Développement Caf Sarthe

POINT D'ETAPE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS DE LA CTG

1. Bilan intermédiaire à fin 2022 :

Cf. Tableau du suivi en pièce jointe

2. Domaines sur lesquels des réponses sont attendues de la part des élus communautaires :

SECTEUR PETITE ENFANCE

- Depuis septembre 2022, le poste d'animatrice Rpe de l'antenne de CASCADE est vacant, malgré plusieurs tentatives de recrutement, aucun candidat remplissant les conditions attendues. Aujourd'hui, les deux collègues des deux autres antennes Rpe de la Cdc pallient l'absence en répondant aux appels téléphoniques des assistantes maternelles et des familles, mais cette situation ne pourra pas perdurer.
- Le centre social CASCADE propose, conformément au plan d'actions de la CTG, d'expérimenter un Lieu d'Accueil Parents Enfants, ce qui permettrait de proposer un poste à 0,7 ou 0,8 Etp pour couvrir le Rpe et le Laep. CASCADE se charge d'élaborer un budget prévisionnel et d'estimer le besoin financier à couvrir par la CDC. Ce BP sera présenté en commission mixte (CASCADE-CDC-Caf) puis en commission sociale-enfance-jeunesse avant validation par le Conseil Communautaire.

SECTEUR ENFANCE

- Forte augmentation des effectifs sur tous les sites tant le mercredi que sur les périodes de vacances (+20%), qui pose des problèmes de capacité d'accueil compte-tenu des locaux actuels sur deux sites : Mamers maternel et Bonnétable. Des enfants se sont vus refuser l'accueil sur les Alsh de la Toussaint. Le site de Mamers pourrait être agrandi avec un financement Caf dans le cadre d'un plan mercredi, sous réserve de l'élaboration d'un PEDT intercommunal et de la reconduction des financements nationaux à ce titre, dans la prochaine COG.
- PEDT intercommunal : à ce jour, la CDC a un projet éducatif intercommunal mais sans qu'il soit articulé aux projets d'écoles. Les élus de la commission social-enfance-jeunesse ont émis un avis défavorable à l'élaboration d'un PEDT intercommunal par crainte que les élus des communes se sentent privés de la compétence scolaire. Il serait sûrement utile de reprendre ce dossier en précisant qu'il s'agit seulement d'être cohérent et complémentaire entre les

différents temps éducatifs de l'enfant et proposer aux écoles et aux centres de loisirs de profiter des services intercommunaux : école de Musique et de Dane, Médiathèques...

- L'élaboration d'un PEDT Intercommunal offrirait l'opportunité à la collectivité de construire un plan mercredi, qui serait accompagné financièrement par la Caf (majoration de la PSO et financement d'investissements).
- Certaines communes du territoire sont à 4,5 jours d'école par semaine et se trouvent éloignées des sites d'ALSH. Or ceci pose des difficultés aux équipes d'animation pour maintenir les taux d'encadrement tout en assurant l'accompagnement des enfants scolarisés le mercredi matin pour rejoindre les Alsh y compris le temps de repas. Pour les enfants de Beaufay, la CDC prend en charge le transport via un autocariste et la commune prend en charge le coût d'un agent accompagnateur. Sur St Rémy des Monts (Sivos de la Dive), l'organisation est en cours sur les mêmes bases.

SECTEUR JEUNESSE :

- Site de St Cosme en Vairais : les locaux ont été rénovés avec le soutien financier de la Caf. L'accueil des jeunes est pour le moment limité aux périodes de vacances sans la présence d'un animateur référent de l'Espace Jeunes. Le nombre de jeunes fréquentant le lieu augmente et les jeunes sont en attente d'une ouverture plus régulière, hors vacances scolaires (mercredis, vendredis, samedis). Le recrutement d'un animateur référent (demande des jeunes) est urgent et ne pourra que favoriser l'implication des jeunes dans des projets coconstruits.
- Site de Bonnétable : Nécessité de pérenniser le 2d poste d'animateur jeunes compte-tenu des effectifs accueillis et des obligations réglementaires des Alsh adolescents définis par le SDJES.
- Site de Marolles les Braults : La CDC vient de reprendre les locaux de l'Espace Jeunes en lien avec ses compétences, or des travaux sont nécessaires pour garantir la sécurité du public et favoriser les économies d'énergie.
- Les Promeneurs du Net : inscrits dans le plan d'actions de la CTG, une rencontre à l'échelle du territoire avec le FJT Les Glycines et la Mission Locale a eu lieu le 2 juin avec une présentation du dispositif faite par la Caf. Un retour en commission social-enfance-jeunesse a été fait mais les élus n'ont pas été favorables à la mise en place de ce dispositif. En revanche, l'association CASCADE propose de l'expérimenter sur sa zone d'influence et souhaite déposer son dossier de candidature auprès des instances départementales.

SECTEUR ACCES AUX DROITS :

- Pour rappel, une réunion en direction des secrétaires de mairie, des EPN, les associations du territoire, la conseillère numérique du département et les deux centres sociaux a eu lieu en octobre avec une présentation du Caf.fr par un agent Caf.
- Désormais, il convient, compte-tenu de la présence de 2 Espaces France Service à Marolles et Bonnétable, de clarifier les contractualisations entre les acteurs et la Caf (centres sociaux, EPN) : convention Point Numérique Caf ou convention Point Relais Caf

GOUVERNANCE et COORDINATION DE LA CTG :

- Pour rappel, la CTG est une convention cadre Caf-Cdc qui fixe les axes prioritaires et partagés en matière de politique sociale et familiale du territoire. L'ensemble des actions prévues et mises en œuvre doivent être travaillées en concertation. Pour cela, il convient que la Caf soit associée et invitée aux différents niveaux de collaboration : groupes de travail, commission social-enfance-jeunesse, comité de pilotage et si besoin conseil communautaire. La collectivité doit donc faire parvenir à la chargée de conseil et développement les invitations aux différentes réunions et les comptes-rendus.
- Départ de Mme Williame Nadège, Chargée de coopération CTG, à compter du 6/1/2023. Le recrutement est lancé et des entretiens programmés. Avant validation de la candidature

retenue, la CDC devra s'assurer auprès de la Caf que la formation de la personne répond au cahier des charges du chargé de coopération défini par la Cnaf.

FIN DE LA CTG ET EVALUATION AVANT RENOUVELLEMENT :

Compte-tenu du départ de Nadège Williame, celle-ci a travaillé sur une démarche d'évaluation avec Mme Pelloille, chargée de conseil et développement Caf.

Cette proposition, repose sur 4 étapes :

- 1- Bilan exhaustif des actions inscrites au plan de la CTG
- 2- Recueillir ce que les acteurs du territoire connaissent des actions réalisées dans le cadre de la CTG : élaboration d'un questionnaire simple et définition d'une priorité par domaine pour la prochaine CTG
- 3- Recueillir auprès des acteurs, ce que la Ctg a pu produire en termes de collaboration et de partenariat et de dynamique territoriale : questionnaire qualitatif
- 4- Mise en place d'un groupe de travail partenarial et collaboratif des professionnels du territoire sur les questions de la parentalité (de la petite enfance à l'adolescence)

Echéancier :

De Mars à mai 2023 : Elaboration et diffusion des questionnaires

Juin 2023 : Analyse des questionnaires et préparation du groupe de travail

Septembre à décembre 2023 : Mise en place et animation du groupe « parentalité »

Janvier à mai 2024 : Actualisation des données de population

Définition des axes prioritaires et du plan d'actions par les élus de la commission social-enfance-jeunesse

Juin 2024 : Présentation du bilan et des perspectives en conseil communautaire pour validation

Signature de la nouvelle CTG fin juin

<p>Optimiser l'utilisation des services EAJE par les familles par une communication renforcée,</p> <p>Mettre en place une commission d'attribution des places pour l'accueil permanent commune aux 3 EAJE,</p> <p>Prévoir dans les projets d'établissement des EAJE l'accueil des enfants en situation de handicap ou issus de familles modestes ou dont les parents sont inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle, Communiquer ces modalités d'accueil en direction des familles.</p>	<p>les directrices des EAJE + la coordinatrice CTG + Elus + Directeurs centres sociaux + Le Rpe</p> <p>les directrices des EAJE + la coordinatrice CTG + Elus + Directeurs centres sociaux + Le Rampe</p> <p>les directrices des EAJE + la coordinatrice CTG + Elus + Directeurs centres sociaux + Le Rpe + Equipe territoire Caf</p>	<p>juin 2020</p> <p>avril 2021</p> <p>septembre 2021</p>	<p>En cours de réflexion : sur un travail autour d'une plaquette commune petite enfance</p> <p>En attente : souhait de pouvoir travailler avec les responsables des multirisques mais changements en cours au niveau des équipes Travail à mettre en place pour début 2023, avec mise en place d'une organisation à type de guichet unique</p> <p>Travail en lien avec les animatrices des RPE</p> <p>Des facilités d'accueil sont mises en place pour les familles ayant un enfant porteur de handicap, ou pour les familles inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle.</p> <p>Envisager des temps de rencontre avec les parents liés à l'emploi (pole emploi, DGréta...)</p>	<p>Bilan des actions au 15 novembre 2022</p> <p>PE validé et présenté aux équipes</p> <p>Ouverture en aout sur le secteur de Marolles, les familles dans le besoin sont orientées vers Mairies.</p> <p>Ouverture les 3 derniers jours d'aout sur St Cosme et Marolles</p> <p>En 2022 : fermeture de 3 semaines à St Cosme au lieu de 4 semaines</p> <p>Ouverture à Noël sur Bonnetable et Marolles 1^{ère} semaine, et 2 semaines sur Mairies</p> <p>Des navettes existent sur Marolles, Sur Mairies et sur Bonnetable : mercredi et/ ou vacances</p> <p>Un transport est mis en place depuis octobre 2022, afin de prendre les enfants de Bonnetable pour les emmener au centre</p> <p>Problématique en cours de travail sur St Rémy des Monts</p>
<p>ENJEUX DU TERRITOIRE Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)</p> <p>Accompagner les parcours éducatifs des enfants de 3 à 11 ans en optimisant et harmonisant l'accès aux alsh pour être davantage en phase avec les besoins et les moyens de toutes les familles.</p>	<p>PILOTE</p> <p>CDC</p> <p>CDC</p>	<p>ACTEURS A MOBILISER</p> <p>Elus + la coordinatrice CTG</p> <p>Coordinatrice CTG + Directeurs ALSH + Elus + Equipe territoire Caf + Msa + Mairies de mairies + Nogent le Bernard + Courcemont + autres communes avec écoles</p>	<p>Échéance retour vers les élus</p> <p>juin 2021</p> <p>juin 2021</p> <p>juin 2021</p>	<p>PLAN D'ACTIONS RETENU et VALIDÉ LE 04/09/2019</p> <p>Cf. point "gouvernance et pilotage"</p> <p>Étudier le regroupement des ALSH en fonction de la fréquentation, de la période tout en garantissant une continuité de service sur le territoire,</p> <p>Faciliter l'accès de tous les enfants du territoire aux ALSH par le développement d'antennes péri-centres et la mise en place de transport vers les 4 sites d'ALSH,</p>
<p>OBJECTIFS Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)</p> <p>1-Définir un projet éducatif communautaire,</p> <p>2-Garantir une équité territoriale :</p> <p>-Définir une politique tarifaire prenant en compte le panel des ressources des familles habitant le territoire</p> <p>-Prendre en compte la question de la mobilité</p> <p>-Adapter les conditions d'accès</p> <p>-Prendre en compte l'accueil d'enfants en situation de handicap.</p> <p>-Renforcer quantitativement l'offre d'accueil sur certaines antennes du territoire et optimiser leur fonctionnement,</p>	<p>PILOTE</p> <p>CDC</p>	<p>ACTEURS A MOBILISER</p> <p>Elus + la coordinatrice CTG</p> <p>Coordinatrice CTG + Directeurs ALSH + Elus + Equipe territoire Caf + Msa + Mairies de mairies + Nogent le Bernard + Courcemont + autres communes avec écoles</p>	<p>Échéance retour vers les élus</p> <p>juin 2021</p>	<p>Bilan des actions au 15 novembre 2022</p> <p>PE validé et présenté aux équipes</p> <p>Ouverture en aout sur le secteur de Marolles, les familles dans le besoin sont orientées vers Mairies.</p> <p>Ouverture les 3 derniers jours d'aout sur St Cosme et Marolles</p> <p>En 2022 : fermeture de 3 semaines à St Cosme au lieu de 4 semaines</p> <p>Ouverture à Noël sur Bonnetable et Marolles 1^{ère} semaine, et 2 semaines sur Mairies</p> <p>Des navettes existent sur Marolles, Sur Mairies et sur Bonnetable : mercredi et/ ou vacances</p> <p>Un transport est mis en place depuis octobre 2022, afin de prendre les enfants de Bonnetable pour les emmener au centre</p> <p>Problématique en cours de travail sur St Rémy des Monts</p>

	<p>Harmoniser les modalités d'inscription et les tarifs pour un accès équitable selon les ressources des familles</p> <p>Associer les communes du territoire qui proposent des accueils ou garderies périscolaires, à la réflexion sur la tarification des services ALSH.</p> <p>Développer des accueils passerelles pour les pré-ados afin de faciliter le passage de l'enfance à l'adolescence,</p> <p>Développer l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des ALSH,</p> <p>Utiliser des locaux adaptés à l'accueil des différentes tranches d'âges,</p>				<p>Tarifs harmonisés et appliqués à compter de janvier 2023</p> <p>Passage sur Inoé, avec formation prévue en novembre</p> <p>Faire un bilan intermédiaire fin mars, fin juin 2023 pour réaliser des comparaisons avec 2022/recettes</p> <p>Rencontre avec Mr Lefeuvre pour envisager la construction d'un PEDT intercommunal et un plan mercredi : décision de la commission, ne pas aller vers la mise en place d'un PEDT</p> <p>Des passerelles existent sur Marolles, Marolles, Bonnétable et St Cosme, entre les services ados et alsh</p> <p>Sur Marolles : présence et permanence sur le temps périsco pour les élèves de CM1 et CM2 : 1 fois/semaine depuis octobre 2022</p> <p>Travail avec les différents ALSH, en mettant en relation avec différents acteurs : Ligue contre le cancer, CPAM...</p> <p>Problème d'adéquation entre la taille des locaux et le nombre d'enfants : une augmentation importante du nombre d'enfants. Etude en cours sur une extension et utilisation de d'autres locaux pour l'ALSH de Bonnétable</p> <p>Problèmes de locaux sur l'IZE</p>	<p>septembre 2021</p>	
<p>ENJEUX DU TERRITOIRE</p> <p>Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)</p> <p>Promouvoir une politique d'accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans vers l'âge adulte</p>	<p>OBJECTIFS Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)</p> <p>1-Développer l'offre et la politique d'animation à destination des jeunes de 12-17 ans,</p>	<p>PLAN D'ACTIONS RETENU et VALIDÉ LE 04/09/2019</p> <p>Développer les accueils adolescents sur les sites peu équipés ou dépourvus</p>	<p>PILOTE</p> <p>CDC</p>	<p>ACTEURS A MOBILISER</p> <p>Animateurs ados + La Coordinatrice CTG + les directeurs Centres Sociaux + Elus</p> <p>Expérimentation à compter de mars 2020 sur Bonnétable et St Cosme sur 6 mois avec recrutement d'une animatrice en CDD</p>	<p>Échéance retour vers les élus</p> <p>Octobre 2019</p>	<p>Bilan des actions au 15 novembre 2022</p> <p>Ouverture de l'EJ de Bonnétable en juillet 2020</p> <p>Création du poste d'animateur au conseil communautaire du 25/11 pour la pérennisation du poste. Présence d'un animateur référent sur l'EJ de Bonnétable, pour les temps forts : mercredi, vendredi+ vacances scolaires. Augmentation des effectifs sur Bonnétable</p> <p>Reste à envisager une évolution de l'EJ de St Cosme</p> <p>Avec création d'un poste de référent</p>	

<p>Travaux au sein de l'EJ de St Cosme, et réhabilitation de l'EJ de Mangers : les travaux commenceront en 2023</p> <p>Les locaux de l'EJ de Marolles sont en cours de transfert à la CDC : réflexion à avoir au sujet des locaux</p>	<p>Septembre 2021</p>		<p>CDC</p>	<p>Mettre en place une politique tarifaire selon les ressources des familles,</p> <p>Faciliter la mobilité des jeunes pour accéder aux accueils adolescents,</p> <p>Renforcer les échanges et les collaborations entre les accueils adolescents du territoire et développer des actions "hors les murs"</p>	<p>2-Favoriser les activités passerelles alsh-espaces jeunesse,</p>
<p>Harmonisation des tarifs au 1^{er} janvier 2023, avec application de tarifs modulés pour tous les EJ</p> <p>Mobilité : sur Marolles : navette pour aller chercher les ados + actions dans d'autres communes</p> <p>Minibus à disposition sur les EJ pour faire face aux besoins des jeunes</p> <p>Achat d'un minibus sur Mangers+ Marolles pour faire du hors les murs</p> <p>Temps de travail commun avec les différents espaces jeunesse</p> <p>Présentation du projet éducatif aux équipes</p>	<p>2020</p>	<p>Animateurs ados + La Coordinatrice CTG + les directeurs centres sociaux + Elus + Equipe Territoriale Caf + Msa</p>	<p>CDC</p>	<p>Développer des accueils passerelles pour les pré-ados afin de faciliter le passage de l'enfance à l'adolescence,</p>	<p>2020</p> <p>Sur Marolles : accueil spécifique 9-12 ans avec temps communs avec l'EJ, mini skouid</p> <p>Sur Mangers : accueil sur l'alsh le matin et relais l'après-midi à l'EJ</p> <p>Sur Bonnetable : idem</p>
<p>Sur Mangers : travail en lien avec la mission locale et le collège</p> <p>Sur Bonnetable : travail en lien avec le collège</p> <p>Sur Marolles : travail en lien avec le collège (Permanence 2fois/semaine)</p> <p>Permanences et projets au sein des collèges</p> <p>Développer les liens avec le FIT : les glycéries</p> <p>2022 : collaboration CS, collège autour de la prévention des risques d'embrigadement via des réseaux sociaux, des violences intrafamiliales</p> <p>Intervention de la compagnie mascarade auprès des collégiens de 3^{ème} et des familles.</p> <p>Exposition au centre mazagran, réalisée par le collectif 72 auprès des collégiens et des familles.</p> <p>Exposition au centre mazagran autour du harcèlement, la cyber violence et le consentement : avec visites des classes de 3^{ème} et 4^{ème} du collège de Bonnetable. Conférence de M Bloquaux « Jeunes et internet, quel impact identitaire ? » en direction des élèves de 3^{ème} et des familles et professionnels</p>	<p>Juin 2021</p>	<p>Animateurs ados + La Coordinatrice CTG + les directeurs Centres sociaux + Elus + Equipe Territoriale Caf + Msa + Mission locale, collèges, lycées, FIT, MDA, MFR</p>	<p>CDC</p>	<p>Développer le partenariat avec les acteurs locaux qui agissent dans les domaines de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,</p>	<p>3-Accueillir, informer, orienter les jeunes de 12 à 25 ans,</p>

AR EN date du 12	ONTROLE DE EGALITE	072-200072676-20240711-040724delib114- REFERENCE ACTE : 040724delib114
Intervention du planning familial au sein de Marnes la Vallée de Marnes et Bonnetable	Projet du RIJ : relais info jeunes : formation prévue le 24 novembre	Intervention du planning familial au sein de Marnes la Vallée de Marnes et Bonnetable Projet du RIJ : relais info jeunes : formation prévue le 24 novembre
4-Susciter, encourager les initiatives des adolescents,	5-Renforcer la présence éducative numérique,	Dans le cadre du projet éducatif : à voir l'opportunité de faire évoluer les actions ou de les compléter vers une PS jeunes Et le déploiement d'un promoteur de Caf. Intervention d'une personne de la Caf pour présenter le dispositif promoteur du net. Décision de la commission, de ne pas développer le dispositif promoteur du net au sein de la CDC Dossier en attente pour Marolles, sur l'activité promoteur du net.
	Faire la promotion des outils disponibles : innove jeunes, promoteurs du net, PS Jeunes	Animateurs ados + La Coordinatrice CTG + les directeurs centres sociaux + Elus + Equipe Territoriale Caf + Msa CDC et Caf
	CDC et Caf	Animateurs ados + La Coordinatrice CTG + les directeurs centres sociaux + Elus + Equipe Territoriale Caf + Msa CDC et Caf
	Faire la promotion des outils disponibles : innove jeunes, promoteurs du net, PS Jeunes	Animateurs ados + La Coordinatrice CTG + les directeurs centres sociaux + Elus + Equipe Territoriale Caf + Msa CDC et Caf
ENJEUX DU TERRITOIRE Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)	OBJECTIFS Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)	PLAN D'ACTIONS RETENU et VALIDÉ LE 04/09/2019 Initier une réflexion sur l'opportunité de créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents, Faire la promotion des actions parentalité initiées par les centres sociaux du territoire.
Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants	1-Favoriser la qualité des liens parents/enfants aux moments clés de la vie familiale, 2-Accompagner les parents dans leur rôle éducatif pour favoriser le bien-être de la famille.	Les élus, Coordinatrice CTG + Equipe territoire Caf + Conseillère Parentalité Caf, Directeurs Centres sociaux, Référentes familles, Directrices EAJE, Animatrices Rampe, TS du département, de la Caf, Msa, Directeurs écoles maternelles + Café des Parents Marnes
Bilan des actions au 15 novembre 2022	Non réalisé à ce jour	Bilan des actions au 15 novembre 2022 Non réalisé à ce jour En cours de réflexion sur Marolles, sur un LAEP
Reprise de la communication et des actions autour de la parentalité Travail en lien avec les multis, RPE, alsh et la référente famille	2022 : collaboration CS, collège autour de la prévention des risques d'embarquement via les réseaux sociaux : 1 séance en direction des parents ,avec la compagnie mascarade 2023 : projet autour des violences infra-familiales familiales « Silence Violence » : 1 séance en direction des parents. Conférence de M Blocquaux « Jeunes et internet, quel impact identitaire ? » en direction des parents.	Reprise de la communication et des actions autour de la parentalité Travail en lien avec les multis, RPE, alsh et la référente famille 2022 : collaboration CS, collège autour de la prévention des risques d'embarquement via les réseaux sociaux : 1 séance en direction des parents ,avec la compagnie mascarade 2023 : projet autour des violences infra-familiales familiales « Silence Violence » : 1 séance en direction des parents. Conférence de M Blocquaux « Jeunes et internet, quel impact identitaire ? » en direction des parents.
Échéance retour vers les élus	2020	Échéance retour vers les élus 2020
ACTEURS A MOBILISER	Les centres sociaux	Les élus, Coordinatrice CTG + Equipe territoire Caf + Conseillère Parentalité Caf, Directeurs Centres sociaux, Référentes familles, Directrices EAJE, Animatrices Rampe, TS du département, de la Caf, Msa, Directeurs écoles maternelles + Café des Parents Marnes Les centres sociaux
PILOTE	CAF ET CDC	CAF ET CDC

<p>Généraliser l'organisation des actions d'animation dédiées à l'accompagnement dans la fonction parentale :</p> <ul style="list-style-type: none"> -S'interroger sur l'intérêt d'étendre l'accompagnement à la scolarité comme soutien à la parentalité, -Faciliter la collaboration avec l'école 	<p>-Etendre les groupes d'échanges entre parents, Permettre aux parents de mieux connaître les accueils adolescents,</p>	<p>Centre social CASCADE+ Coordinatrice CTG + Ecolés du territoire + Collèges + Equipe territoriale Caf</p>	<p>Travail de janvier à juin 2022 pour une mise en place en septembre 2022</p>	<p>Travail avec la référente famille : travail en lien avec les différents établissements Prévention au sein des collèges : intervention du planning familial dans le cadre d'exclusion suite à des violences sexuelles ou cyber harcèlement. Accompagnement à la scolarité : sur Mézières et Marolles, CLAS du CP au CM2. Réalisé par les animateurs du secteur enfance et des bénévoles Mise en place de « Pause parents » dans 2 écoles par C.A.S.C. ODAS dont une dans le cadre de la recherche action de l'ODAS</p>	<p>2020</p>
<p>-Développer des actions dans les lieux d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse en associant les familles (ex: passeport du civisme, l'outil en main...)</p>	<p>Centres sociaux + Coordinatrice CTG + Animateurs Espaces Jeunes + Elus</p>	<p>Des temps de rencontre et d'animations sont prévus à la rentrée 2021-2022 sur l'espace jeunesse de Bonnétable, et se poursuivent sur le territoire entre la référente famille et les ados+ familles de l'Enfance en septembre 2021 à Bonnétable</p>	<p>2021 selon expérimentation sur Bonnétable et St Cosme</p>	<p>Des temps de rencontre et d'animations sont prévus à la rentrée 2021-2022 sur l'espace jeunesse de Bonnétable, et se poursuivent sur le territoire entre la référente famille et les ados+ familles de l'Enfance en septembre 2021 à Bonnétable</p>	<p>2020</p>
<p>-Faire connaître les missions du travailleur social Caf présent sur le territoire en direction des familles, des partenaires et des élus,</p>	<p>Coordinatrice CTG + les centres sociaux + équipes petite enfance, enfance jeunesse</p>	<p>Passeport du civisme mis en place depuis 2 années scolaires renouvellement pour l'année 2021-2022 : pour tous les enfants de CM2 de la CDC Maine Saosnois</p>	<p>2020</p>	<p>Passeport du civisme mis en place depuis 2 années scolaires renouvellement pour l'année 2021-2022 : pour tous les enfants de CM2 de la CDC Maine Saosnois</p>	<p>2020</p>
<p>-Mieux connaître les services d'accompagnement pour orienter les familles selon leurs besoins,</p>	<p>Service Accompagnement Familial de la Caf + Equipe Territoire Caf + Coordinatrice CTG + Elus + ODAS + autres partenaires</p>	<p>La directrice du Centre Social a rencontré les Maires des 10 Communes de l'ex Maine 301 et un document a été réalisé par le Centre Social afin de faciliter l'orientation des familles, habitants en fonction de leurs besoins. Un autre document est en cours, plus spécifique, réalisé en partenariat avec le Comité Départemental de Violence municipale, diffusion de plaquettes diverses</p>	<p>2d semestre 2020</p>	<p>La directrice du Centre Social a rencontré les Maires des 10 Communes de l'ex Maine 301 et un document a été réalisé par le Centre Social afin de faciliter l'orientation des familles, habitants en fonction de leurs besoins. Un autre document est en cours, plus spécifique, réalisé en partenariat avec le Comité Départemental de Violence municipale, diffusion de plaquettes diverses</p>	<p>2020</p>

ENJEUX DU TERRITOIRE Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)	OBJECTIFS Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)	PLAN D'ACTIONS RETENU et VALIDÉ LE 04/09/2019	PILOTE	ACTEURS A MOBILISER	Échéance retour vers les élus	Bilan des actions au 15 novembre 2022 en date du 07/07/2022
<p>Développer une véritable politique communautaire d'AVS en favorisant l'intégration sociale des habitants dans leur environnement et en contribuant à la cohésion sociale sur le territoire</p>	<p>1-Développer l'AVS sur l'ensemble du territoire communautaire (veille, lien et animation), 2-Favoriser la participation et l'implication des habitants à la vie sociale de leur territoire,</p>	<p>Consolider les centres sociaux existants en assurant une communication renforcée auprès des habitants et des élus sur la fonction AVS (participation et implication des habitants) Réfléchir à l'opportunité de développer un 3ème équipement sur le nord du territoire (CS ou EVS).</p>	<p>CDC et CAF</p>	<p>Les centres sociaux + la Coordinatrice CTG + L'équipe territoriale Caf + la Conseillère technique AVS de la Caf + les élus</p>	<p>Septembre 2020 en vue Renouvellement agrément centres sociaux en 2021</p>	<p>Pas de développement de l'AVS sur les référentes familles : 1 ETP sur Bonnétable 0.8 ETP sur Marolles Mise en œuvre d'un Comité de Pilotage (élus, professionnels, habitants, associations) Différentes rencontres initiées : dernière rencontre le 26 octobre 2022</p>
<p>3-Organiser la coordination de la politique d'AVS en associant les acteurs concourant à l'animation du territoire. 4-Contribuer à lutter contre l'isolement social des habitants,</p>		<p>Collaborations à construire entre les centres sociaux, les bailleurs sociaux et autres acteurs du territoire sur la question du bien vivre ensemble.</p>	<p>CDC</p>	<p>Les centres sociaux + La coordinatrice CTG + L'équipe Territoriale Caf + les élus + Sarthe Habitat + Logis Familial (St Cosme)</p>	<p>2021</p>	<p>Des rencontres ont été initiées avec les partenaires (bailleurs sociaux, associations élus) locaux afin de réaliser un projet social en cohérence avec la réalité du territoire (Centre social de Mazagran Partenariat sur Marolles avec Sarthe Habitat autour de la diffusion de com., actions d'animations sur les quartiers et participation du groupe de travail Monalisa Pays Marolles (atour de la question des séniors)</p>
<p>5-Favoriser des conditions de logement et un cadre de vie de qualité</p>		<p>Développer des informations sur les aides à l'amélioration de l'habitat en direction des élus et des artisans comme relais auprès des habitants. Informez les collectivités sur les aides possibles pour l'amélioration des logements propriétés de la commune ou de la CDC, Accompagner les jeunes apprentis, les stagiaires, les travailleurs saisonniers dans leur recherche de logement et faire connaître aux artisans les possibilités d'accueil.</p>	<p>CDC ET CAF</p>	<p>La Conseillère Technique Logement de la Caf + Elus</p>	<p>2021</p>	<p>Validation du projet petite ville de développer l'OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat : démarre le 4 octobre pour les communes de la CDC</p>

<p>Présence d'1 agent à 1 ETP qui gère les 2 aires Faire du lien entre le centre social et l'aire d'accueil : par l'intermédiaire de l'agent Perspectives : rencontrer les directrices des centres sociaux, afin de faire connaître les centres sociaux aux gens du voyage (diffusion des plaquettes) Bonnetable : essai de rencontre avec l'agent (contacts par mail, texto, téléphone, discussion impossible de trouver un moment afin que le rencontre (« pas le temps ») Les résidents de rendent au centre : EPN, assistante sociale</p>	<p>le vice-président en charge des aires d'accueil +Gestionnaire des aires d'accueil de la CDC + les Directeurs des Centres sociaux + les communes où se trouvent les aires d'accueil</p>	<p>CDC</p>	<p>Adapter la communication sur l'existence des centres sociaux et services proposés sur la CDC en direction des gens du voyage.</p>	<p>6-Prendre en compte la présence des 2 aires d'accueil des gens du voyage sur la CC et le phénomène de sédentarisation de ces populations.</p>	<p>01-01-2024 A 0722-2000-2670-2024-711-040724 delib114-DE</p>
<p>Bilan des actions au 15 novembre 2020</p>	<p>Échéance retour vers les élus</p>	<p>ACTEURS A MOBILISER</p>	<p>PILOTE</p>	<p>PLAN D' ACTIONS RETENU et VALIDÉ LE 04/09/2019</p>	<p>ENJEUX DU TERRITOIRE Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)</p>
<p>Une rencontre est prévue le 3 décembre entre la CAF, le DGS et la charge de coopération pour envisager des temps en direction des personnels des mairies, des EPN, MSAR, des personnels des centres sociaux.</p>	<p>2020</p>	<p>Ligne du public Caf + Espaces Publics numériques + MSAP + Centres sociaux + Secrétaires de mairies + élus + autres organismes (CPAM, CARSAT, DDFIP, Pôle Emploi....)</p>	<p>Organiser des journées de sensibilisation des habitants aux démarches dématérialisées d'accès aux droits, Proposer des formations généralistes en direction des secrétaires de mairie pour mieux orienter les usagers,</p>	<p>1-Favoriser l'inclusion numérique en maillant le territoire de points d'accès numériques, 2-Identifier sur le territoire des partenaires relais, les former pour faciliter l'accès aux droits des allocataires.</p>	<p>0722-2000-2670-2024-711-040724 delib114-DE</p>
<p>Recrutement d'un conseiller numérique financé par le département, pour tout ce qui concerne l'accessibilité numérique.</p>	<p>2020</p>	<p>A construire en lien avec site Internet de la CDC</p>	<p>CDC</p>	<p>Élargir les temps de formation des relais locaux Caf.fr aux animateurs des cyberbases,</p>	<p>Développer l'accès aux droits</p>
<p>Une rencontre avec les secrétaires de Mairie les EPN, la conseillère numérique et les associations du territoire a eu lieu en octobre afin de présenter le dispositif CAF.fr</p>	<p>2023</p>	<p>Commune de Miamers + Ligne du Public Caf + Service Accompagnement Familial Caf</p>	<p>Créer un guide numérique à destination des professionnels et des élus des collectivités locales afin de mieux orienter les habitants dans leurs démarches vers les services concernés</p>	<p>Garantir sur le territoire la présence de la permanence Caf et la présence du travailleur social Caf dans des locaux sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite,</p>	<p>0722-2000-2670-2024-711-040724 delib114-DE</p>

ENJEUX DU TERRITOIRE	OBJECTIFS Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)	PLAN D' ACTIONS RETENU et VALIDÉ LE 04/09/2019	PILOTE	ACTEURS A MOBILISER	Échéance retour vers les élus	Bilan des actions au 15 novembre 2020
<p>ENJEUX DU TERRITOIRE</p> <p>Partagés CC- Caf (VALIDÉS le 16/07)</p> <p>Coordination :</p> <p>Garantir le partage politique du projet de territoire dans le cadre des engagements de la CTG</p> <p>Mettre en œuvre une fonction de coordination globale pour garantir la mise en œuvre du projet de la politique sociale et familiale du territoire,</p>	<p>1-Renforcer l'instance politique (Commission sociale enfance jeunesse) en charge du suivi et de l'évaluation du plan d'actions.</p> <p>2-Asseoir le suivi technique de la mise en œuvre de la politique communautaire par le déploiement de coordinations (CTG et thématique enfance jeunesse)</p>	<p>Mobiliser des élus sur les 7 micro territoires pour participer à la commission Sociale enfance jeunesse</p> <p>Élaborer un projet éducatif communautaire comme élément structurant et définissant les orientations des politiques petite enfance, enfance jeunesse et parentalité,</p> <p>Permettre à la coordinatrice d'accéder aux formations nécessaires pour : -être en adéquation avec les attendus relatifs à cette fonction de développement social des territoires (posture, formation, temps de travail...) -développer un travail partenarial basé sur la participation et la coopération des acteurs, Mettre en place les commissions de travail regroupant élus, professionnels et partenaires pour garantir le déploiement du projet territorial,</p>	<p>CDC</p>	<p>Élus communautaires pour constituer la commission Sociale Enfance Jeunesse</p> <p>Ouverture de la commission à des élus municipaux ne siégeant pas au Conseil Communautaire</p>	<p>Mai 2020</p> <p>Septembre 2020 pour finaliser le projet éducatif fin 2020</p> <p>Octobre 2019</p>	<p>Bilan des actions au 15 novembre 2020</p> <p>Projet éducatif validé</p> <p>Ouverture des différentes commissions communales non communales : actuellement 6 nouveaux élus sur la commission SEJ</p> <p>Formation conduite de réunion, initialisée en 2020, reportée</p> <p>Doit être reprogrammée en 2022</p> <p>Souhait d'une formation pour l'ensemble des coordo CTG (mise en réseau)</p> <p>Des rencontres entre chargés de coopération CTG se déroulent sur le territoire, mais souhait de pouvoir faire un lien avec la CAF pour travailler ensemble</p> <p>Demande de formation à faire dès la prise de fonction. A voir le lien avec le CNFPT ?</p>

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072646-0240711-040724d-14

le 12/07/2024 ; REFERENCE ACTUELLE : 040724d-14

Réalisé sur Marners (faire le point sur la possibilité de nouveaux locaux) souhait de permanences sur Bonnetable et Marolles

Faire évoluer la permanence Caf vers une permanence sur RDV en lien avec un accès au Caf.fr,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

ANNEXE 7

Délibérations des collectivités

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS
18 septembre 2023
N° 2023/044

Date de convocation 05/09/2023	Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers s'est réuni le lundi 18 septembre 2023 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, maire de la Ville de Mamers, en session ordinaire.
Date d'affichage 05/09/2023	Présents : Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Madame PLESSIX Sandrine, Monsieur EVRARD Gérard, Madame ANDRY Virginie, Monsieur DELAUNAY Jérôme, Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame LEGER Madeleine, Monsieur GILOUPPE Jean-Claude, Monsieur SEILLE Bernard, Monsieur LE MEN Michel, Madame BRIANT Renée, Madame HERVE Annie, Monsieur VILLE Christophe, Monsieur PIERREDON Christophe, Madame CHAUVIN Valérie, Monsieur PAUMIER Régis, Madame DELORME Sylvie, Monsieur HERVE Benjamin.
Nombre de conseillers En exercice 28 Présents 19 Votants 22	Absents et excusés avec pouvoirs : Madame CHARON Martine, avec pouvoirs à Madame MARCADE Arlette, Madame LUSSON Sylvie, avec pouvoirs à Madame LEGER Madeleine, Madame FROGER Barbara, avec pouvoirs à Madame PLESSIX Sandrine.
Acte rendu exécutoire après transmission électronique	Absents et excusés : Monsieur MARCHAND Yannick, Monsieur GOURDEAU Emmanuel, Monsieur SAUSSE Romuald, Madame GRANGER Delphine, Madame BARRAUD Amélie, Madame ORY Margaux. Monsieur HERVE Benjamin a été désigné secrétaire de séance.

Objet : CAF : renouvellement PSO, CTG et Bonus CTG

Le Conseil Municipal,
Considérant que la convention qui lie la Ville de Mamers à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Sarthe et qui concerne le versement d'une prestation de service (PSO – Prestation de Service Ordinaire) pour l'ensemble des activités périscolaires (matin, midi et soir) arrive à échéance au 31 décembre 2023 (après prolongation d'une année pour recaler l'ensemble des documents contractuels à compter du 1^{er} janvier 2024,
Considérant les différents documents de cadrage de ces activités, dont l'organisation n'a pas été modifiée,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les différents documents de cadrage de ces activités, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour le renouvellement de prestation de service PSO avec la CAF à compter du 1^{er} janvier 2024, ainsi que tous les documents afférents au bonus de la Convention Territoriale Globale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Actualités

L'ACTUALITE DE LA COMPÉTENCE



Nouvelle coordinatrice petite enfance, enfance et jeunesse.

Emilie Benoist, arrivée le 1^{er} mars.

Mission de **Chargée de Coopération CTG** (Convention Territoriale Globale).



26/09/2023

6

CTG et CLS

Evaluation et réflexions

La CTG,
Convention territoriale Globale

Au plus tard : **30 juin 2024**
Signature de la nouvelle CTG



Après évaluation, pour
financement Bonus Territoire

Les membres approuvent l'idée du groupe et l'échéancier à recevoir par mail (dates, durées, lieu, axes principaux) pour pouvoir se positionner.

Adresser la CTG aux nouvelles personnes.

Rôle d'Emilie Benoist son poste est financé pour une partie dans le cadre de la CTG. Elle est amené à la faire vivre.

1^{ère} phase : évaluation de la 1^{ère} CTG

Elle a travaillé avec les 2 directrices des Centres Sociaux et la CAF lors de réunions. Voici leurs idées :

- **Plénière conviviale : ½ journée de travail**
10 octobre à 15h => pas possible (même jour que cybersécurité). Proposition du 17 octobre à 15h.
- **Invitation d'élus, partenaires et techniciens : validation ensemble des membres invités.**
- **Lieu : Marolles**
- **Présentation du bilan, échanges sur la connaissance de la CTG par les invités, mesurer les impacts sur la population (familles) et recueil des préoccupations transversales.**

2^{ème} phase : écriture de la 2^{ème} CTG **Groupe volontaire d'élus***

Il est rappelé l'importance d'avoir d'autres élus du territoire pour le temps d'écriture.

- **S'appuyer sur les informations recueillies en plénière**
- **Reconstruire la nouvelle CTG en s'appuyant de vos envies, orientations pour assurer une continuité éducative et favoriser la transversalité**

Quelles seraient vos priorités pour les 5 ans à venir? Comment voyez-vous le territoire dans 5 ans? Qu'est-ce qui serait utile pour mieux accompagner vos familles...?

Exemple : que les familles aient accès à un ALSH à moins de 10km de chez elles.

**Un groupe qui sera présent en permanence sur les réunions proposées. Puis un outil collaboratif à développer pour que tous les membres puissent le compléter, être au courant au fil des réunions.*



26/09/2023

19

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

COMPTE-RENDU REUNION ÉVALUATION CTG – Lundi 2 octobre 2023

44 participants présents

Elus : 15

Plessix Sandrine, 2^{ème} VP en charge de la commission sociale, enfance, jeunesse
Chartrain Catherine, adjointe Bonnétable
Monceaux Léopold, maire St Longis
Bosseau Lucien, adjoint Nogent le Bernard
Mathieu-Dewitt M.Françoise, maire adjoint Courcemont
Labelle Marie, maire adjoint Louzes
Marcadé Arlette, maire adjoint Mamers
Léger Madeleine, Conseillère municipale Mamers
Renault Jessica, adjointe, Nogent le Bernard
Assier Yveline, maire, Les Méés
Moulard Claudie, adjointe, Neufchâtel en Saosnois
Baratte Olivier, conseiller municipal, St Aignan et trésorier de C.A.S.C.AD.E.
Jarry Laetitia, adjointe, Bonnétable
Jinjolet Patricia, adjointe, St Rémy des Monts
Guy COSME, Président de C.A.S.C.AD.E.

Partenaires : 8

Loiseau Isabelle, Directrice Mission Locale Nord Sarthe
Lefevre Xavier, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse - SDJES
Mackowiak Audrey, Inspectrice ARS
Nicol Edouard, Responsable Service Accompagnement et Développement des Territoires - Caf Sarthe
Pillon Philippe, responsable de service association Nelson Mandela, Mamers
Christelle Derré, chargée de conseil et développement, Caf Sarthe
Corinne Pelloille, chargée de conseil et développement, Caf Sarthe
Gladys Le Bihan, chargée de conseil et développement, MSA Sarthe

Professionnels : 21

Cousin Arnaud, Directeur Général des Services, CdC Maine Saosnois
Charlène Manguin, responsable Espace Jeunesse Bonnétable
Vincent Roux, responsable Espace Jeunesse Mamers
Aurore Lhaj, responsable Accueil de loisirs et espace Jeunesse St Cosme en Vairais
Emilie Chedor, responsable Accueil de loisirs Bonnétable
Karine Pichereau, responsable Accueil de loisirs maternel Mamers
Fourmy Anne-Sophie, responsable secteur enfance jeunesse de C.A.S.C.AD.E. (centre social) à Marolles-les-Braults
Tellier Guillaume, responsable périscolaire Mamers
Laudier Lydie, responsable du multi-accueil Mamers
Bellido Laura, responsable adjointe du multi-accueil Mamers
Thibault Rachel, apprentie Educatrice de Jeunes Enfants multi-accueil Bonnétable
Mercier Eléonore, responsable du multi-accueil Cascade à Marolles-les-Braults
Berland Frédérique, responsable du multi-accueil Bonnetable
Capocci Jessica, animatrice RPE Antenne Mamers
Mercurin Anita, directrice de C.A.S.C.AD.E. (centre social) à Marolles-les-Braults
Boutantin Virginie, directrice du Centre Social à Bonnétable
Collée Emmanuel, médiateur numérique, Marolles-les-Braults et Bonnétable
Bone Véronique, secrétaire de mairie, Courgain
Tredez Isabelle, secrétaire de mairie, Jauzé-St Georges du Rosay
Gourdin Valérie, secrétaire de mairie, Courgain
Emilie Benoist, chargée de coopération CTG et coordinatrice enfance jeunesse CdC Maine Saosnois

Rappel de l'objet de cette rencontre

- 1- Présenter le bilan des actions développées dans le cadre partenarial de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- 2- Associer les acteurs du territoire à la construction des axes de la future CTG pour la période 2024-2028)

Déroulement de la matinée :

- 1- Présentation par Sandrine Plessix des actions menées au niveau de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits dans le cadre de la première Convention Territoriale Globale signée pour la période 2019 - 2023.**

Voir en pièce jointe le diaporama présenté en plénière.

- 2- Travail en 4 sous-groupes (2 groupes de professionnels, 2 groupes d'élus-partenaires) pour :**

- Échanger sur la connaissance des actions menées et présentées en première partie,
- Se projeter sur des constats, des pistes d'amélioration, des actions à déployer dans le cadre de la nouvelle convention territoriale globale.

1^{er} temps de travail en sous-groupes : connaissance des actions menées dans le cadre de la Convention territoriale Globale

Les membres présents de la commission communautaire « social – enfance – jeunesse » déclarent avoir une bonne connaissance de la CTG et des actions développées dans le cadre de la politique social, enfance, jeunesse.

D'autres élus reconnaissent avoir une connaissance de certaines actions au niveau de la petite enfance, enfance jeunesse mais pas de toutes les actions à l'échelle du territoire Maine Saosnois et ne la rattachent pas forcément au terme CTG (Convention territoriale globale).

Certains professionnels et certains partenaires mettent en avant que les actions sont connues mais pas obligatoirement rattachées à la convention cadre.

Il y a donc nécessité à reposer le cadre pour chaque action mise en œuvre. A quel axe se rattache l'action, quels sont les liens avec les autres actions du plan d'actions...

2^{ème} temps en sous-groupes : pour rappel tous les groupes se sont exprimés sur les 4 thèmes proposés

1- Thématique « Soutien à la parentalité »

La question posée aux participants était : Comment accompagner les parents dans leur rôle éducatif ?

- Faciliter la garde des jeunes enfants : manque de places, manque d'attractivité du métier d'assistante maternelle, équipes des multi accueils à stabiliser et à pérenniser,
- Recenser les problématiques des parents : leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités en tant que 1ers éducateurs de leurs enfants
- Développer les liens entre partenaires (interconnaissance) : écoles, PMI, Planning familial, CAMPS, CMPP, Mission locale, services petite enfance, enfance, jeunesse afin de pouvoir orienter les parents vers les services compétents selon les problématiques identifiées,
- Accompagner les professionnels : formations à adapter aux comportements des enfants et des jeunes en évolution
- Partager et s'appuyer sur une même cohérence éducative : entre professionnels et intervenants auprès des enfants, des jeunes et leurs parents.
- Développer des services et actions de soutien à la parentalité : LAEP sur l'ensemble de la CDC, salon de la parentalité, actions familles (accompagnement non fait aujourd'hui sur une partie du territoire en l'absence de référente familles), ateliers parents-enfants, café des familles, sorties familiales...

2- Thématique « Accès aux droits et au numérique »

La question posée aux participants était : Comment accompagner, sensibiliser, éduquer au numérique pour favoriser l'accès aux droits ?

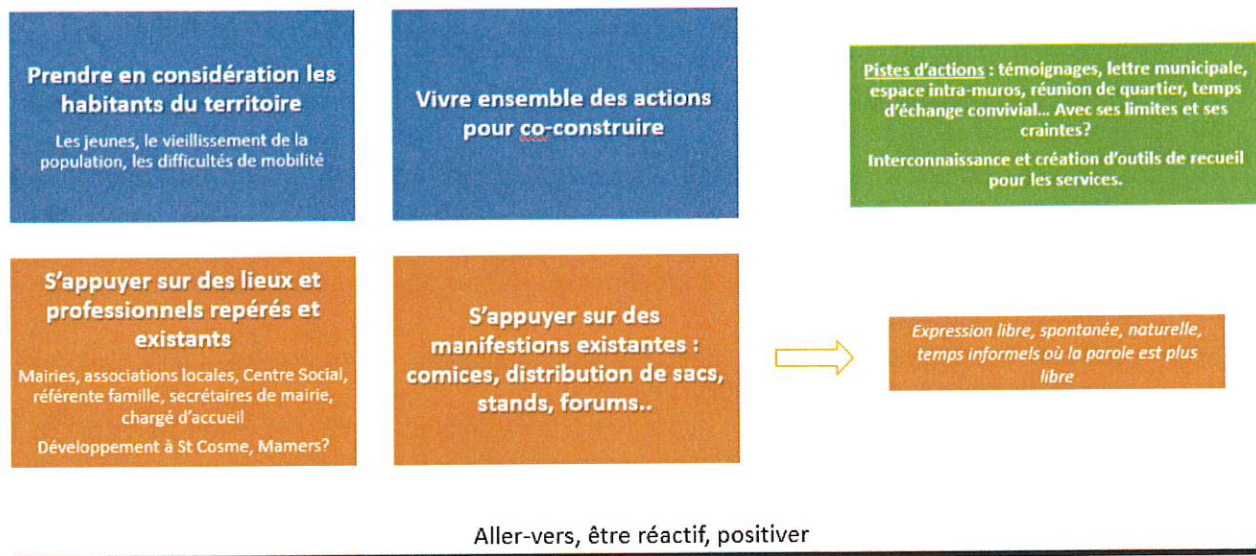
- Développer les points d'accès au numérique, avec des permanences et présence de professionnels
- Améliorer la communication
 - * sur l'existence des points d'accès déjà existant sur le territoire : epn, maison france service, conseillers numériques
 - * la visibilité des lieux
- Itinérance (bus ou permanences) pour se déplacer au plus près des habitants
- Proposer des ateliers de sensibilisation, d'information sur les dangers d'internet, éducation aux multi-médias
- « Former » les adolescents à aux démarches administratives
- S'interroger sur le nombre de personne réellement exclus du fait que de plus en plus de démarches passent par le numérique et des raisons :
 - * pas le matériel,
 - * manque de maîtrise pour l'utilisation
 - * zones blanches
- Conserver un format papier

Les points récurrents sont :

- Le manque de communication sur l'existant
- Le besoin d'avoir une personne en face à face, médiation humaine !

3- Thématique « Participation des habitants »

La question posée aux participants était : Comment prendre acte des préoccupations, envies des habitants pour faire projet collectif ?



4- Thématique « Partenariats et collaborations »

La question posée aux participants était : Comment enrichir notre réseau de partenaires, comment tisser des liens (au service du projet de territoire) ?



5- D'autres thématiques transversales ont été évoquées lors des échanges

- La santé : composante incontournable d'un projet de territoire
- La mobilité des enfants, des jeunes, des personnes âgées pour accéder aux services sur le territoire
- La communication entre les acteurs du territoire

SUITES ENVISAGÉES : Constitution d'un groupe projet

Le calendrier :



Lors de la présentation de la matinée, il a été présenté l'idée de constituer un **groupe projet** avec des volontaires représentant les élus, les partenaires et les professionnels des services pour poursuivre les travaux de construction de la nouvelle CTG en étant force de propositions pour définir :

- Les axes prioritaires c'est-à-dire ce que l'on veut changer, améliorer, développer. Quels sont les priorités pour les 5 ans à venir pour ce territoire ?
- Les actions à mettre en place avec un échéancier.





Elaboration d'un questionnaire (pas plus de 3 minutes à remplir) à distribuer aux maires des communes et autres partenaires pour permettre l'actualisation de nos objectifs. C'est faire remonter et connaître ce que les professionnels entendent, ce que les élus vivent...

C'est identifier les éventuels besoins, les services à développer, les points de vigilance et ainsi pouvoir ajuster notre positionnement tout en pérennisant ce qui est indispensable pour les familles.

Le groupe projet sera invité à réfléchir au questionnaire, qui sera soumis aux membres de la commission.

Il est rappelé qu'il serait opportun de mener un contrat local de santé sur la Communauté de Communes Maine Saosnois.

CTG

Evaluation et poursuite du travail

25/01/2024

28

CTG

Evaluation et poursuite du travail



1^{ère} phase : évaluation de la 1^{ère} CTG

- **Plénière conviviale** : ½ journée de travail, **lundi 2 octobre, à Mamers**
- Des élus, des partenaires et des techniciens
- Présentation du bilan, échanges sur la connaissance de la CTG par les invités, travail de groupe autour de 4 axes : la participation des habitants, l'accès aux droits et au numérique, le soutien à la parentalité, partenariats et collaborations

2^{ème} phase : écriture de la 2^{ème} CTG

5 décembre, 6 février, 2 avril de 15h à 17h – groupe projet/commission

- **S'appuyer sur les informations recueillies en plénière et des éléments statistiques**
- **Élaboration d'un questionnaire pour enrichir notre connaissance des besoins des familles**

La CTG,
L'outil Convention territoriale
Globale au service de notre
Politique social, enfance et
jeunesse

Au plus tard : **30 juin 2024**
Signature de la nouvelle CTG

Vos priorités pour les 5 ans à venir? Votre territoire dans 5 ans? Qu'est-ce qui serait utile pour mieux accompagner vos familles...?

Reconstruire la nouvelle CTG en s'appuyant de vos envies, orientations pour assurer une continuité éducative et favoriser la transversalité

25/01/2024

29

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

4. Selon vous, que faut-il sur le territoire pour maintenir les habitants et en attirer de nouveaux ? **Cochez 5 priorités.** *

Plusieurs réponses possibles.

- Emplois
- Facilités de déplacement
- Commerces
- Accès aux soins
- Écoles
- Collèges et Lycées
- Vie culturelle (école de musique, bibliothèque, programmation de spectacles...)
- Associations sportives
- Mode de garde des enfants
- Activités touristiques
- Autre : _____

5. Quelle nouvelle compétence pourrait être du ressort de la communauté de communes pour faciliter la vie des habitants?

LA MOBILITÉ

6. Des habitants vous font-ils part de problèmes liés à leur mobilité ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

7. Ces habitants ont-ils émis des solutions, lesquelles ?

8.

Vous-même, avez-vous des solutions à proposer, lesquelles ?

LA SANTÉ

9. Êtes-vous souvent interpellé par les habitants sur des questions de santé ? *

Plusieurs réponses possibles.

Oui

Non

10. Pensez-vous connaître suffisamment les offres de services pour orienter les habitants? *

Plusieurs réponses possibles.

Oui

Non

11. De quoi auriez-vous besoin pour les orienter?

ACCÈS A LA CULTURE

12. Avez-vous connaissance de la programmation culturelle sur le territoire ? *
Médiathèque, spectacles, cinéma, festivals, fêtes...

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Partiellement

13. Pensez-vous que les habitants se saisissent des différents événements culturels ? Médiathèque, spectacles, cinéma, festivals, fêtes... *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Partiellement
- Je ne sais pas

14. Que faudrait-il développer pour que les habitants profitent plus de la programmation culturelle du territoire ?

COMMUNICATION

15. Pensez-vous que la Communauté de Communes communique suffisamment ? *

A l'interne (entre ses différents services et en direction des communes) ?

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

16. Pensez-vous que la communauté de communes communique suffisamment ? *

En direction de ses habitants?

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Je ne sais pas

17. Quelles seraient les pistes d'amélioration?

LOGEMENT ET EMPLOIS DES JEUNES

18. Avez-vous connaissance d'artisans en recherche d'apprentis ou de jeunes en recherche d'apprentissage ou de stage, qui ne trouvent pas de logement temporaire ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

19. Avez-vous connaissance de jeunes en recherche d'orientation professionnelle ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

20. Savez-vous les conseiller ou les guider vers des personnes ressources ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

MODES DE GARDE DES ENFANTS

21. Pensez-vous bien connaître les services et les personnes ressources du territoire ? *

Plusieurs réponses possibles.

	Oui	Non	Partiellement
Petite enfance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunesse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

22. Êtes-vous interpellé par des parents qui n'ont pas de solution de mode de garde ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

23. Si oui, pour quelles tranches d'âges? *

Plusieurs réponses possibles.

- 0-3 ans
- 3-6 ans
- 6-11 ans

24. Quels sont les freins à l'accès aux services? *

Plusieurs réponses possibles.

- Financiers
- Mobilité
- Méconnaissance
- Nombre de places insuffisant
- Autre : _____

PARENTALITÉ

25. En tant qu'acteur du territoire, auriez-vous besoin d'outils pour mieux accompagner les parents ? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non

26. Si oui, lesquels ?

27. Autres sujets que vous souhaiteriez voir aborder :

Fin du questionnaire

Nous vous remercions du temps que vous avez consacré au remplissage du questionnaire.

Vos réponses nous seront précieuses et nous permettront d'alimenter notre future politique sociale et familiale pour les 5 prochaines années, pour être au plus près des besoins de nos habitants.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Groupe projet n°2

Politique sociale et familiale : temps de travail sur la Convention Territoriale Globale (2024-2028)

Mardi 6 février 2024

15h-17h - CS Bonnétable

Déroulement de la réunion

- 1/ Rappel du contexte
- 2/ Présentation des résultats de l'enquête
- 3/ Réflexions en sous-groupes
- 4/ La suite

Personnes présentes : cf. pièce jointe

Tour de table

1/ Rappel du contexte (15h-15h10) et introduction par Madame Plessix

Cette seconde réunion a pour objectif de poursuivre les travaux menés dans le cadre du renouvellement de notre politique sociale et familiale et de notre future convention territoriale globale à écrire pour la période 2024-2028.

Deux temps ont déjà été proposés :

- Lundi 2 octobre : présentation du bilan de notre première CTG et réflexion autour de la connaissance des actions déployées et de la suite à donner
- Mardi 5 décembre : mise en place du groupe projet et premier temps d'échanges pour réfléchir à la mise en œuvre d'un questionnaire

Pour rappel ces temps d'échanges permettent de réfléchir à des axes à maintenir, à améliorer ou à développer pour faire que les familles apprécient vivre sur notre territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Le fruit de ce travail et les propositions formulées seront partagés avec l'ensemble des membres de la Commission.

La validation finale et le choix appartient aux élus du Conseil Communautaire.

2/ Présentation des résultats de l'enquête (15h10-16h15)

- Échanges sur les résultats (cf. pièce jointe)
- Présentation du réso 'ap par Gladys Le Bihan (développement avec les 2 centres sociaux et le CCAS de Mamers)
Accompagnement dans des déplacements et/ou présence au domicile de la personne demandeuse
Paiement de la prestation par le bénéficiaire au réso'ap puis indemnisation du bénévole par le réso'ap.
- Intervention de Grégory Plet, chargé de développement économique à la Communauté de Communes

Présentation du Club d'entreprises Agir : mise en place de stages collectifs (6 jeunes ensemble) inter-entreprises avec la Région et le Medef (1 journée/entreprise sur une semaine) pour les jeunes de 3^{ème} qui ne parviennent pas à trouver une entreprise pour réaliser leur stage.

Présentation des parcours des chefs d'entreprises : comment je suis devenu chef d'entreprise ?

Temps de rencontre entre chefs d'entreprises et enseignants et principaux de collèges

Forum des métiers en Nord Sarthe entre 3 CDC + mission locale + la Région : cette année, le forum aura lieu le 28 novembre à Mamers. Cette année, l'ambition est de cibler les parents avec un temps fort sur chaque CDC.

HTH (Hébergement Temporaire chez l'Habitant) : sera mis en place sur la CDC en 2 024

- Intervention de Valentine Grouas, chargée de mission aménagement du territoire à la Communauté de Communes
L'aménagement du territoire : développement de voies douces (entre Suré et Mamers). Développement du transport à la demande, initié par la Région.

3/ Réflexions en sous-groupes (16h15-17h)

Quels seraient les axes à maintenir ?

Quels seraient les axes à améliorer ?

Quels seraient les nouveaux axes à développer ?

Si vous avez déjà des idées d'actions, vous pouvez également les noter.

Matériel : affiches compte-rendu plénière, diaporama des résultats de l'enquête, bilan de la première CTG, affiches des différentes thématiques

<i>Pistes de réflexions, idées, échanges</i>	
PETITE ENFANCE	
Maintenir l'existant, c'est important	*Accueil petite enfance, accueils de loisirs, jeunesse *Maintenir les assistantes maternelles (constats : manque et durcissement des règles, des lois)
Améliorer, constats	*Manque de place d'accueil, absence de modes de garde
Idées	*Partenariat avec des organismes de formation *Revalorisation des salaires *Développer le transport : minibus IZE/multi *Entre professionnels : développer des espaces de rencontre, d'échanges *Entre professionnels : mieux se coordonner à échelle du territoire *Entre professionnels : relancer le RPE à échelle communautaire *Entre professionnels : ajuster l'offre d'accueil
ACCES AUX DROITS, NUMERIQUE, SANTE, FAMILLES	
Maintenir l'existant, c'est important	*Les espaces numériques *continuer à développer les animations collectifs famille (ex. ancienne CdC Saosnois)
Idées	*Faire un centre social à Mamers (dans le nord du territoire)
ENFANCE	
Améliorer, constats	*Délocaliser vers les petites communes (ex. Nogent le Bernard) et/ou agrandir les capacités des bâtiments et/ou aménager des bâtiments existants =) recrutement et incidences budgétaires *Ouverture ALSH à Noël (Bonnétable) + dernière semaine d'août *Manque de places d'accueil (assistantes maternelles ne prennent plus de places en périscolaires, manque de places en accueils de loisirs)
Idées	*Réfléchir pour le bien-être des enfants, à une fermeture de l'accueil de loisirs de Mamers (à Noël) *Faire passer le BAFA aux seniors *Aide de la CdC pour passer le BAFA financière ou organisation sur site (ex. Lycée Perseigne l'été)
JEUNESSE	
Maintenir l'existant, c'est important	Des moyens ont été déployés sur l'ensemble du territoire. Bilan plutôt positif

4/ La suite (17h)

Des groupes thématiques seront organisés avec les professionnels pour poursuivre les réflexions menées et élaborer des pistes d'actions à proposer lors du prochain groupe projet : petite enfance, enfance, jeunesse et famille (regroupant l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et à la santé, et la parentalité).

2 avril : prochain temps de travail « groupe projet », poursuite du travail sur le plan d'actions

Avril-mai : plan d'actions affiné pour finaliser l'écriture de la CTG et envisager une signature fin juin.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Compte-rendu - Groupes thématiques Politique sociale et familiale
Temps de travail sur la Convention Territoriale Globale (2024-2028)

Mars 2024

1/ Rappel du contexte

Avec pour objectif la poursuite des travaux menés dans le cadre du renouvellement de notre politique sociale et familiale et de notre future convention territoriale globale à écrire pour la période 2024-2028,

3 temps ont été proposés :

- Lundi 2 octobre : présentation du bilan de notre première CTG et réflexion autour de la connaissance des actions déployées et de la suite à donner
- Mardi 5 décembre : mise en place du groupe projet et premier temps d'échanges pour réfléchir à la mise en œuvre d'un questionnaire
- Mardi 6 février : second temps groupe projet avec présentation des résultats de l'enquête et réflexion sur des propositions concrètes à proposer

Pour rappel ces temps d'échanges ont permis de réfléchir à des axes à maintenir, à améliorer ou à développer pour faire que les familles apprécient vivre sur notre territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Le fruit des travaux et les propositions formulées seront partagés avec l'ensemble des membres de la Commission.

La validation finale et le choix appartiendra aux élus du Conseil Communautaire.

Pour poursuivre le travail, il a été souhaité de travailler par groupes thématiques.

2/ Les groupes thématiques

4 groupes thématiques ont été proposés durant le mois de mars avec des professionnels du territoire :

- Groupe « **petite enfance** » : mardi 12 mars, 13h30-16h, à Bonnétable
- Groupe « **enfance** » : mardi 19 mars, 9h30 à 12h, à Bonnétable
- Groupe « **jeunesse** » : mardi 26 mars, 14h-16h30, à Bonnétable
- Groupe « **famille** » : mercredi 20 mars, 9h30-12h, à Marolles-les-Braults

Lors de ces réunions, Corinne Pelloille a rappelé que la Convention Territoriale Globale était une convention cadre facilitant le croisement des intérêts et des objectifs de la CAF et des élus : c'est ce que l'on a envie de travailler ensemble, de faire pour accueillir de nouveaux habitants, pour favoriser l'attractivité du territoire.

3/ Les personnes présentes

Animation de réunion : Corinne Pelloille (CAF), Emilie Benoist (chargée de coopération CTG)

- Groupe « **petite enfance** » : mardi 12 mars, 13h30-16h, à Bonnétable

Présents : Eléonore Mercier (multi Marolles), Jessica Capocci (RPE Mamers), Lydie Laudier (multi Mamers), Gladys le Bihan (MSA)

Excusés : Frédérique Berland (multi Bonnétable), Ludivine Joyau et Marion Durand (PMI), Mme Marais (Ecole Maternelle de Courcemont), Mme Cortot (Ecole maternelle Jeux Brillants de Mamers)

- Groupe « **enfance** » : mardi 19 mars, 9h30 à 12h, à Bonnétable

Présents : Gladys le Bihan (MSA), Samuel, Anne-Sophie et Anaïs (Centre Social Cascade Marolles-les-Braults), Aurore (accueil de loisirs St Cosme en Vairais), Karine (accueil de loisirs maternel Mamers), Sébastien (accueil de loisirs élémentaire Mamers), Karl (accueil de loisirs Bonnétable)

Excusés : Emilie (accueil de loisirs Bonnétable), écoles (RPI de la Bienne, Sacré Cœur Bonnétable, Beaufay, Notre Dame de Marolles, élémentaire de Marolles-les-Braults, Mézières sur Ponthouin)

- Groupe « **jeunesse** » : mardi 26 mars, 14h-16h30, à Bonnétable

Présents : Xavier Lefeuvre (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), Charlène (Espace Jeunesse Bonnétable), Mr Fournier (principal collège/lycée Perseigne Mamers), Aurore (Espace Jeunesse St-Cosme-en-Vairais), Florian (Espace Jeunesse Marolles-les-Braults)

Excusés : Mme Bouneuf (Collège Bonnétable), Gladys Le Bihan (MSA), Mr Bourdin (chef d'établissement St Thomas d'Aquin Mamers), Gaëtan (Espace Jeunesse Mamers)

- Groupe « **famille** » : mercredi 20 mars, 9h30-12h, à Marolles-les-Braults

Présents : Anita Galais (DGA administration générale numérique CC Maine Saosnois), Emmanuel, Flore, Eglantine (EPN CC Maine Saosnois-conseillère numérique), Pascaline (CS Cascade Marolles-les-braults), Virginie Boutantin (CS Mazagran Bonnétable), Charlène Hervé (référente familles CS Mazagran Bonnétable)

Excusés : Gladys le Bihan (MSA), Anita Mercurin (CS Cascade Marolles-les-braults), services du département (professionnelles qui oeuvrent sur des sites d'interventions sociales)

4/ Déroulement des réunions

L'organisation a été menée à l'identique :

- Tour de table
- Rappel du contexte
- Réflexion et échanges à partir de constats pour aboutir à des propositions concrètes : quel idéal, quelle cible prioritaire, quelles forces, quelles faiblesses, quel chemin suivre pour arriver à cet idéal.

5/ Propositions / orientations

Cf. tableaux ci-après.

6/ La suite

D'autres groupes thématiques sont organisés avec les professionnels pour poursuivre les réflexions menées et élaborer des pistes d'actions à proposer lors du prochain groupe projet : petite enfance, enfance, jeunesse et famille (regroupant l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et à la santé, et la parentalité).

2 avril : prochain temps de travail « groupe projet », poursuite du travail sur le plan d'actions

Avril-mai : plan d'actions affiné pour finaliser l'écriture de la CTG et envisager une signature fin juin.

Annexes

Constats, propositions et retours téléphoniques/physiques/mails.

Propositions / orientations

GROUPE PETITE ENFANCE			
CIBLES	FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS
1/ Chaque enfant du territoire a une solution de garde avec comme priorité le bien-être de chacun (parent, enfant, professionnel)	Volontés des professionnelles Expertise professionnelle (ressources) Partenaires financiers à mobiliser Partenariats internes (services CdC) et externes	Locaux insuffisants ou inadaptés Difficultés de recrutement Choix, volontés politiques insuffisamment partagés avec les équipes Diminution du nombre d'assistantes maternelles (vieillessement et non renouvellement) Perte de place en accueil collectif	Garantir un service de qualité dans les structures existantes avec le personnel suffisant (au-delà de la réglementation) Promouvoir les métiers de la petite enfance en collaboration avec le secteur « développement économique » de la CdC et les établissements scolaires.
2/ Les acteurs de la petite enfance s'inscrivent dans une dynamique partenariale et territoriale	Présence de 3 EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant), 1 RPE (Relais Petite Enfance), 2 Centres Sociaux	Absence de coordination territoriale dédiée à la petite enfance Une interconnaissance insuffisante des professionnels à l'interne et des partenaires Un manque de communication	Garantir du temps dédié à la dynamique territoriale pour chaque professionnel (temps de concertation et de construction de projets) Développer du temps de coordination et de concertation spécifique à la petite enfance Développer une fonction de communication dédiée au secteur de la petite enfance
3/ Les parents sont accompagnés et soutenus dans leurs fonctions éducatives		50 % du territoire non couverts en équipement de l'animation de la vie sociale : absence d'actions de soutien à la parentalité	Couvrir le nord du territoire en équipement d'animation de la vie sociale

GROUPE ENFANCE			
CIBLES	FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS
1/ Tous les enfants du territoire bénéficient d'un accueil de qualité sur les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances)	Des équipes volontaires et forces de proposition Des infrastructures communautaires et communales accessibles sur les vacances Des permanents présents sur le territoire depuis longtemps, qualifiés	Contraintes budgétaires Fonctionnement et investissement Des formations BAFA insuffisantes et inadaptées au public accueilli Manque de temps pour les directeurs permanents, de réflexions pour la recherche et l'élaboration de projet Choix, volontés politiques insuffisamment partagés avec les équipes Des équipes permanentes insuffisantes, vacataires (turn over) Respect de la réglementation / temps de travail	Consolider une équipe d'animateurs à l'année (aide financière/bafa) afin de générer une dynamique de projets Se former par rapport aux enfants difficiles et transmettre aux équipes Reconnaître le travail des équipes d'animation comme un travail éducatif au même titre que l'école ou la famille Permettre aux équipes d'assurer un véritable travail éducatif : <ul style="list-style-type: none"> - Des équipes suffisantes et formées - Des locaux dédiés et adaptés - De la concertation avec les autres acteurs éducatifs de l'enfant (famille, école, crèches, partenaires tels les partenaires sociaux, équipes spécialisées...) - Des activités diversifiées - Des passerelles entre différentes étapes (crèches/rpe, alsh maternel, alsh élémentaire, ados)

GROUPE JEUNESSE			
CIBLES	FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS
1/ Chaque famille bénéficie d'un accompagnement global (sur le plan administratif, éducatif), selon ses besoins et ceux de son adolescent	Profiter du renouvellement de la population jeune pour proposer autre chose Présence des parents des plus jeunes ados (6 ^{ème}) à l'espace jeunesse de Bonnétable Des partenariats déjà existants avec des collègues du territoire ou propices à être développés	Articulation projet politique/ projet pédagogique : articulation élus / professionnels de la jeunesse Le manque de ressources humaines pour garantir un accompagnement global du jeune (santé, social, prise en charge psychologique) Des jeunes passifs difficiles à mobiliser sur un projet professionnel, sur des loisirs...	Favoriser davantage de liens entre élus de la collectivité et les professionnels des espaces jeunes Permettre davantage d'échanges au sein de la commission sociale, enfance, jeunesse pour une meilleure compréhension des projets jeunesse portés par les professionnels
2/ Chaque jeune est en capacité d'élaborer son projet et d'être accompagné			Eduquer et accompagner les familles et les jeunes par rapport à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux Encourager l'accès à la formation continue pour les professionnels des espaces jeunesse au-delà du BAFA et du BAFD
3/ Chaque jeune accède et est accueilli au sein des espaces jeunes du territoire avec bienveillance et la possibilité de découvrir de nouveaux horizons			Mettre en réseau et encourager les concertations entre acteurs éducatifs de la jeunesse sur le territoire

GROUPE FAMILLE			
CIBLES	FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS
1/ Chaque habitant peut se déplacer sur le territoire et hors du territoire	Des moyens humains existants et motivés, ayant envie de travailler ensemble Des partenariats d'acteurs et financiers Des infrastructures et des services de qualité (2 Centres Sociaux, 3 Espaces Publics Numériques, médiathèques, diffusion culturelle et offices de tourisme) Réso'ap Un territoire riche offrant un cadre de vie agréable (espaces naturels et patrimoine) Des communes facilitantes pour accueillir des projets	Une échelle territoriale qui ne facilite pas l'interconnaissance des acteurs et la communication en direction des habitants : un territoire rural très étendu avec une concentration des services sur 4 pôles et des offres de transport très limitées Des canaux de diffusion nombreux, pas toujours relayés, ni centralisés Absence d'outil interne à la CdC permettant d'avoir connaissance des projets des différents services communautaires Aucun équipement de l'animation de la vie sociale sur le nord du territoire (environ 25 communes) Des contraintes et des choix financiers Une partie de la population perd confiance et/ou ne se projette pas Un turn over des professionnels qui fragilise l'interconnaissance et la confiance des habitants Absence de compétence « transport » à l'échelle communautaire	Développer l'entraide pour faciliter les déplacements Mieux faire connaître le Réso'ap
2/ Que chaque parent peut trouver les ressources, l'accompagnement nécessaire dans son quotidien			Développer le « aller vers » les habitants
3/ Chaque habitant peut avoir connaissance et participer et/ou proposer des temps d'échanges, de partage			Renforcer les collaborations avec les partenariats, notamment avec l'Education Nationale en s'appuyant sur les dispositifs existants pour une meilleure prévention
4/ Chaque habitant peut accéder aux outils numériques et à l'accompagnement nécessaire			Développer un espace de vie sociale sur le nord du territoire notamment pour des actions de soutien à la parentalité et de partage de temps conviviaux
5/ Chaque habitant peut bénéficier d'actions de sensibilisation et de prévention autour de la santé et du bien-être			Développer les moyens humains pour renforcer l'accompagnement numérique des habitants (prévention) : passerelle à construire entre Centres Sociaux et Espaces Publics Numériques

Annexes : constats, propositions émanant des participants ou des personnes sollicitées qui ne pouvaient être présentes

***Groupe petite enfance**

- une secrétaire pour alléger l'administratif et permettre aux responsables d'être plus disponible pour l'équipe
- possibilité de remplacement lors des congés, arrêts maladie, formations...
- accompagnement à la parentalité, lieux ressources sur le territoire
- mise à disposition d'une personne volante (remplacements plus aisés)
- un meilleur taux d'encadrement auprès des enfants
- une solution de garde pour chaque enfant avec comme priorité le bien-être de chacun (parent, enfant, professionnel)
- des locaux adaptés pour chaque structure
- une dynamique petite enfance sur l'ensemble du territoire
- que chaque enfant ait une place en EAJE à la date voulue par la famille
- que les 3 EAJE puissent travailler ensemble sur des projets
- mise en place de projets récurrents, hebdomadaires, qui sortent de l'ordinaire
- augmentation des capacités, nombre d'enfants (agrandissement, travaux d'aménagement, recrutement)
- partenariat RPE
- au vu de nombre de demandes (1 appel/semaine avec un besoin en accueil régulier, des retours agressifs), travail sur une commission d'attribution, un guichet unique, une priorité aux parents qui travaillent
- une quatrième structure sur la CdC (secteur où il y a le plus de bébés)
- une meilleure communication (on n'a pas le temps, beaucoup avec les parents de la crèche mais pas autour) ; avec la PMI de façon occasionnelle.

Résumé de l'échange avec Mme Marais (école maternelle de Courcemont)

- Manque de sensibilisation à l'impact des écrans sur les enfants de moins de 3 ans et après : depuis cette année les familles reçoivent un document au moment de l'inscription sur les conséquences des écrans et quelques règles d'usage. Il est constaté l'accès à une multitude d'écrans, l'accès au téléphone pour des enfants de moins de 3 ans et davantage de frustration (lorsque le téléphone est retiré, crise et donc acceptation du téléphone).
- Des familles qui jouent et parlent de moins en moins avec leurs enfants, voir pas du tout
- Obligation de suivi auprès de la PMI pour les 0-3 ans afin que les familles puissent être accompagnées : tendre vers un travail de prévention
- Des enfants qui parlent de moins en moins bien
- Dans le cadre de diagnostic effectué par la PMI le parent est plus attentif aux retours de professionnels de santé, il est plus facile de faire des bilans visuel et auditifs (qui peuvent impacter les troubles du langage)
- La violence est souvent due au langage : si l'enfant n'arrive pas à mettre en mots, sa seule communication passe par la violence.

Résumé du RPE de la Bienne (école maternelle de Courcemont)

- Sur Neufchâtel : manque d'assistantes maternelles, accueil le mercredi sur la commune
- Aider les MAM existantes ?
- Problématique des écrans, du sommeil chez les élèves, une conférence sur ce thème ?

Résumé de l'échange avec Mme Durand (puéricultrice à la PMI)

- Elle est « à disposition » des familles pour les enfants de 0 à 6 ans (visites à domicile, consultation sur rendez-vous à Mamers et Bonnétable) : pour écouter, conseiller sans dévaloriser (ex. à quoi jouer avec son enfant « puzzle Mc Do à 18 mois ? »), poser un cadre éducatif (ex. « enfant qui mange ce qu'il veut, qui ne va pas se coucher car il n'a pas envie ») travailler sur la motricité libre, la sécurisation du logement.
- Elle réalise des bilans scolaires (bilan des 4 ans en Moyenne section)
- Elle fait parfois face à des parents démunis, isolés (sans famille à proximité) sans mode de garde (ex. de parent qui arrête de travailler pour garder le bébé).
- Développement de troubles du langage, d'hyperactivité
- Elle constate que le confinement a fait beaucoup de mal
- Dans le cadre de la protection de l'enfance, son service est amené à travailler faire des informations préoccupantes (situations familiales qui se dégradent, négligence, santé...)
- Elle peut orienter : médecin, psychologue, dentiste, ophtalmo, mode de garde, orthophoniste...
- Au sein de la Pmi, des professionnels sage-femme, médecin, éducateur de jeunes enfants, psychologues, auxiliaires de puériculture sont présents
- Elle travaille avec des assistantes sociales (si besoin d'orientations pour la famille – ex. gestion financière), des référents éducatifs, une sage-femme libérale de Mamers, avec le Camp de Mamers
- Depuis 2019, il a été créé un bureau d'évaluation des agréments pour les assistantes maternelles. Elle peut soutenir l'assistante maternelle à sa demande (prise de repas difficile pour un enfant, aménagement d'espaces...)
- Des affiches PMI sont notamment visibles à la maternité mais pas dans les écoles, multi-accueil

***Groupe enfance**

- proposer un accueil passerelle pour les tous petits qui rentrent à l'école (scolarisation dès 2 ans et demi, violent pour les tous petits, matériel non adapté)
- avoir du personnel compétent et formé (contenu BAFA ?) : améliorer la qualité de l'accueil
- accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions
- animateur au top
- permettre aux enfants de pouvoir découvrir de nouvelles activités, avoir le temps pour les équipes de recherche
- avoir des temps d'échanges et de partage avec les familles, les écoles, les enfants
- proposer un accueil serein, bienveillant, calme
- s'occuper du bien-être de chaque enfant dans le groupe
- accueillir idéalement tous les enfants dans de bonnes conditions
- proposer un accueil adapté pour tous les enfants (démunis face aux troubles du comportement : comment on fait pour que ça se passe bien pour tous)

- avoir un vivier d'animateurs formés et en quantité suffisante
- valorisation de l'animation auprès de tous : ce n'est pas qu'une garderie
- créer des projets de terrains d'aventure (lieu où familles, jeunes, enfants peuvent se retrouver et ensemble ils créent des cabanes, espaces...)
- avoir un cadre d'intervention identique par rapport aux diplômes (avec étapes possibilité d'encadrer l'escalade mais impossible dans l'alsh)
- locaux spécifiques et dédiés (partage de locaux)
- espace d'échanges, temps parents/animateurs
- animateurs opérationnels dès la sortie de stage, bafa
- accueillir tous les enfants : accessibilité, tarification
- proposer tous types d'activités (sans être bloqué pour le transport...)

*Groupe jeunesse

Il est rappelé ce qu'a permis la précédente convention territoriale globale,

- Création d'un espace jeunesse Bonnétable
- Mamers, il y avait déjà ; fonctionnement depuis de nombreuses années qui existaient du temps de la commune (plutôt 11-25 ans)
- Marolles, renfort de moyens
- St Cosme, animateur dédié à l'espace jeunesse qui arrivera le 2 avril

Monsieur Fournier a souhaité avoir des précisions sur les missions des espaces jeunesse, les temps communs avec des établissements scolaires
Bonnétable : convention partenariat avec le collège, interventions 3 fois semaine, participation à des projets avec collège (ex. lutte contre le harcèlement...)

Période scolaire (moins de publics à l'Espace Jeunesse le mardi et le jeudi, les élèves viennent avant le sport, pour de l'aide aux devoirs, pour préparer un power point/oral), pour des animations, demande d'écoute, conseils, en fonction de leur situation personnelle

Implication du Centre Social dans des instances collège

Accueil principalement de collégiens

St Cosme

Il n'y avait pas d'animateurs permanents. Ouverture seulement les vacances

Lien collège : distribution programmes pendant les vacances (avant les vacances) ; bon lien avec le collège ; Idée de créer du lien avec le collège

A St Cosme, beaucoup d'activités proposées par le corps enseignants... L'idée n'étant pas de faire doublon.

Marolles

Collège : intervention 2 fois semaine (mardi et jeudi 13h/14h – animation ponctuelle projet théâtre, jeux de société, distribution programmes...) ; Echange si souhait de travailler ensemble autour d'un projet car beaucoup d'activités sont aussi proposées sur le temps du midi

Ouvert le mercredi de 12h30 à 18h après le collège (les jeunes apportent leur repas) - proposition d'un transport le soir pour les ramener

Vacances : ouvert l'après-midi, un transport est proposé pour aller les chercher

Proposition d'animations (1 fois par période) hors Marolles « le Skouad se déplace » : parfois on accueille aussi des 6 ans... Accueil dans les infrastructures connues, salle des fêtes, parc.

La direction n'est pas présente dans le CA du collège

Mr Fournier évoque le souhait de collaborer avec l'EJ de Mamers. Xavier Lefeuvre explique leur approche par projet et non de pérennisation dans le temps

380 élèves au collège Mauboussin, 1/3 sont boursiers

Les constats/propositions :

- moyens de locomotion
- mobilité des jeunes, pouvoir se déplacer facilement
- mobilité : problématique au moment de l'orientation, recherche de stages
- listing entreprises qui recherchent en alternance : beaucoup viennent voir Florian pour avoir des informations

Mr Fournier évoque un possible interface avec le club des entreprises (mis en place là où il était auparavant)

- être accueilli dans de bonnes conditions (personnel qualifié, locaux adaptés, matériel...)
- découvrir de nouveaux horizons (séjours, ouverture culturelle...) ; programmation adaptée à la jeunesse
- plus d'accessibilité avec les missions locales
- être à l'écoute des jeunes

Apprentissage de la mobilité – rôle éducatif (très lié à des pratiques) : comment dès l'enfance on peut accompagner au « savoir rouler »

Carburant : bicyclette, vélo, scooter...

Résumé de l'échange avec Mme Bourneuf (principale du collège de Bonnétable)

- Au collège, travail autour des compétences psycho-sociales (CPS) et du dispositif PHARE (programme de lutte contre le harcèlement).
- Un partenariat fort existe avec le Centre Social autour de thématiques de prévention (sans être moralisants) : violences intrafamiliales, notion de consentement... Et présence de Charlene au collège.
- Elle a sollicité les services numériques de la Communauté de Communes pour des interventions auprès des élèves.
- Idée de proposer des temps d'accompagnement au numérique aux parents début septembre (prise en main, relai des familles pour expliquer comment créer un compte...)
- Etre accompagné de professionnels pour travailler sur le bien-être, proposer des actions d'estime de soi.
Aide à la lutte contre le mal-être des ados : absentéisme, des jeunes filles qui ne sont pas bien (10 à 15). Les jeunes sont confrontés à leur image en permanence, « ils ne s'acceptent plus dans le miroir à force de s'être vus avec des filtres ».
- Dans le cadre du CNR, souhait de travailler avec Monsieur Fournier et de faire découvrir les formations du lycée de Mamers, de proposer des actions collège/lycée : créer une dynamique scolaire.
- Idée de conventions de mise à disposition (locaux mairie, avec la Communauté, minibus...)

***Groupe famille**

- développer l'accès à la mobilité, aide
- espace de convivialité
- atelier culinaire, lieu de partage « bien manger »
- accompagnement, recherche départ aux vacances
- créer un réseau d'entraide (garde enfants, mobilité)
- personnes référentes pour faciliter les liens entre les écoles et les parents
- aider les parents pour la gestion numérique du quotidien (démarches administratives, correspondances, collège, école)
- faciliter l'accès aux soins
- développer l'animation de la vie sociale sur le secteur nord
- problèmes de mobilité : aides matérielles, humaines et financières
- sensibiliser aux écrans pour les enfants/jeunes (temps, contenus)
- développer les modes de garde sur le territoire
- accompagnement à la parentalité partout sur le territoire et accessible à tous
- possibilité d'avoir des rendez-vous médicaux rapidement
- des événements festifs pour une meilleure connaissance des acteurs/services du territoire
- avoir accès à des moyens de transport sur le territoire et vers l'extérieur
- pas de fracture numérique, accès à du matériel et à de l'accompagnement
- des lieux partagés/gérés par les habitants pour les habitants pour plus de partage et d'échanges
- réseau de professionnels qui se connaissent et travaillent ensemble
- accessibilité à des modes de garde d'enfants

La conseillère numérique évoque ses interventions sur 7 communes volontaires.

Il est aussi abordé l'idée de s'appuyer sur les richesses du territoire pour développer des projets, de faire du sens et de donner du sens aux apprentissages.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114

Groupe projet n°3
Politique sociale et familiale : temps de travail sur la Convention Territoriale Globale (2024-2028)
Mardi 2 avril 2024
15h-17h – EJ Mamers

Déroulement de la réunion

- 1/ Rappel du contexte
- 2/ Groupes thématiques et propositions
- 3/ Actions à mener
- 4/ La suite

Personnes présentes : cf. pièce jointe

1/ Rappel du contexte

Avec pour objectif la poursuite des travaux menés dans le cadre du renouvellement de notre politique sociale et familiale et de notre future convention territoriale globale à écrire pour la période 2024-2028,

3 temps ont été proposés :

- Lundi 2 octobre : présentation du bilan de notre première CTG et réflexion autour de la connaissance des actions déployées et de la suite à donner
- Mardi 5 décembre : mise en place du groupe projet et premier temps d'échanges pour réfléchir à la mise en œuvre d'un questionnaire
- Mardi 6 février : second temps groupe projet avec présentation des résultats de l'enquête et réflexion sur des propositions concrètes à proposer

Pour rappel ces temps d'échanges ont permis de réfléchir à des axes à maintenir, à améliorer ou à développer pour faire que les familles apprécient vivre sur notre territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Le fruit des travaux et les propositions formulées seront partagés avec l'ensemble des membres de la Commission.

La validation finale et le choix appartiendra aux élus du Conseil Communautaire.

Pour poursuivre le travail, il a été souhaité de travailler par groupes thématiques.

2/ Groupes thématiques et propositions

4 groupes thématiques ont été proposés durant le mois de mars avec des professionnels du territoire :

- Groupe « **petite enfance** » : mardi 12 mars
- Groupe « **enfance** » : mardi 19 mars
- Groupe « **jeunesse** » : mardi 26 mars
- Groupe « **famille** » : mercredi 20 mars

Lors de ces réunions, Corinne Pelloille a rappelé que la Convention Territoriale Globale était une convention cadre facilitant le croisement des intérêts et des objectifs de la CAF et des élus : c'est ce que l'on a envie de travailler ensemble, de faire pour accueillir de nouveaux habitants, pour favoriser l'attractivité du territoire.

A l'issue de ces quatre temps, différentes propositions et orientations ont été formulées.

Cf. tableaux ci-après.

3/ Actions à mener

Cf. tableaux ci-après « actions, moyens ».

4/ La suite

D'autres groupes thématiques sont organisés avec les professionnels pour poursuivre les réflexions menées et élaborer des pistes d'actions à proposer lors du prochain groupe projet : petite enfance, enfance, jeunesse et famille (regroupant l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et à la santé, et la parentalité).

2 avril : prochain temps de travail « groupe projet », poursuite du travail sur le plan d'actions

Avril-mai : plan d'actions affiné pour finaliser l'écriture de la CTG et envisager une signature fin juin.

Propositions / orientations et moyens

GROUPE PETITE ENFANCE					
CIBLES	FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS	MOYENS	
1/ Chaque enfant du territoire a une solution de garde avec comme priorité le bien-être de chacun (parent, enfant, professionnel)	Volontés des professionnelles Expertise professionnelle (ressources) Partenaires financiers à mobiliser Partenariats internes (services CdC) et externes Présence de 3 EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant), 1 RPE (Relais Petite Enfance), 2 Centres Sociaux	Locaux insuffisants ou inadaptés Difficultés de recrutement Choix, volontés politiques insuffisamment partagés avec les équipes Diminution du nombre d'assistantes maternelles (vieillesse et non renouvellement) Perte de place en accueil collectif	Garantir un service de qualité dans les structures existantes avec le personnel suffisant (au-delà de la réglementation) Promouvoir les métiers de la petite enfance en collaboration avec le secteur « développement économique » de la CdC et les établissements scolaires.	<u>Accueil de qualité</u> *Accompagnement des MAM existantes ou à venir par le RPE en collaboration avec la PMI pour garantir la pérennité des MAM et un accueil de qualité *Davantage de périodes de fermeture des EAJE (pour éviter les remplacements) et/ou création d'un poste de « volante » à partager entre les 3 structures pour remplacement, congés et absence <u>Création de places</u> *Promotion des métiers de la petite enfance : forum des métiers Nov. 2024 *Valorisation du métier d'assistante maternelle - meilleure communication : site internet de la Communauté de Communes, journal communautaire... Fin 2024 – 2 an	
					*Mobilisation des entreprises pour cofinancer des places nouvelles ou existantes : club des entreprises 2024-première approche *Mobilisation d'un bailleur social et des communes ou de la CdC pour faciliter l'installation de MAM avec construction d'une maison ou rénovation d'une maison dédiée 2026
		Absence de coordination territoriale dédiée à la petite enfance Une interconnaissance insuffisante des professionnels à l'interne et des partenaires Un manque de communication	Garantir du temps dédié à la dynamique territoriale pour chaque professionnel (temps de concertation et de construction de projets) Développer du temps de coordination et de concertation spécifique à la petite enfance Développer une fonction de communication dédiée au secteur de la petite enfance	<u>Réseau d'acteurs</u> Création d'un temps de coordination petite enfance à l'échelle communautaire 2025	
2/ Les acteurs de la petite enfance s'inscrivent dans une dynamique partenariale et territoriale 3/ Les parents sont accompagnés et soutenus dans leurs fonctions éducatives		50 % du territoire non couverts en équipement de l'animation de la vie sociale : absence d'actions de soutien à la parentalité	Couvrir le nord du territoire en équipement d'animation de la vie sociale	<u>Soutien à la parentalité</u> Création de LAEP sur plusieurs sites du territoire 2024	

				*Mobilisation des entreprises pour cofinancer des places nouvelles ou existantes : club des entreprises 2024-première approche *Mobilisation d'un bailleur social et des communes ou de la CdC pour faciliter l'installation de MAM avec construction d'une maison ou rénovation d'une maison dédiée 2026
2/ Les acteurs de la petite enfance s'inscrivent dans une dynamique partenariale et territoriale 3/ Les parents sont accompagnés et soutenus dans leurs fonctions éducatives		Absence de coordination territoriale dédiée à la petite enfance Une interconnaissance insuffisante des professionnels à l'interne et des partenaires Un manque de communication	Garantir du temps dédié à la dynamique territoriale pour chaque professionnel (temps de concertation et de construction de projets) Développer du temps de coordination et de concertation spécifique à la petite enfance Développer une fonction de communication dédiée au secteur de la petite enfance	<u>Réseau d'acteurs</u> Création d'un temps de coordination petite enfance à l'échelle communautaire 2025
		50 % du territoire non couverts en équipement de l'animation de la vie sociale : absence d'actions de soutien à la parentalité	Couvrir le nord du territoire en équipement d'animation de la vie sociale	<u>Soutien à la parentalité</u> Création de LAEP sur plusieurs sites du territoire 2024

GROUPE ENFANCE				
CIBLES	FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS	
1/ Tous les enfants du territoire bénéficient d'un accueil de qualité sur les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances)	<p>Des équipes volontaires et forces de proposition</p> <p>Des infrastructures communautaires et communales accessibles sur les vacances</p> <p>Des permanents présents sur le territoire depuis longtemps, qualifiés</p>	<p>Contraintes budgétaires Fonctionnement et investissement</p> <p>Des formations BAFA insuffisantes et inadaptées au public accueilli</p> <p>Manque de temps pour les directeurs permanents, de réflexions pour la recherche et l'élaboration de projet</p> <p>Choix, volontés politiques insuffisamment partagés avec les équipes</p> <p>Des équipes permanentes insuffisantes, vacataires (turn over)</p> <p>Respect de la réglementation / temps de travail</p>	<p>Consolider une équipe d'animateurs à l'année (aide financière/bafa) afin de générer une dynamique de projets</p> <p>Se former par rapport aux enfants difficiles et transmettre aux équipes</p> <p>Reconnaître le travail des équipes d'animation comme un travail éducatif au même titre que l'école ou la famille</p> <p>Permettre aux équipes d'assurer un véritable travail éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des équipes suffisantes et formées - Des locaux dédiés et adaptés - De la concertation avec les autres acteurs éducatifs de l'enfant (famille, école, crèches, partenaires tels les partenaires sociaux, équipes spécialisées...) - Des activités diversifiées - Des passerelles entre différentes étapes (crèches/rpe, alsh maternel, alsh élémentaire, ados) 	

GROUPE JEUNESSE				
CIBLES	FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS	MOYENS
1/ Chaque famille bénéficie d'un accompagnement global (sur le plan administratif, éducatif), selon ses besoins et ceux de son adolescent	<p>Profiter du renouvellement de la population jeune au sein des espaces jeunes pour proposer d'autres modalités d'interventions</p> <p>Présence des parents des plus jeunes ados (6^{ème}) à l'espace jeunesse de Bonnétable</p> <p>Des partenariats déjà existants avec des collèges du territoire ou propices à être développés</p>	<p>Articulation projet politique/ projet pédagogique : articulation élus / professionnels de la jeunesse</p> <p>Le manque de ressources humaines pour garantir un accompagnement global du jeune (santé, social, prise en charge psychologique)</p> <p>Des jeunes passifs difficiles à mobiliser sur un projet professionnel, sur des loisirs...</p>	<p>Favoriser davantage de liens entre élus de la collectivité et les professionnels des espaces jeunes</p> <p>Permettre davantage d'échanges au sein de la commission sociale, enfance, jeunesse pour une meilleure compréhension des projets jeunesse portés par les professionnels</p> <p>Eduquer et accompagner les familles et les jeunes par rapport à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux</p> <p>Encourager l'accès à la formation continue pour les professionnels des espaces jeunesse au-delà du BAFA et du BAFD</p> <p>Mettre en réseau et encourager les concertations entre acteurs éducatifs de la jeunesse sur le territoire</p>	<p>Création d'un groupe de travail sur les thèmes : numérique, accompagnement parentalité, public 16-25 ans</p> <p>Acteurs : cité scolaire (collèges et lycée), différents acteurs de la jeunesse (services jeunesse, mission locale, centres sociaux, EPN, Inalta, Maison des ados, ARS...)</p>
2/ Chaque jeune est en capacité d'élaborer son projet et d'être accompagné				
3/ Chaque jeune accède et est accueilli au sein des espaces jeunes du territoire avec la possibilité de découvrir de nouveaux horizons				

GROUPE FAMILLE				
CIBLES	FORCES	FAIBLESSES	OBJECTIFS	MOYENS
1/ Chaque habitant peut se déplacer sur le territoire et hors du territoire	Des moyens humains existants et motivés, ayant envie de travailler ensemble Des partenariats d'acteurs et financiers Des infrastructures et des services de qualité (2 Centres Sociaux, 3 Espaces Publics Numériques, médiathèques, diffusion culturelle et offices de tourisme) Réso'ap Un territoire riche offrant un cadre de vie agréable (espaces naturels et patrimoine) Des communes facilitantes pour accueillir des projets	Une échelle territoriale qui ne facilite pas l'interconnaissance des acteurs et la communication en direction des habitants : un territoire rural très étendu avec une concentration des services sur 4 pôles et des offres de transport très limitées	Créer du lien et développer l'entraide pour faciliter les déplacements Mieux faire connaître le Réso'ap	Applications, développement de « Réso'ap » (communication ++), « blabla car », « blabla familles », covoiturage
2/ Chaque parent peut trouver les ressources, l'accompagnement nécessaire dans son quotidien		Des canaux de diffusion nombreux, pas toujours relayés, ni centralisés	Développer le « aller vers » les habitants	Un professionnel type « référente familles » mais non rattachée à un agrément existant
3/ Chaque habitant peut avoir connaissance et participer et/ou proposer des temps d'échanges, de partage		Absence d'outil interne à la CdC permettant d'avoir connaissance des projets des différents services communautaires	Renforcer les collaborations avec les partenariats, notamment avec l'Education Nationale en s'appuyant sur les dispositifs existants pour une meilleure prévention	Un lieu d'accueil
4/ Chaque habitant peut accéder aux outils numériques et à l'accompagnement nécessaire		Aucun équipement de l'animation de la vie sociale sur le nord du territoire (environ 25 communes) Des contraintes et des choix financiers	Développer un espace de vie sociale sur le nord du territoire notamment pour des actions de soutien à la parentalité et de partage de temps conviviaux	*Mise en place de réunions de coordination proposées par le chargé de coopération CTG avec les acteurs du territoire (en lien avec la parentalité) pour centraliser la parole des habitants par bassin de vie
		Une partie de la population perd confiance et/ou ne se projette pas	Développer les moyens humains pour renforcer l'accompagnement numérique des habitants (prévention) : passerelle à construire entre Centres Sociaux et Espaces Publics Numériques	*Propositions de temps de rencontres où les habitants pourraient s'exprimer, faire part de leurs idées, régulièrement, au long de l'année (« aller vers », invitation, portes ouvertes, café des habitants, boîtes à idées...)
		Un turn over des professionnels qui fragilise l'interconnaissance et la confiance des habitants		*Mise en place de temps collectifs de formations, informations : enseignants, parents, enfants (ex. parcours sup)

5/ Chaque habitant peut bénéficier d'actions de sensibilisation et de prévention autour de la santé et du bien-être		Absence de compétence « transport » à l'échelle communautaire		*Collaboration avec l'IREPS (outils documentaires, intervenants...), développement du réseau des veilleurs (MSA), veille sur les différents appels à projets (ARS, CAF, MSA...) *Rapprochement vers l'ARS pour être accompagné sur les projets (ex. ateliers nesting)
---	--	---	--	--



CC MAINE SAOSNOIS
CAF DE LA SARTHE
MSA MAYENNE ORNE SARTHE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2024-2028



COMMUNES de MAMERS
de NOGENT LE BERNARD, de COURCEMONT

Sommaire

- 1 COLLABORATION CAF ET COLLECTIVITÉ
- 4 LA CTG, C'EST QUOI?
- 5 PROJET DE TERRITOIRE
- 6 PROJET DE POLITIQUE SOCIALE ET FAMILIALE
- 7 DÉMARCHE D'ÉVALUATION
- 8 PROCESSUS DE RENOUVELLEMENT
- 9 AXES PRIORITAIRES
- 10 ENJEUX ET PLAN D'ACTIONS
- 11 FICHES THÉMATIQUES
- 20 COORDINATION CTG-GOUVERNANCE

Collaboration Caf et Collectivité

La CTG, c'est quoi?



La Ctg est une convention cadre signée entre la CAF, la Communauté de Communes et les 3 communes pour une période de 5 ans.

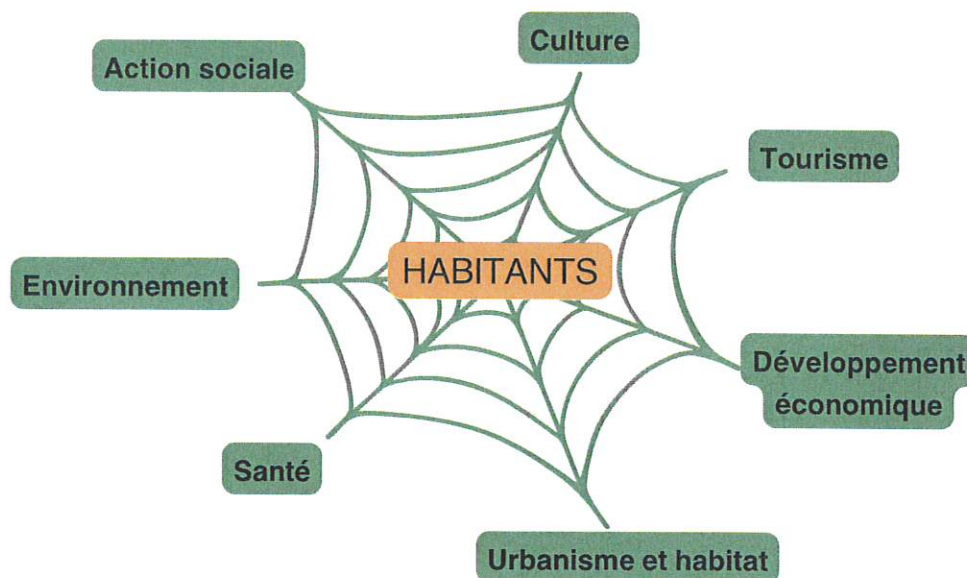
A partir d'enjeux partagés, elle permet de fixer les orientations de la politique sociale et familiale, partie intégrante du projet de territoire.

Projet de territoire

DES COMPÉTENCES POUR RENDRE NOTRE TERRITOIRE ATTRACTIF

Comment imaginons-nous le territoire ?

Comment facilitons-nous la vie des 27409 habitants pour les 5 prochaines années ?

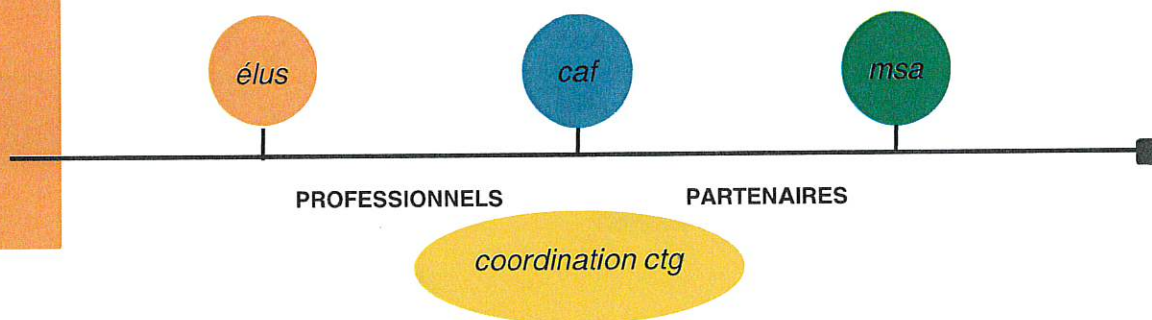


Projet de politique sociale et familiale

Démarche d'évaluation

Arrivée à échéance au 31 décembre 2023, notre précédente Convention Territoriale Globale contractualisée avec la CAF de la Sarthe a permis de proposer des services de qualité à nos familles présentes sur le territoire durant la période 2020-2023.

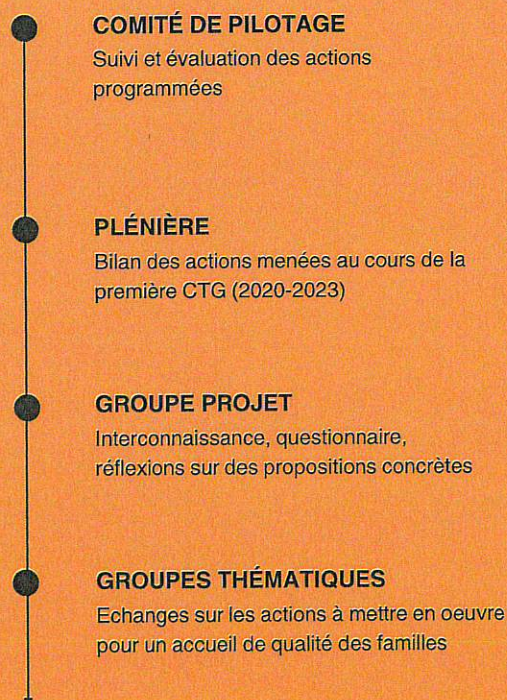
Préalablement au renouvellement de notre Ctg avec la Caf et la Msa, qui nous rejoint, une démarche d'évaluation a été engagée avec de nombreux acteurs.



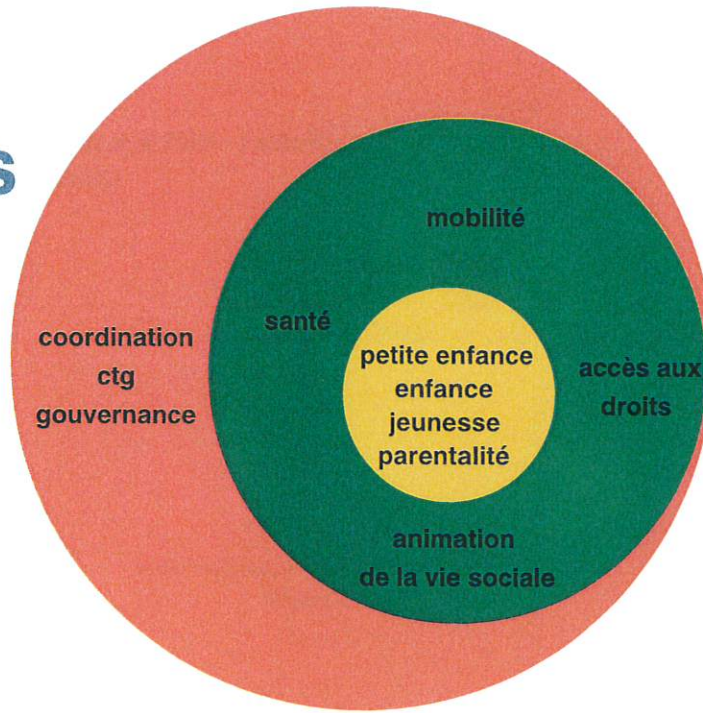
Processus de renouvellement

QUESTIONNAIRE
Recueil d'éléments auprès des élus et des partenaires pour connaître les attentes et ambitions du territoire

COMMISSION



Axes prioritaires



9 thématiques

Enjeux et plan d'actions

732 enfants
(-de 3 ans)

78.5% ont des parents
actifs

-10 assistantes
maternelles en 3 ans
(-30 places)

demande croissante
d'accueil collectif



Petite enfance

ENJEU 1 : UNE SOLUTION DE GARDE DE QUALITÉ POUR
CHAQUE ENFANT DE MOINS DE 3 ANS

1 MAINTIEN
1 relais petite enfance
3 crèches

2 OPTIMISATION
Proposer des réponses
adaptées aux besoins des
parents

3 CRÉATION
Augmenter et équilibrer l'offre
d'accueil collectif

4 PROMOTION
Valoriser les métiers de la
petite enfance
Accompagner les maisons
d'assistantes maternelles

Besoin de
concertation
entre les acteurs

Petite enfance

ENJEU 2 : UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE AU SERVICE
DE LA PETITE ENFANCE

1 COORDINATION
Au service de projets
collectifs et communautaires
Garantir une veille sociale sur
l'évolution des besoins des
familles



2504 enfants (3-11 ans)

80% ont des parents actifs

insuffisance de places sur les accueils de loisirs vacances

difficulté de recrutement et turn-over des équipes



Enfance

ENJEU : UNE SOLUTION D'ACCUEIL DE QUALITÉ POUR TOUS LES ENFANTS DU TERRITOIRE

1

MAINTIEN

4 sites d'accueil
Mamers, St Cosme, Marolles, Bonnétable
Tarification modulée

2

DÉVELOPPEMENT

Répondre aux demandes insatisfaites des familles

3

FORMATION

Faciliter l'accès à la formation
Repérer des jeunes
Organiser des formations

4

CONCERTATION-COORDINATION

Interconnaissance
Projets communs
Continuité éducative

1705 jeunes (12-17 ans)

+69% de fréquentation des Espaces Jeunesse en 4 ans

Besoin de concertation entre les acteurs



Jeunesse

ENJEU 1 : UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE AU SERVICE DE LA JEUNESSE

1

CONCERTATION-COORDINATION

Interconnaissance
Projets communs
Continuité éducative

ENJEU 2 : UNE OFFRE D'ACCUEIL AU SEIN DES ESPACES JEUNESSE POUR DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS ET ÉLABORER DES PROJETS

1

PASSERELLES

Faciliter le passage vers les Espaces Jeunesse par des projets adaptés

2

FORMATION

Faciliter l'accès à la formation
Repérer des jeunes
Organiser des formations

656 familles
monoparentales

17% des
allocataires de -25
ans ont au moins 1
enfant à charge

Absence de
professionnel dédié
aux actions
collectives de
soutien à la
parentalité sur le
nord du territoire

2 référentes
familles



Parentalité

**ENJEU : UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET DES RESSOURCES
DISPONIBLES POUR CHAQUE PARENT DANS SON QUOTIDIEN**

1 COLLABORATIONS

Entre acteurs de la famille
pour un meilleur
accompagnement
Développement de Lieux
d'accueil enfants parents
Maintien et développement de
contrats locaux
d'accompagnement à la
scolarité

2 ACTIONS DE SOUTIEN

Maintien et développement
d'actions de soutien à la
parentalité sur l'ensemble du
Maine Saosnois

Besoin de
renforcement des
liens sociaux et
intergénérationnels
pour faciliter le vivre
ensemble



Animation de la vie sociale

**ENJEU 1 : LES HABITANTS DU TERRITOIRE CONTRIBUENT À LA CONCEPTION
ET À L'ÉLABORATION DE PROJETS AU SERVICE DU COLLECTIF**

1 IMPLICATION DES HABITANTS

Intérêts et préoccupations : aller à la rencontre
Transversalité
Fédérer les acteurs locaux
Projets collectifs

**ENJEU 2 : LES STRUCTURES D'ANIMATION SOCIALE DU TERRITOIRE
PERMETTENT DE FÉDÉRER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR DE
PROJETS AU SERVICE DU COLLECTIF**

1 DÉVELOPPEMENT

Maillage du territoire en structures
AVS pour davantage de proximité
(Nord territoire)

Une population
très dépendante
d'un mode de
transport
individuel

Réso'ap
développé sur
Marolles et
Mamers



Mobilité

**ENJEU : LES HABITANTS PEUVENT SE DÉPLACER SUR
LE TERRITOIRE ET HORS DU TERRITOIRE**

1

ENTRAIDE

Faciliter l'accès aux services
par le développement du
covoiturage, du réso'ap et
encourager l'utilisation du
vélo par des infrastructures
adaptées

Une bonne
fréquentation des
Espaces Publics
Numérique avec une
demande
d'accompagnement
individuelle dans les
démarches
administratives

Des contacts Caf par
téléphone et mails

Rendez-vous Caf
Mamers et Le Mans

Accès aux droits

**ENJEU : LES HABITANTS PEUVENT ACCÉDER AUX INFORMATIONS
ET ÊTRE ACCOMPAGNÉS POUR FAIRE VALOIR LEURS DROITS**

1

ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

Dématérialisation des
démarches
Rendre autonome



80% de notre état de santé lié à notre environnement physique et social, à nos habitudes et conditions de vie

Selon l'ARS, la santé mentale est identifiée comme un problème majeur sur le territoire

Un constat très largement partagé sur les impacts négatifs des écrans



Santé

ENJEU : LES HABITANTS PEUVENT BÉNÉFICIER D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ

- 1 ACTIONS DE PRÉVENTION**
Pour une bonne santé physique et mentale
Pour un bon usage des écrans

1 poste de coordination à temps plein



COORDINATION CTG et GOUVERNANCE

ENJEU : LA CTG PERMET UNE VÉRITABLE CONCERTATION ENTRE LES COLLECTIVITÉS SIGNATAIRES, LA MSA ET LA CAF AU SERVICE DU PROJET POLITIQUE SOCIALE ET FAMILIALE POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- | | | |
|--|--|--|
| <p>1 RÔLE ET MISSIONS
Coordination et animation du réseau d'acteurs locaux au service du projet (élus, caf, msa, partenaires du territoire)
Evaluation continue du projet</p> | <p>2 INSTANCES
Comité de pilotage
Commission social, enfance, jeunesse
Groupes de travail</p> | <p>3 COMMUNICATION
Des supports communs de communication
Une identité communautaire
Un annuaire de contacts</p> |
|--|--|--|

Calendrier

13 juin 2024 - Validation du plan d'actions

Avant le 27/06/2024 - Rédaction de la convention et annexes

4 juillet 2024 - Approbation de l'ensemble des travaux et délibération pour renouvellement Ctg en Conseil Communautaire

Juillet, août, septembre ? - Signature Ctg

Septembre - Signature conventions d'objectifs et de financement des services et équipements bénéficiaires de bonus territoire



Merci.



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072676-20240711-040724delib114-DE
en date du 12/07/2024 ; REFERENCE ACTE : 040724delib114